

Note méthodologique

Système français de comptabilité nationale

LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS INDUSTRIELS (HORS AGROALIMENTAIRES)

Base 2014

N° 5 – SEPTEMBRE 2018

Note méthodologique

Système français de comptabilité nationale

LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS INDUSTRIELS (HORS AGROALIMENTAIRES)

Base 2014

Auteurs :

Pauline Beck, Paul-Antoine Beretti, Maximilien Ruffini, Brigitte Larochette, Alexandre Bourgeois, Antonin Briand, Sébastien Oparowski

Remerciements :

Ronan Mahieu, département des Comptes nationaux
Lorraine Aeberhardt, Division « Synthèses des biens et services »

Base 2014 des comptes nationaux

Liste des notes méthodologiques parues jusqu'en septembre 2018

-
1. Le partage volume-prix Base 2014 Lorraine Aeberhardt, Claire Bidault	Mai 2018
2. Le compte du reste du monde - Opérations non financières Base 2014 Philippe Gallot, David Berthier, Jérémie Montornès	Mai 2018
3. La dépense de consommation finale des ménages et la consommation effective finale des ménages Base 2014 Alexandre Bourgeois	Septembre 2018
4. La consommation des ménages en produits agricoles et agroalimentaires Base 2014 Pauline Beck, Brigitte Larochette, Alexandre Bourgeois, Sébastien Oparowski	Septembre 2018
5. La consommation des ménages en produits industriels (hors agroalimentaires) Base 2014 Pauline Beck, Paul-Antoine Beretti, Brigitte Larochette, Alexandre Bourgeois, Antonin Briand, Maximilien Ruffini, Sébastien Oparowski	Septembre 2018

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	9
CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE.....	11
PLAN DU DOCUMENT.....	17
13 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS TEXTILES.....	19
HC13Z1A FILS ET FILÉS.....	20
HC13Z1B TISSUS.....	23
HC13Z3A ÉTOFFES À MAILLE.....	26
HC13Z3B LINGE DE MAISON.....	29
HC13Z3C VOILAGES.....	31
HC13Z3D PETITS ARTICLES TEXTILES DE LITERIE.....	33
HC13Z3E ARTICLES DE CAMPING CONFECTIONNÉS EN TEXTILE.....	36
HC13Z3F AUTRES ARTICLES CONFECTIONNÉS EN TEXTILE.....	39
HC13Z3G TAPIS ET MOQUETTES.....	43
HC13Z3H FICELLES, CORDES ET FILETS.....	46
HC13Z3I NON-TISSÉS.....	49
HC13Z3J PRODUITS TEXTILES NON COMPRIS AILLEURS.....	52
14 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DE L'HABILLEMENT.....	55
HC14Z1A VÊTEMENTS EN CUIR.....	56
HC14Z1B VÊTEMENTS DE TRAVAIL.....	59
HC14Z1C VÊTEMENTS SUR MESURE.....	62
HC14Z1D VÊTEMENTS DE DESSUS POUR HOMMES ET GARÇONNETS.....	65
HC14Z1E VÊTEMENTS DE DESSUS POUR FEMMES ET FILLETES.....	69
HC14Z1F SOUS-VÊTEMENTS ET VÊTEMENTS DE NUIT.....	72
HC14Z1G CHEMISERIE.....	75
HC14Z1H SOUTIENS-GORGE, CORSETS.....	78
HC14Z1I VÊTEMENTS DE SPORT.....	81
HC14Z1J LAYETTE.....	84
HC14Z1K AUTRES ARTICLES DE BONNETERIE.....	87
HC14Z1L ACCESSOIRES : FOULARDS, CRAVATES.....	90
HC14Z1M AUTRES ACCESSOIRES DE L'HABILLEMENT.....	93
HC14Z1N FOURRURES NATURELLES.....	97
HC14Z2A CHAUSSETTES, BAS ET COLLANTS.....	100
HC14Z2B PULL-OVERS ET ARTICLES SIMILAIRES.....	104
15 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE.....	107
HC15Z0A ARTICLES DE VOYAGE, DE MAROQUINERIE ET DE SELLERIE.....	108
HC15Z0B CHAUSSURES EN CUIR OU TEXTILE.....	112
16 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS ISSUS DU TRAVAIL DU BOIS ET DU LIÈGE (HORS MEUBLES).....	117
HC16Z1 SCIAGE, RABOTAGE ET IMPRÉGNATION DU BOIS.....	118
HC16Z2 PLACAGE ET PANNEAUX DE BOIS.....	121
HC16Z4A OBJETS DIVERS EN BOIS.....	125
HC16Z4B OBJETS EN LIÈGE, VANNERIE OU SPARTERIE.....	128

17 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS EN PAPIER ET EN CARTON.....	131
HC17B2A OUATES DE MATIÈRES TEXTILES ET ARTICLES DE OUATERIE.....	132
HC17B2B ARTICLES EN PAPIER À USAGE SANITAIRE OU DOMESTIQUE.....	135
HC17B2C PAPETERIE SCOLAIRE.....	139
HC17B2D AUTRES ARTICLES DE PAPETERIE.....	142
HC17B2E PAPIERS PEINTS.....	145
HC17B2F AUTRES ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON.....	149
19 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS ISSUS DE LA COKÉFACTION ET DU RAFFINAGE.....	153
HC19Z1 COKÉFACTION.....	154
HC19Z2A AGGLOMÉRÉS ET BRIQUETTES DE HOUILLE.....	155
HC19Z2B FIOUL DOMESTIQUE.....	157
HC19Z2D AUTRES FIOULS (WHITE SPIRIT).....	161
HC19Z2E GAZ PÉTROLIER LIQUÉFIÉ.....	163
HC19Z2F ESSENCE, SUPER PLOMBÉE.....	167
HC19Z2G SUPER SANS PLOMB.....	168
HC19Z2H GASOIL.....	171
HC19Z2I LUBRIFIANTS.....	174
20 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS CHIMIQUES.....	177
HC20A1A ALCOOL ÉTHYLIQUE.....	178
HC20A1B AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE.....	182
HC20A1C GAZ INDUSTRIELS.....	184
HC20A3 PRODUITS AZOTÉS ET ENGRAIS.....	187
HC20B1A SAVONS DE MÉNAGE ET DÉTERGENTS.....	190
HC20B1B PRODUITS D'ENTRETIEN.....	192
HC20B2A SAVONS DE TOILETTE.....	194
HC20B2B PARFUMS ET PRODUITS POUR LA TOILETTE.....	196
HC20C1 PESTICIDES ET AUTRES PRODUITS AGROCHIMIQUES.....	200
HC20C2 PEINTURES, VERNIS, ENCRE ET MASTICS.....	204
HC20C3A ALLUMETTES.....	207
HC20C3B PRODUITS EXPLOSIFS.....	210
HC20C3C COLLES.....	212
HC20C3D HUILES ESSENTIELLES.....	215
HC20C3EA PRODUITS CHIMIQUES NON COMPRIS AILLEURS (HORS E-RECHARGES).....	217
HC20C3EB RECHARGES DE CIGARETTES ELECTRONIQUES.....	220
21 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS PHARMACEUTIQUES.....	225
HC21Z1 PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE --- PRODUITS STUPEFIANTS.....	226
HC21Z2A SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES HUMAINES.....	230
HC21Z2B SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES VÉTÉRINAIRES.....	233
HC21Z2C AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES.....	236
22 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE.....	239
HC22A1A PNEUMATIQUES NEUFS.....	240
HC22A1B PNEUMATIQUES RECHAPÉS.....	244
HC22A2A PRÉSERVATIFS.....	248
HC22A2B AUTRES ARTICLES EN CAOUTCHOUC.....	251
HC22B2 EMBALLAGES EN MATIÈRES PLASTIQUES.....	253
HC22B3 ÉLÉMENTS EN MATIÈRES PLASTIQUES POUR LA CONSTRUCTION.....	255
HC22B5 PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE EN MATIÈRES PLASTIQUES.....	257
23 - LA CONSOMMATION EN AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES.....	261
HC23A1 FAÇONNAGE ET TRANSFORMATION DU VERRE PLAT.....	262
HC23A2 VERRE CREUX.....	264
HC23B1 PRODUITS RÉFRACTAIRES, CÉRAMIQUE, BRIQUES, TUILES.....	267
HC23B5A PIERRE TAILLÉE, FAÇONNÉE ET FINIE.....	270
HC23B5B PRODUITS ABRASIFS.....	273
HC23B5C PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES NON COMPRIS AILLEURS.....	275

24 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS ISSUS DE LA MÉTALLURGIE.....	277
HC24B2 MÉTALLURGIE DE L'ALUMINIUM.....	278
25 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS MÉTALLIQUES (HORS MACHINES ET ÉQUIPEMENTS).....	281
HC25C0 ARMES ET MUNITIONS.....	282
HC25E1A COUTELLERIE.....	285
HC25E1B SERRURES ET FERRURES.....	289
HC25E1C OUTILLAGE À MAIN ET OUTILLAGE MÉCANIQUE.....	292
HC25E2A ARTICLES EN FILS MÉTALLIQUES.....	295
HC25E2B VIS ET BOULONS.....	299
HC25E2C ARTICLES DE MÉNAGE.....	303
HC25E2D ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT EN BRONZE ET FER FORGÉ.....	307
HC25E2E PETITS ARTICLES MÉTALLIQUES.....	311
HC25E2F ARTICLES MÉTALLIQUES NON COMPRIS AILLEURS.....	315
26 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS INFORMATIQUES, ÉLECTRONIQUES ET OPTIQUES.....	319
HC26A0 COMPOSANTS ET CARTES ÉLECTRONIQUES.....	320
HC26B0 ORDINATEURS ET ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES.....	325
HC26C0AA ET HC26C0AB TÉLÉPHONES MOBILES ET PARTIE DES TÉLÉPHONES MOBILES PAYÉE AVEC LES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS.....	327
HC26C0B TÉLÉPHONES FIXES.....	330
HC26C0C TÉLÉCOMMANDES ET ANTENNES DE RÉCEPTION.....	332
HC26D0A RÉCEPTEURS RADIO, AUTORADIOS ET APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON.....	334
HC26D0B TÉLÉVISEURS.....	336
HC26D0C APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DE L'IMAGE ET ACCESSOIRES.....	338
HC26D0D CONSOLES DE JEUX ET JEUX VIDÉO.....	340
HC26D0E CAMÉSCOPES.....	343
HC26E0A GPS.....	345
HC26E0B INSTRUMENTS DE MESURE.....	347
HC26E0C HORLOGERIE.....	351
HC26F0 ÉQUIPEMENTS D'IRRADIATION MÉDICALE ET ÉLECTROMÉDICALE.....	355
HC26G0A MATÉRIEL OPTIQUE ET PHOTOGRAPHIQUE.....	357
HC26G0B SUPPORTS MAGNÉTIQUES ET OPTIQUES.....	360
27 - LA CONSOMMATION EN ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES.....	363
HC27A0A RÉFRIGÉRATEURS ET CONGÉLATEURS DOMESTIQUES.....	364
HC27A0B LAVE-LINGE DOMESTIQUES.....	366
HC27A0C LAVE-VAISSELLE DOMESTIQUES.....	368
HC27A0D CUISINIÈRES ÉLECTRIQUES, APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE NETTOYAGE ÉLECTRIQUE.....	370
HC27A0E APPAREILS DE TOILETTE ÉLECTRIQUES.....	372
HC27A0F AUTRES PETITS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS.....	374
HC27A0G APPAREILS MÉNAGERS NON ÉLECTRIQUES.....	376
HC27B3A BATTERIES DE VOITURE.....	379
HC27B3B AUTRES ACCUMULATEURS.....	383
HC27B3C PILES ÉLECTRIQUES.....	387
HC27B3D LAMPES.....	392
HC27B3E APPAREILS D'ÉCLAIRAGE HORS VÉHICULES.....	397
HC27B3F APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION POUR VÉHICULES.....	401
HC27B3GA AUTRES MATÉRIELS ÉLECTRIQUES (HORS CIGARETTES ÉLECTRONIQUES).....	405
HC27B3GB CIGARETTES ÉLECTRONIQUES (HORS RECHARGES).....	409
HC27B4 FILS, CÂBLES ET MATÉRIEL D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE.....	413

28 - LA CONSOMMATION EN MACHINES ET ÉQUIPEMENTS NON CLASSÉS AILLEURS.....	417
HC28A7 MATÉRIEL DE LEVAGE ET DE MANUTENTION.....	418
HC28A8 MACHINES ET ÉQUIPEMENTS DE BUREAU (HORS ORDINATEURS ET ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES).....	420
HC28A9 OUTILLAGE PORTATIF À MOTEUR INCORPORÉ.....	424
HC28A11A APPAREILS D'EMBALLAGE, DE PESAGE ET DE MESURAGE.....	426
HC28A11B AUTRES MATÉRIELS D'USAGE GÉNÉRAL.....	430
HC28B0A TRACTEURS AGRICOLES HORS RÉPARATION.....	433
HC28B0B MATÉRIEL AGRICOLE.....	435
HC28D2 AUTRES MACHINES SPÉCIALISÉES.....	437
29 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS AUTOMOBILES.....	441
HC29A1AA ET HC29A1AB VOITURES PARTICULIÈRES NEUVES HORS LEASING ET EN LEASING.....	442
HC29A1AC TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION POUR LES VOITURES NEUVES.....	445
HC29A1BA VOITURES DE DÉMONSTRATION.....	447
HC29A1BB VOITURES D'OCCASION VENDUES PAR LES PROFESSIONNELS D'ORIGINE AUTRES QUE MÉNAGES.....	449
HC29A1BC VOITURES D'OCCASION VENDUES PAR LES PROFESSIONNELS D'ORIGINE MÉNAGES.....	452
HC29A1BD TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION POUR LES VOITURES D'OCCASION.....	455
HC29A1C ÉCHANGE STANDARD MOTEUR.....	457
HC29A1DA CAMPING-CARS.....	459
HC29A1DB TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION POUR LES CAMPING-CARS.....	461
HC29A2 CARROSSERIES ET REMORQUES.....	463
HC29B0 ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILES.....	465
30 - LA CONSOMMATION EN AUTRES PRODUITS DE TRANSPORT.....	467
HC30A2 BATEAUX DE PLAISANCE.....	468
HC30C0 AÉRONEFS ET ENGINS SPATIAUX.....	471
HC30E0A MOTOCYCLES.....	473
HC30E0B BICYCLETTES.....	476
HC30E0C VÉHICULES POUR INVALIDES.....	479
HC30E0D LANDAUS ET POUSSETTES.....	482
31 - LA CONSOMMATION EN MEUBLES.....	485
HC31Z1A SIÈGES DE BUREAU ET DE MAGASIN.....	486
HC31Z1B MEUBLES DE BUREAU.....	490
HC31Z2A MEUBLES ET SIÈGES DE CUISINE.....	494
HC31Z2B MATELAS ET SOMMIERS.....	498
HC31Z2C SIÈGES D'AMEUBLEMENT D'INTÉRIEUR.....	502
HC31Z2D MEUBLES MEUBLANTS ET MEUBLES DIVERS.....	506
HC31Z2E MEUBLES ET SIÈGES DE JARDIN ET D'EXTÉRIEUR.....	511
32 - LA CONSOMMATION EN AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS.....	515
HC32A0A BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVREURIE.....	516
HC32A0B BIJOUTERIE FANTAISIE.....	520
HC32A0C INSTRUMENTS DE MUSIQUE.....	524
HC32B1 MATÉRIEL MÉDICO-CHIRURGICAL ET DENTAIRE.....	527
HC32B2A LUNETTES CORRECTRICES.....	530
HC32B2B LUNETTES SOLAIRES.....	533
HC32C0A ARTICLES DE SPORT.....	536
HC32C0B JEUX ET JOUETS.....	540
HC32C0C BROSSERIE.....	544
HC32C0D STYLOS ET ARTICLES POUR ÉCRIRE.....	548
HC32C0E CERCUEILS.....	551
HC32C0F AUTRES PRODUITS MANUFACTURÉS NON COMPRIS AILLEURS.....	554

33 - LA CONSOMMATION EN RÉPARATION ET INSTALLATION DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENTS.....	557
HC33Z1 RÉPARATION D'OUVRAGES EN MÉTAUX, DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENTS.....	558
HC33Z2 INSTALLATION DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS.....	560
35 - LA CONSOMMATION EN ÉLECTRICITÉ, GAZ, VAPEUR ET AIR CONDITIONNÉ.....	563
HD35A3 DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ.....	564
HD35B2 DISTRIBUTION DE COMBUSTIBLES GAZEUX PAR CONDUITES.....	569
HD35B4 DISTRIBUTION DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ.....	573
36 - LA CONSOMMATION EN CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU.....	575
HE36Z0 CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU.....	576
37 - LA CONSOMMATION EN COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES.....	579
HE37Z0 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES.....	580
38 - LA CONSOMMATION EN COLLECTE, TRAITEMENT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION.....	583
HE38Z0 COLLECTE, GESTION DES DÉCHETS ; RÉCUPÉRATION.....	584

AVANT-PROPOS

Ce document s'adresse à un public spécifiquement intéressé par les méthodes de calcul et les sources statistiques très détaillées servant à l'évaluation de la consommation des ménages en base 2014. Il faut toutefois noter que les chantiers de la base 2014 n'ayant impacté qu'un nombre limité de produits, la plupart des niveaux de base de la base 2010 ont été repris sans ajustements. Ce document s'inscrit dans une série de quatre notes ayant une approche par produit :

- * la synthèse de la consommation des ménages ;
- * la consommation de produits agricoles, sylvicoles et de la pêche (fruits, légumes, œufs, fleurs, poissons, crustacés, bois brut) et de produits des industries agroalimentaires (viandes, produits laitiers, boissons alcoolisées et non alcoolisées, pain, épicerie, tabac) ;
- * la consommation de produits industriels hors agroalimentaires (meubles, équipement et entretien du logement, textiles, habillement, automobiles, bijouterie, horlogerie, articles de loisirs) et de produits de l'énergie (gaz, fiouls, carburants, électricité, eau) ;
- * la consommation en services (construction, transports, télécommunications, logement, santé, hôtels, cafés, restaurants, action sociale, services domestiques...).

Ces documents présentent les travaux de la section « Consommation des Ménages » de la Division « Synthèses des biens et services » de l'Insee.

Cette note correspond à l'actualisation du tome 3 des notes méthodologiques publiées en 2016.

Nouveauté de la base 2014, ce tome comprend tout à la fin la rubrique présentant l'introduction des produits stupéfiants, qui a conduit à renseigner une nouvelle fonction (le produit HC21Z1 et en nomenclature fonctionnelle le code 023), aux côtés des alcools et du tabac, et qui comprend l'intégralité des produits stupéfiants..

CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

A. LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN COMPTABILITÉ NATIONALE

La consommation dans le système de comptabilité nationale SEC 2010

Les comptes nationaux français en base 2014 sont établis selon le Système Européen des Comptes 2010 (SEC 2010). Dans ce système, deux concepts de consommation finale sont distingués : la dépense de consommation finale et la consommation finale effective.

- ⇒ La dépense de consommation finale des ménages recouvre les dépenses consacrées par les ménages résidents à l'acquisition de biens et de services utilisés pour la satisfaction directe des besoins humains « individuels ». Cette dépense se limite aux dépenses que les ménages supportent directement ;
- ⇒ la consommation finale effective des ménages recouvre l'ensemble des biens et des services qu'ils utilisent effectivement (ou consomment) quelle que soit la manière dont ils sont financés ;
- ⇒ les « transferts sociaux en nature des administrations » constituent l'écart entre ces deux notions. Il correspond aux remboursements de sécurité sociale, aux aides au logement, aux dépenses de la collectivité en éducation, en santé, etc.

Le concept de consommation effective, visant à mesurer les biens et les services à la disposition des ménages, indépendamment de la manière dont ceux-ci y accèdent, permet en particulier d'améliorer la pertinence des comparaisons internationales.

De la dépense de consommation des ménages...

La consommation des ménages qui doit être évaluée est celle des ménages résidents, qu'elle ait lieu dans ou hors du territoire économique national. Selon le SEC 2010, « on considère comme unités résidentes, les ménages qui ont un centre d'intérêt économique dans le pays, même s'ils se rendent à l'étranger pour une courte durée (moins d'un an) ». Le territoire économique français inclut les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte), mais exclut les collectivités d'outre-mer.

Pour des raisons de difficulté de production statistique, on ne peut évaluer par produit, qu'une consommation territoriale, représentant l'ensemble des achats effectués sur le territoire par des ménages résidents ou non. La consommation totale est obtenue en retranchant la consommation des non-résidents sur le territoire et en additionnant la consommation des résidents hors du territoire. Les données nécessaires sont obtenues par un traitement particulier de la balance des paiements.

Les biens et services marchands constituent l'essentiel de la **dépense des ménages** ; ils correspondent aux achats de biens neufs (sauf les logements, mais y compris les achats en leasing pour les automobiles), aux achats de véhicules d'occasion (passant par le commerce), et aux achats de services marchands. Ils comprennent aussi l'autoconsommation de produits alimentaires, les avantages en nature fournis par les employeurs à leurs salariés ou par l'armée aux militaires, les loyers « imputés » aux propriétaires occupant leur logement, qui, tous, viennent en contrepartie des revenus de même montant inclus dans le revenu disponible des ménages. S'y ajoutent les services domestiques fournis par le personnel salarié employé par les ménages (employés de maison, nourrices, concierges et gardiens d'immeubles), qui ont leur contrepartie en production pour compte propre des ménages.

Quand ces biens et services marchands sont utilisés par des entrepreneurs individuels pour leur activité productive, on ne les prend pas en compte dans la consommation finale des ménages. Pour les biens et services à usage mixte, on ne retient ici qu'une partie de leur valeur, proportionnelle à l'utilisation domestique qui en est faite.

Les services non marchands pris en compte dans la dépense de consommation finale des ménages comprennent tout d'abord les paiements partiels des ménages aux administrations publiques (APU) (hôpitaux, enseignement, musées, théâtres) ou aux institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) (séances de ciné-club, spectacles amateurs, offices religieux).

En revanche, la dépense de consommation des ménages ne tient pas compte de la production pour compte propre de services d'activité domestique (préparation des repas, travail ménager, aide aux enfants dans leurs devoirs scolaires, bricolage...).

...à la consommation effective

Pour passer de la dépense de consommation des ménages à la consommation effective, il faut ajouter les transferts sociaux en nature versés par les APU et ISBLSM, qui constituent une dépense de consommation pour celles-ci.

Les dépenses de consommation finale des administrations publiques sont subdivisées entre dépenses de consommation finale individualisable (celles dont le consommateur effectif est identifiable), santé et éducation pour l'essentiel, et dépenses de consommation collective correspondant aux fonctions régaliennes des administrations : justice, défense, police, administration générale.

Les transferts sociaux en nature des administrations publiques aux ménages correspondent aux dépenses de consommation finale individualisable de ces administrations.

La consommation effective des administrations publiques ne comprend alors que les biens et services inclus dans les dépenses de consommation finale collective.

L'ensemble de la dépense de consommation des ISBLSM, qui est considéré comme individualisable, constitue une consommation effective des ménages. Il n'y a donc pas de consommation finale effective pour les ISBLSM.

	Ménages	Administrations Publiques	ISBLSM	Total
Consommation finale individuelle	Dépense de consommation finale	Transferts sociaux en nature (santé, éducation, etc.)	Transferts sociaux en nature	Consommation finale effective des ménages
Consommation finale collective	Néant	Dépense collective (justice, défense, etc.)	Néant	Consommation finale effective des administrations publiques
Total	Dépense de consommation finale des ménages	Dépense de consommation finale des APU	Dépense de consommation finale des ISBLSM	Consommation finale effective = Dépense de consommation finale

... en passant par la notion de la dépense des ménages

La dépense de consommation des ménages définie par la comptabilité nationale est différente de la dépense qui ressort des enquêtes auprès des ménages comme budget des familles ou l'enquête nationale logement. La première comprend en effet l'autoconsommation, les avantages en nature, les loyers imputés aux propriétaires occupant leur logement, les SIFIM (Services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Mais la dépense de consommation est aussi une notion plus restreinte de dépense, car l'achat et les gros travaux d'amélioration du logement, les intérêts liés à ceux-ci, les impôts ne sont pas classés en consommation par la comptabilité nationale. Elle ne retrace pas non plus les transactions entre ménages : seules les marges commerciales des éventuels intermédiaires revendeurs sont prises en compte. C'est notamment le cas pour le poste « voitures d'occasion ».

Si elles couvrent des champs différents et satisfont à des contraintes particulières, ces deux notions ont aussi des utilisations complémentaires. La consommation mesurée par les comptes nationaux est une variable privilégiée pour l'analyse des séries temporelles et l'analyse économétrique et source de comparaison dans le temps et dans l'espace. La dépense saisie par les enquêtes auprès des ménages est plus apte à mettre en évidence les disparités internes aux populations enquêtées (socioprofessionnelles, démographiques ou géographiques), et permet d'introduire des données autres que comptables, plus qualitatives, dans des études à caractère micro-économique.

La consommation effective peut être rapprochée du chiffre d'affaires du commerce

Une partie des achats des ménages est effectuée auprès du commerce, essentiellement de détail. On peut ainsi rapprocher le chiffre d'affaires des commerçants de la consommation des ménages telle qu'elle vient d'être définie. Ce rapprochement ne porte en fait que sur la partie dite « commercialisable » des achats des ménages, celle susceptible de transiter par un commerçant. En sont exclus l'eau, le gaz naturel, l'électricité et tous les services.

Les statistiques de chiffre d'affaires apportent des informations complémentaires par rapport aux données de la comptabilité nationale. Elles permettent en particulier de décrire de façon détaillée le système de distribution (commerce spécialisé ou non, types de commerces tels qu'hypermarché, magasin populaire, supérette en succursales, tranche de chiffre d'affaires ou d'effectif salarié).

La notion de volume

Du fait de la hausse des prix, la monnaie se déprécie au cours du temps. Pour corriger cet effet, on distingue les évolutions en « valeur » (évaluées à prix courants, sans correction de l'effet de l'inflation), des évolutions en « volume », (évaluées avec une correction éliminant l'effet de l'inflation, en calculant la consommation d'une année aux prix de l'année précédente). Pour chaque poste élémentaire, on multiplie les quantités de l'année considérée par les prix de l'année précédente. A partir des chiffres ainsi obtenus, on en déduit des évolutions (ou des indices) de volume comme étant les sommes des quantités de l'année N valorisées aux prix de l'année N-1 divisées par les sommes des quantités de l'année N-1 valorisées aux prix de l'année N-1. L'effet direct des hausses ou des baisses de prix est alors effacé. Les évolutions en volume sur plusieurs années sont ensuite calculées par chaînage, c'est-à-dire en multipliant les indices obtenus pour chacune de ces années. Pour la consommation des ménages, le calcul est effectué pour tous les postes et à tous les niveaux de détail.

Les différentes approches de la consommation finale

Dans les comptes nationaux français, la consommation des ménages est appréhendée par une double approche : une approche « demande » et une approche « production ».

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » établit une évaluation de la dépense de consommation finale des ménages à un niveau très détaillé, dans une optique « demande » et avec un souci de cohérence globale et de synthèse de l'ensemble de la consommation. Pour établir les niveaux de la consommation, les résultats des enquêtes sur les dépenses de consommation sont comparés, en niveau et en évolution, avec les résultats de la plupart des autres sources disponibles, directes et indirectes : production, commerce extérieur, formulaires administratifs, panels privés de ménages ou de commerçants, enquêtes auprès des ménages (comme budget de famille) etc.

Ces résultats sont soumis à deux tests ultérieurs : celui des équilibres ressources-emplois (ERE) et celui des ventes du commerce de détail.

Les propositions de la section « Consommation des ménages » sont introduites, à un niveau détaillé de nomenclature (en nomenclature d'activités française NAF rév.2), dans les équilibres ressources-emplois. Établis par les « responsables secteur-produit » dans une optique « production », ils résultent d'une utilisation aussi poussée que possible des statistiques de production et du commerce extérieur pour calculer la demande intérieure par produit. On procède alors à la répartition de cette demande entre les emplois possibles, dont la consommation des ménages. Si les propositions d'évaluation de la consommation sont jugées incompatibles avec les ressources et les autres emplois estimés par les responsables secteur-produit, une vérification et un nouvel examen des sources, en tenant compte de leur degré de précision, sont menés afin d'arriver à des estimations convergentes.

Les propositions des statisticiens de la consommation font également l'objet d'une confrontation avec les chiffres d'affaires du commerce de détail. Cette confrontation est partielle, en ce sens qu'elle ne concerne que la partie de la consommation susceptible d'être vendue par le commerce. Tous les services sont donc exclus, ainsi que des produits comme le gaz et l'électricité. En 2010, par exemple, la comparaison porte sur environ 50 % des dépenses de consommation. Par ailleurs, elle ne peut se faire que sur des regroupements de produits (41 catégories) en raison de la difficulté d'analyser de façon fiable la répartition par produit du chiffre d'affaires du commerce non spécialisé.

Une phase de discussions s'engage alors entre la section « Consommation des ménages », les responsables secteur-produit et notamment ceux du commerce, afin de parvenir à un consensus sur les montants de consommation des ménages. Elle porte sur les niveaux lors de l'établissement de la base, puis, par la suite, pour les comptes dits « courants », sur les indices d'évolution en volume et en valeur de la consommation.

L'ensemble des équilibres ressources-emplois (ERE) est ensuite intégré dans le Tableau des Entrées-Sorties (TES) : la valeur ajoutée issue du TES est alors confrontée à la valeur ajoutée, calculée par une approche « revenus », issue des comptes des secteurs institutionnels. Il en résulte généralement un arbitrage qui implique une expertise supplémentaire et éventuellement une correction de la consommation des ménages.

La consommation des ménages et le compte des ménages

En principe, des impératifs de cohérence entre le compte du secteur institutionnel « ménages » et le montant total de la consommation peuvent amener à un arbitrage et une remise en cause de cette dernière. Il faut souligner que cette éventualité se présente rarement en pratique.

Dans le SEC 2010, aux deux notions de consommation finale correspondent deux définitions du revenu :

- la dépense de consommation est un emploi du compte d'utilisation du revenu disponible. A ce stade, le revenu inclut, en ressources des ménages, les seuls transferts en espèces, au titre des transferts reçus par les administrations ;
- la consommation effective apparaît au compte d'utilisation du revenu disponible ajusté. Pour passer du revenu disponible au revenu disponible ajusté, sont ajoutés les transferts sociaux en nature en provenance des administrations et des ISBLSM (de la même façon que l'on passe de la dépense de consommation des ménages à leur consommation effective).

La réconciliation entre la consommation des ménages par produit et l'agrégat du compte des ménages a lieu principalement au niveau du compte d'utilisation du revenu disponible, le passage à la consommation effective n'ayant pas d'effet sur le solde comptable des deux comptes : l'épargne des ménages.

B. LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS INDUSTRIELS HORS AGROALIMENTAIRES

Sources, méthodes

Sources

Les évolutions annuelles, en volume, de la dépense de consommation des ménages et de la dépense individualisable des administrations publiques (APU) sont déterminées à partir de nombreuses sources :

- * des indices de prix et de production, des résultats d'enquête et des données démographiques, issus de différentes sources Insee :
 1. les indices de prix à la consommation (IPC) ;
 2. les indices de prix de production (IPP) ;
 3. les indices de chiffre d'affaires (CA3) ;
 4. les indices de production de l'industrie (IPI) ;
 5. les enquêtes annuelles de production (EAP) ;
 6. les statistiques démographiques (nombre de naissances et de décès) ;
- * des données de consommation en valeur, en prix ou en quantité émanant de sources administratives :
 1. les comptes ou analyses satellites : compte de l'énergie, compte de la santé, compte des transports... ;
 2. la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) pour les données du commerce extérieur ;
 3. la direction générale du Trésor et la direction générale des finances publiques (DGFIP), pour les prestations sociales en nature ;
 4. etc.
- * des données de consommation en valeur et en quantité issues de panels de consommateurs et de distributeurs :
 1. GfK ;
 2. AC Nielsen ;
 3. l'institut français de la mode (IFM) ;
 4. l'institut de prospective et d'études sur l'ameublement (IPEA) ;
 5. etc.
- * les données de production, de vente, des quantités que nous communiquent différents organismes ou syndicats professionnels tels que :
 1. le comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) ;
 2. le comité professionnel du pétrole (CPDP) ;

3. le syndicat national du caoutchouc et des polymères (SNCP) ;
4. l'union française des tapis et moquettes (UFTM) ;
5. etc.

Méthodes

En campagne courante et pour chacun des postes, l'évolution en volume et en prix est déterminée. Pour se faire, différentes méthodes sont utilisées.

Dans la mesure du possible, l'indice de volume est obtenu en déflatant les indices de valeur par les indices de prix de la Division « Prix à la Consommation » de l'Insee, ou bien en valorisant les quantités de l'année N et de l'année N-1 de différents produits, par les prix moyens France entière de l'année N-1.

Dans certains cas, la méthode consiste à essayer de reconstituer un équilibre ressources-emplois (ERE). Pour cela, est calculé un « disponible sur le marché intérieur » à partir de la production augmentée des importations et diminuée des exportations. En outre, pour certains produits, le calcul est affiné en retirant les quantités de produits destinés à la transformation, ainsi que les variations de stocks. A partir de ce « disponible », un indice de valeur ou un indice de quantité sont déterminés.

Dans d'autres cas, les évolutions sont déterminées à partir d'un panel de distributeurs. Ce type de sources recense les ventes auprès des distributeurs et peut ainsi contenir les achats réalisés par les entreprises dans ces points de vente. Cependant, les entreprises pouvant se fournir soit auprès de distributeurs, soit auprès de centrales d'achat, elles privilégient très souvent la seconde option. Leurs achats auprès des distributeurs sont donc très faibles. De ce fait, les évolutions fournies par ce type de sources reflètent bien celles de la consommation des ménages.

In fine, les évolutions en valeur des produits commercialisés sont confrontées aux évolutions des entreprises du commerce de détail élaborées par la division « Commerce » de l'Insee. Elles peuvent alors être modifiées, de même lorsque les évolutions de la consommation sont soumises à l'équilibre ressources-emplois.

PLAN DU DOCUMENT

Chaque produit fait l'objet d'une fiche détaillée présentant les méthodes utilisées pour évaluer leur évolution annuelle en volume et en prix. Les produits sont classés dans l'ordre de la nomenclature des équilibres ressources-emplois (ERE) et tels qu'ils sont traités par les responsables secteur-produit.

Pour tous les produits, l'architecture de chaque fiche est identique. Elle comporte quatre parties :

1 - Définition

Cette partie décrit avec précision le contenu du poste concerné ainsi que sa position dans la nomenclature d'activités françaises.

2 - Sources utilisées en campagne courante

Cette partie présente les différentes sources mobilisées pour établir les indices d'évolution en volume et en prix.

3 - Méthodes

Cette partie détaille source par source la méthode employée pour établir les indices d'évolution en volume ou en prix. Elle précise les éventuelles limites des indicateurs retenus (couverture du champ de la consommation des ménages ou du produit suivi).

4 - Particularités

Dans cette partie, sont précisés les arbitrages qui sont parfois réalisés et qui amènent à retenir des indicateurs différents de ceux décrits dans la partie « Méthodes ». Les principaux arbitrages sont liés à l'adéquation des évolutions proposées avec l'équilibre ressources-emplois ou à la confrontation avec l'évolution des ventes des entreprises du commerce de détail.

5 - Fixation du niveau de base

Dans cette partie, figurent le montant du niveau retenu pour l'année de base 2010 ainsi que la méthode qui a permis d'établir ce niveau.

Le principe général de fixation des niveaux a été décrit dans le 1^{er} tome de ces notes sur la consommation effective et la dépense de consommation des ménages. Cette partie précise la ou les sources retenues et si nécessaire la méthode d'élaboration du niveau si elle diffère des méthodes utilisées en campagne courante.

Remarque : la plupart des produits étant des produits de consommation commercialisable, les niveaux obtenus à partir des différentes sources de campagne courante et de la statistique d'entreprise ont été confrontés à un niveau plus agrégé. Lorsque l'arbitrage a conduit à reprendre les données de la statistique d'entreprise disponible à un niveau agrégé, le niveau de consommation du produit a alors été obtenu, soit par solde entre le total arbitré et les niveaux de consommation des autres produits déjà connus (à partir des sources de campagne courante), soit en conservant le poids de ce produit dans le total en base 2005.

Le montant retenu a ensuite été soumis à l'arbitrage final lié à l'équilibre ressources-emplois des produits.

13 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS TEXTILES

HC13Z1A FILS ET FILÉS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 13.10Z (Préparation de fibres textiles et filature), codes CPF 13.10.50, 13.10.62 et 13.10.85.

La consommation des ménages comprend les fils à tricoter en laine, les fils à coudre de toutes matières textiles et les fils à broder.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Mercerie-laine ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 13.10Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 13.10Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Mercerie-laine » recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC13Z1A, comme par exemple les boutons, les fermetures-éclair.

L'indice d'évolution du groupe « Mercerie-laine » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 225,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC13Z1B TISSUS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 13.20Z (Tissage), codes CPF 13.20.1, 13.20.2, 13.20.3, 13.20.4 et 13.20.5.

La consommation des ménages comprend les tissus de coton, de laine, de soie et d'autres textiles.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Tissu au mètre ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 13.20Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

L'indice d'évolution du groupe « Tissu au mètre » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 200 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC13Z3A ÉTOFFES À MAILLE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 13.91Z (Fabrication d'étoffes à maille), code CPF 13.91.1.

La consommation des ménages comprend les étoffes à maille : velours, peluches et étoffes de bonneterie.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 13.91Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 13.91Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

A partir du compte provisoire 2016, l'IPC retenu est celui du HC13Z1B (Tissus).

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 41 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC13Z3B LINGE DE MAISON

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 13.92Z (Fabrication d'articles textiles, sauf habillement), codes CPF 13.92.11, 13.92.12, 13.92.13 et 13.92.14.

La consommation des ménages comprend les couvertures, le linge de lit, le linge de table, le linge de toilette ou de cuisine.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Linge de maison ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Linge de maison » recouvre un champ moins large que la consommation des ménages du HC13Z3B : il exclut par exemple, les couvertures.

L'indice d'évolution du groupe « Linge de maison » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 978 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC13Z3C VOILAGES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 13.92Z (Fabrication d'articles textile, sauf habillement), code CPF 13.92.15.

La consommation des ménages comprend les articles textiles d'ameublement confectionnés : rideaux, voilages, tours de lit, etc.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Tissu au mètre ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Tissu au mètre » ne recouvre pas exactement le champ de la consommation des ménages du HC13Z3C car il comprend par exemple en plus, le tissu pour confectionner les vêtements, mais ne prend pas en compte les rideaux déjà confectionnés.

L'indice d'évolution du groupe « Tissu au mètre » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 476 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC13Z3D PETITS ARTICLES TEXTILES DE LITERIE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 13.92Z (Fabrication d'articles textile, sauf habillement), codes CPF 13.92.16 et 13.92.24.

La consommation des ménages comprend les oreillers, couvre-lits, housses pour sièges, édredons, couettes, coussins, sacs de couchage, etc.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Linge de maison ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Linge de maison » ne recouvre pas exactement le champ de la consommation des ménages du HC13Z3D car il comprend par exemple, en plus, les draps mais ne prend pas en compte les oreillers.

L'indice d'évolution du groupe « Linge de maison » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 499 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC13Z3E ARTICLES DE CAMPING CONFECTIONNÉS EN TEXTILE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 13.92Z (Fabrication d'articles textile, sauf habillement), partie du code CPF 13.92.22.

La consommation des ménages comprend les tentes et matériels de campement en textile.

Elle ne comprend pas les sacs de couchage (classés en HC13Z3D).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfra).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 13.92Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ suivi par l'indice CA3 est plus large que celui de la consommation du produit HC13Z3E : il reprend l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble des articles textiles hors habillement. Il intègre donc l'évolution du linge de maison (HC13Z3B), des voilages (HC13Z3C), des petits articles de textiles de literie (HC13Z3D) et des autres articles confectionnés en textile (HC13Z3F). On suppose que la consommation des ménages du HC13Z3E évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 99 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC13Z3F AUTRES ARTICLES CONFECTIONNÉS EN TEXTILE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 13.92Z (Fabrication d'articles textile, sauf habillement), code CPF 13.92.29 et partie du code CPF 13.92.22.

La consommation des ménages comprend les bâches, stores, housses de protection pour machines, voiles pour bateaux, drapeaux et fanions, chiffons à épousseter, serpillières, chamoisettes et articles d'entretien similaires.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 13.92Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ des produits suivis par l'indice CA3 est plus large que celui de la consommation du produit HC13Z3F : il reprend l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble des articles textiles hors habillement. Il intègre donc l'évolution du linge de maison (HC13Z3B), des voilages (HC13Z3C), des petits articles de textiles de literie (HC13Z3D) et des articles de camping confectionnés en textile (HC13Z3E). On suppose que la consommation des ménages du produit HC13Z3F évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 150 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC13Z3G TAPIS ET MOQUETTES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 13.93Z (Fabrication de tapis et moquettes), code CPF 13.93.1.

La consommation des ménages comprend les tapis et autres revêtements de sol en matière textile, à points noués, tissés, touffetés et en feutre.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Union Française des Tapis et Moquettes (UFTM)

L'Union Française des Tapis et Moquettes (UFTM), syndicat regroupant une vingtaine de fabricants et représentant 90 % du marché français des tapis et moquettes, met à disposition les ventes annuelles de la production française vendue en France en millions de m² de tapis et moquettes dans « La lettre d'information » annuelle.

Les données sont disponibles pour l'année N du compte semi-définitif, en octobre de l'année N+1. En principe, les données ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 13.93Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 13.93Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source UFTM

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais intègre également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises, et ne comprend pas les importations. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que cet indicateur.

L'indice d'évolution des quantités de tapis et moquettes entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 363 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC13Z3H FICELLES, CORDES ET FILETS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 13.94Z (Fabrication de ficelles, cordes et filets), code CPF 13.94.1.

La consommation des ménages comprend les ficelles, les filets et les cordages.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfra).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 13.94Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3- Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 46 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC13Z3I NON-TISSÉS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 13.95Z (Fabrication de non-tissés, sauf habillement), code CPF 13.95.1.

La consommation des ménages comprend les articles en étoffes non tissées hors habillement.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Tissu au mètre ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 13.95Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

A partir du compte provisoire 2016, l'IPC retenu est celui du HC13Z1B (Tissus).

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Tissu au mètre » recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC13Z3I, car il comprend, par exemple, les tissus pour confectionner des vêtements.

L'indice d'évolution du groupe « Tissu au mètre » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 39 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC13Z3J PRODUITS TEXTILES NON COMPRIS AILLEURS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie des sous-classes 13.96Z (Fabrication d'autres textiles techniques et industriels) et 13.99Z (Fabrication d'autres textiles non compris ailleurs), codes CPF 13.96.14, 13.96.17 et 13.99.1.

La consommation des ménages comprend les rubans, les dentelles, les broderies, les feutres, les tissus enduits, les houppes et les gants à poudrer.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Mercerie-laine ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 13.99Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 13.99Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HC13Z1A (Fils et filés).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Mercerie-laine » recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC13Z3J, car il comprend par exemple les fils ou les boutons.

L'indice d'évolution du groupe « Mercerie-laine » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC13Z3J, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui des fils et filés (HC13Z1A).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 297 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

14 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DE L'HABILLEMENT

HC14Z1A VÊTEMENTS EN CUIR

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 14.11Z (Fabrication de vêtements en cuir), code CPF 14.11.10.

La consommation des ménages comprend les vêtements en cuir naturel ou reconstitué : manteaux, blousons, vestes, costumes, pantalons.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Kantar

L'Institut français de la mode (IFM), en partenariat avec le panéliste Kantar Worldpanel, fournit des données en valeur de la consommation pour les grands regroupements d'articles d'habillement (prêt-à-porter, sous-vêtements...). Ces données sont issues d'un panel de consommateurs, et complètent donc l'approche par panel de distributeurs de la source IFM-Panel. Elles sont livrées en milliers d'euros toutes taxes comprises.

Le fichier est transmis par l'IFM une fois par an, au quatrième trimestre de l'année N+1, pour les comptes semi-définitif et définitif de l'année N.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 14.11Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Kantar

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par IFM-Kantar, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1A.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le

commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 854 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC14Z1B VÊTEMENTS DE TRAVAIL

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 14.12Z (Fabrication de vêtements de travail), codes CPF 14.12.1, 14.12.2 et 14.12.3.

La consommation des ménages comprend les vêtements spécifiques pour le travail, pour hommes ou femmes : combinaisons, salopettes, blouses, tabliers de travail, etc.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « Prêt-à-porter homme » et « Prêt-à-porter femme ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Institut français de la mode IFM-Kantar

L'Institut français de la mode (IFM), en partenariat avec le panéliste Kantar Worldpanel, fournit des données en valeur de la consommation pour les grands regroupements d'articles d'habillement (prêt-à-porter, sous-vêtements...). Ces données sont issues d'un panel de consommateurs, et complètent donc l'approche par panel de distributeurs de la source IFM-Panel. Elles sont livrées en milliers d'euros toutes taxes comprises.

Le fichier est transmis par l'IFM une fois par an, au quatrième trimestre de l'année N+1, pour les comptes semi-définitif et définitif de l'année N.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif). Le CA3 pour le code NAF 14.12Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, le groupe couvre l'ensemble du « Prêt-à-porter » donc un champ beaucoup plus large que la consommation des ménages du HC14Z1B.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution du « prêt-à-porter » pour hommes et pour femmes par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Kantar

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par IFM-Kantar, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1B.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 71 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC14Z1C VÊTEMENTS SUR MESURE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 14.13Z (Fabrication de vêtements de dessus), partie des codes CPF 14.13.1, 14.13.2 et 14.13.3.

La consommation des ménages comprend les vêtements sur mesure masculins et féminins exécutés par un tailleur ou une couturière et les modèles de haute couture.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « Prêt-à-porter homme » et « Prêt-à-porter femme ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 14.13Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les IPC retenus sont celui du HC14Z1D (Vêtements de dessus pour hommes et garçonnet) et celui du HC14Z1E (Vêtements de dessus pour femmes et fillettes).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Prêt-à-porter » recouvre un champ différent de la consommation des ménages du HC14Z1C, car il comprend par exemple, les vêtements de travail ou les vêtements du prêt-à-porter.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution du « prêt-à-porter » pour hommes et pour femmes par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ des produits suivis par l'indice CA3 est plus large que celui de la consommation du produit HC14Z1C : il reflète l'évolution du chiffre d'affaires de la fabrication de vêtements de dessus que ce soit en prêt-à-porter ou sur mesure. Il intègre donc l'évolution du chiffre d'affaires des vêtements de dessus pour hommes et garçonnets (HC14Z1D) et ceux pour femmes et fillettes (HC14Z1E). On suppose que la consommation des ménages du produit HC14Z1C évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Ne disposant pas d'indice de prix à la consommation spécifique sur ce poste, un indice composite est calculé en pondérant l'évolution du « prêt-à-porter » pour hommes et pour femmes par leur contribution respective.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 844 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC14Z1D VÊTEMENTS DE DESSUS POUR HOMMES ET GARÇONNETS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie des sous-classes 14.13Z (Fabrication de vêtements de dessus) et 14.19Z (Fabrication d'autres vêtements et accessoires), codes CPF 14.13.11, 14.13.12 et 14.13.2 et partie du code CPF 14.19.32.

La consommation des ménages comprend les vêtements de dessus pour hommes et garçonnets : manteaux, vêtements de pluie, costumes, vestes, pantalons, anoraks, cirés, imperméables, etc.

Les vêtements sur mesure et les modèles de haute couture (classés en HC14Z1C), les vêtements de travail (classés en HC14Z1B), les vêtements de sport et de loisirs (classés en HC14Z1I) ne sont pas compris dans ce poste.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Prêt-à-porter homme ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Institut français de la mode IFM-Kantar

L'Institut français de la mode (IFM), en partenariat avec le panéliste Kantar Worldpanel, fournit des données en valeur de la consommation pour les grands regroupements d'articles d'habillement (prêt-à-porter, sous-vêtements...). Ces données sont issues d'un panel de consommateurs, et complètent donc l'approche par panel de distributeurs de la source IFM-Panel. Elles sont livrées en milliers d'euros toutes taxes comprises.

Le fichier est transmis par l'IFM une fois par an, au quatrième trimestre de l'année N+1, pour les comptes semi-définitif et définitif de l'année N.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 14.13Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Prêt-à-porter homme » recouvre un champ différent de la consommation des ménages du HC14Z1D, car il ne prend pas en compte les vêtements pour garçonnets.

L'indice d'évolution du groupe « Prêt-à-porter homme » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Kantar

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par IFM-Kantar, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1D.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ des produits suivis par l'indice CA3 est plus large que celui du poste HC14Z1D car il inclut les vêtements de dessus pour femmes et fillettes (suivis dans le poste HC14Z1E) et également tous les vêtements de dessus faits sur mesure (HC14Z1C). On suppose que la consommation des ménages du produit HC14Z1D évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 5 242 millions d'euros toutes taxes comprises en 2010. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation des ménages issus de la source Institut français de la mode (IFM en valeur) décrite ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2010 a été obtenu à partir de la source IFM.

Cette source n'intégrant pas Mayotte, la dépense de consommation des ménages sur ce territoire a ensuite été ajoutée (cf. chapitre Fixation des niveaux de la base 2010 du 1^{er} tome « Dépense de consommation finale des ménages et consommation effective finale des ménages - Base 2010 »).

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 4 934 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC14Z1E VÊTEMENTS DE DESSUS POUR FEMMES ET FILLETTES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie des sous-classes 14.13Z (Fabrication de vêtements de dessus) et 14.19Z (Fabrication d'autres vêtements et accessoires), codes CPF 14.13.13, 14.13.14 et 14.13.3 et partie du code CPF 14.19.32.

La consommation des ménages comprend les vêtements de dessus pour femmes et fillettes : manteaux, vêtements de pluie, vestes, pantalons, anoraks, ensembles, robes et jupes, cirés, imperméables.

Les vêtements sur mesure et les modèles de haute couture (classés en HC14Z1C), les vêtements de travail (classés en HC14Z1B), les vêtements de sport et de loisirs (classés en HC14Z1I) ne sont pas compris dans ce poste.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Prêt-à-porter femme ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Institut français de la mode IFM-Kantar

L'Institut français de la mode (IFM), en partenariat avec le panéliste Kantar Worldpanel, fournit des données en valeur de la consommation pour les grands regroupements d'articles d'habillement (prêt-à-porter, sous-vêtements...). Ces données sont issues d'un panel de consommateurs, et complètent donc l'approche par panel de distributeurs de la source IFM-Panel. Elles sont livrées en milliers d'euros toutes taxes comprises.

Le fichier est transmis par l'IFM une fois par an, au quatrième trimestre de l'année N+1, pour les comptes semi-définitif et définitif de l'année N.

2.2 Source Institut français de la mode IFM en valeur

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 14.13Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Prêt-à-porter femme » ne recouvre pas exactement le champ de la consommation des ménages du HC14Z1E, car il ne prend pas en compte les vêtements pour fillettes.

L'indice d'évolution du groupe « Prêt-à-porter femme » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Kantar

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par IFM-Kantar, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1E.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ des produits suivis par l'indice CA3 est plus large que celui du poste HC14Z1E car il inclut les vêtements de dessus pour hommes et garçonnet (suivis dans le poste HC14Z1D) et également tous les vêtements de dessus faits sur mesure (HC14Z1C). On suppose que la consommation des ménages du produit HC14Z1E évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 6 899 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC14Z1F SOUS-VÊTEMENTS ET VÊTEMENTS DE NUIT

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 14.14Z (Fabrication de vêtements de dessous), codes CPF 14.14.12, 14.14.14, 14.14.22 et 14.14.24 et partie du code CPF 14.14.25.

La consommation des ménages comprend les slips, caleçons, sous-vêtements, pyjamas, chemises de nuit, robes de chambre, peignoirs et body en tissu ou en maille.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « sous-vêtements et chaussants pour homme » et « lingerie et chaussants pour femme ».

Les données de l'année N sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Institut français de la mode IFM-Kantar

L'Institut français de la mode (IFM), en partenariat avec le panéliste Kantar Worldpanel, fournit des données en valeur de la consommation pour les grands regroupements d'articles d'habillement (prêt-à-porter, sous-vêtements...). Ces données sont issues d'un panel de consommateurs, et complètent donc l'approche par panel de distributeurs de la source IFM-Panel. Elles sont livrées en milliers d'euros toutes taxes comprises.

Le fichier est transmis par l'IFM une fois par an, au quatrième trimestre de l'année N+1, pour les comptes semi-définitif et définitif de l'année N.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les groupes « sous-vêtements et chaussants pour homme » et « lingerie et chaussants pour femme » recouvrent un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z1F, car il comprend par exemple, les soutiens-gorge, les chaussettes, les collants.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution des « sous-vêtements et chaussants pour homme » et « lingerie et chaussants pour femme » par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Kantar

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par IFM-Kantar, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1F.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 632 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC14Z1G CHEMISERIE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 14.14Z (Fabrication de vêtements de dessous), codes CPF 14.14.11, 14.14.13, 14.14.21, 14.14.23 et 14.14.30.

La consommation des ménages comprend les chemises et chemisettes pour hommes, les chemisiers et tuniques pour femmes en maille et en tissu et les tee-shirts et maillots de corps en maille.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « Petites pièces pour homme » et « Petites pièces pour femme ».

Les données de l'année N sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Institut français de la mode IFM-Kantar

L'Institut français de la mode (IFM), en partenariat avec le panéliste Kantar Worldpanel, fournit des données en valeur de la consommation pour les grands regroupements d'articles d'habillement (prêt-à-porter, sous-vêtements...). Ces données sont issues d'un panel de consommateurs, et complètent donc l'approche par panel de distributeurs de la source IFM-Panel. Elles sont livrées en milliers d'euros toutes taxes comprises.

Le fichier est transmis par l'IFM une fois par an, au quatrième trimestre de l'année N+1, pour les comptes semi-définitif et définitif de l'année N.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les groupes « Petites pièces pour homme » et « Petites pièces pour femme » recouvrent un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z1G, car il comprend par exemple, les survêtements et les maillots de bain.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution des « petites pièces » pour hommes et pour femmes par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Kantar

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par IFM-Kantar, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1G.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 4 546 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC14Z1H SOUTIENS-GORGE, CORSETS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 14.14Z (Fabrication de vêtements de dessous), partie du code CPF 14.14.25.

La consommation des ménages comprend les soutiens-gorge, les corsets, les gaines, les porte-jarretelles et les jarretières en tissu, maille ou dentelle. Elle ne comprend pas les bodies (classés en HC14Z1F).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « lingerie et chaussants pour femme ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Institut français de la mode IFM-Kantar

L'Institut français de la mode (IFM), en partenariat avec le panéliste Kantar Worldpanel, fournit des données en valeur de la consommation pour les grands regroupements d'articles d'habillement (prêt-à-porter, sous-vêtements...). Ces données sont issues d'un panel de consommateurs, et complètent donc l'approche par panel de distributeurs de la source IFM-Panel. Elles sont livrées en milliers d'euros toutes taxes comprises.

Le fichier est transmis par l'IFM une fois par an, au quatrième trimestre de l'année N+1, pour les comptes semi-définitif et définitif de l'année N.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « lingerie et chaussants » ne recouvre pas exactement le champ de la consommation des ménages du HC14Z1H, car il comprend, par exemple, en plus les chaussettes, mais ne comprend pas les soutiens-gorge de fillettes.

L'indice d'évolution du groupe « lingerie et chaussants pour femme » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Kantar

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par IFM-Kantar, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1H.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 159 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC14Z1I VÊTEMENTS DE SPORT

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 14.19Z (Fabrication d'autres vêtements et accessoires), partie des codes CPF 14.19.12, 14.19.22 et 14.19.32.

La consommation des ménages comprend les survêtements de sport, combinaisons et ensembles de ski et autres vêtements de sport ou de loisir, en maille ou en tissu, les combinaisons isothermes ou de plongée. Elle ne comprend pas les maillots de bain (classés en HC14Z1K).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « Petites pièces pour homme » et « Petites pièces pour femme ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Institut français de la mode IFM-Kantar

L'Institut français de la mode (IFM), en partenariat avec le panéliste Kantar Worldpanel, fournit des données en valeur de la consommation pour les grands regroupements d'articles d'habillement (prêt-à-porter, sous-vêtements...). Ces données sont issues d'un panel de consommateurs, et complètent donc l'approche par panel de distributeurs de la source IFM-Panel. Elles sont livrées en milliers d'euros toutes taxes comprises.

Le fichier est transmis par l'IFM une fois par an, au quatrième trimestre de l'année N+1, pour les comptes semi-définitif et définitif de l'année N.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les groupes « Petites pièces pour homme » et « Petites pièces pour femme » recouvrent un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z1I, car il comprend par exemple, les chemises et chemisiers.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution des « petites pièces » pour hommes et pour femmes par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Kantar

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par IFM-Kantar, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1I.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 824 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC14Z1J LAYETTE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 14.19Z (Fabrication d'autres vêtements et accessoires), codes CPF 14.19.11 et 14.19.21.

La consommation des ménages comprend les vêtements et accessoires du vêtement comme les nids d'ange, les barboteuses, les bavoirs, les gants, les chaussons, etc., en maille et en tissu, pour bébés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Habillement enfant ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Institut français de la mode IFM-Kantar

L'Institut français de la mode (IFM), en partenariat avec le panéliste Kantar Worldpanel, fournit des données en valeur de la consommation pour les grands regroupements d'articles d'habillement (prêt-à-porter, sous-vêtements...). Ces données sont issues d'un panel de consommateurs, et complètent donc l'approche par panel de distributeurs de la source IFM-Panel. Elles sont livrées en milliers d'euros toutes taxes comprises.

Le fichier est transmis par l'IFM une fois par an, au quatrième trimestre de l'année N+1, pour les comptes semi-définitif et définitif de l'année N.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Habillement enfant » recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z1J, car il comprend par exemple, les vêtements pour enfants.

L'indice d'évolution du groupe « Habillement enfant » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Kantar

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par IFM-Kantar, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1J.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 294 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC14Z1K AUTRES ARTICLES DE BONNETERIE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 14.19Z (Fabrication d'autres vêtements et accessoires), partie des codes CPF 14.19.12 et 14.19.22.

La consommation des ménages comprend les maillots de bain en maille et en tissu.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « sous-vêtements et chaussants pour homme » et « lingerie et chaussants pour femme ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Institut français de la mode IFM-Kantar

L'Institut français de la mode (IFM), en partenariat avec le panéliste Kantar Worldpanel, fournit des données en valeur de la consommation pour les grands regroupements d'articles d'habillement (prêt-à-porter, sous-vêtements...). Ces données sont issues d'un panel de consommateurs, et complètent donc l'approche par panel de distributeurs de la source IFM-Panel. Elles sont livrées en milliers d'euros toutes taxes comprises.

Le fichier est transmis par l'IFM une fois par an, au quatrième trimestre de l'année N+1, pour les comptes semi-définitif et définitif de l'année N.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les groupes « sous-vêtements et chaussants pour homme » et « lingerie et chaussants pour femme » recouvrent un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z1K, car il comprend par exemple, les chaussettes, les soutiens-gorge, les caleçons.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution des « sous-vêtements et chaussants pour homme » et « lingerie et chaussants pour femme » par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Kantar

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par IFM-Kantar, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1K.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 924 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC14Z1L ACCESSOIRES : FOULARDS, CRAVATES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 14.19Z (Fabrication d'autres vêtements et accessoires), codes CPF 14.19.13, 14.19.19 et 14.19.23.

La consommation des ménages comprend les accessoires de l'habillement, en maille ou en tissu ou en dentelle : châles, cravates, foulards, mouchoirs, gants, etc.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises dont celle du groupe « Accessoires ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 14.19Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFMPanel (groupe « Accessoires »)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Accessoires » recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z1L, car il comprend par exemple, les ceintures, les sacs à main.

L'indice d'évolution du groupe « Accessoires » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ suivi par l'indice CA3 est plus large que celui de la consommation du produit HC14Z1L : il reprend l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble des « autres vêtements et accessoires ». Il intègre donc l'évolution des vêtements de sports (HC14Z1I), des layettes (HC14Z1J), des autres articles de bonneterie (HC14Z1K) et des chapeaux et gants de ville en cuir (HC14Z1M). On suppose que la consommation des ménages du produit HC14Z1L évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 3 288 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC14Z1M AUTRES ACCESSOIRES DE L'HABILLEMENT

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 14.19Z (Fabrication d'autres vêtements et accessoires), codes CPF 14.19.31 et 14.19.4.

La consommation des ménages comprend les chapeaux, les coiffures en feutre, en matières tressées, en dentelle, en tissu, les cloches et formes pour chapeaux, les toques en fourrure ou en cuir, les chapkas, les filets à cheveux, les bandeaux serre-tête, les gants de ville et les ceintures, etc. en cuir naturel ou reconstitué.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « Petites pièces pour homme » et « Petites pièces pour femme » et celle du groupe « Accessoires ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 14.19Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

A partir du compte provisoire 2016, l'IPC retenu est celui du HC14Z1L (Accessoires : foulards, cravates).

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel (groupes « Petites pièces homme » et « Petites pièces femme »)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les groupes « Petites pièces pour homme » et « Petites pièces pour femme » ne recouvrent pas exactement le champ de la consommation des ménages du HC14Z1M, car ils comprennent par exemple, les polos et les pull-overs, mais ne comprennent pas les chapeaux.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution des « petites pièces » pour hommes et pour femmes par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFMPanel (groupe « Accessoires »)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Accessoires » recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z1M, car il comprend par exemple, les foulards, les cravates.

L'indice d'évolution du groupe « Accessoires » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ suivi par l'indice CA3 est plus large que celui de la consommation du produit HC14Z1M : il reprend l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble des « autres vêtements et accessoires ». Il intègre donc l'évolution des vêtements de sports (HC14Z1I), des layettes (HC14Z1J), des autres articles de bonneterie (HC14Z1K) et des accessoires foulards et cravates (HC14Z1L). On suppose que la consommation des ménages du produit HC14Z1M évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 358 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC14Z1N FOURRURES NATURELLES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 14.20Z (Fabrication d'articles en fourrure), code CPF 14.20.10.

La consommation des ménages comprend les vêtements (manteaux, vestes), accessoires (étoles, manchons) et autres articles de pelleteries (poufs, tapis...) en fourrure naturelle ou comportant de la fourrure. Elle ne comprend pas les coiffures et toques en fourrure (classées en HC14Z1M), ni les articles en fourrure factice.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et ecommerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle du groupe « Prêt-à-porter femme ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Institut français de la mode IFM-Kantar

L'Institut français de la mode (IFM), en partenariat avec le panéliste Kantar Worldpanel, fournit des données en valeur de la consommation pour les grands regroupements d'articles d'habillement (prêt-à-porter, sous-vêtements...). Ces données sont issues d'un panel de consommateurs, et complètent donc l'approche par panel de distributeurs de la source IFM-Panel. Elles sont livrées en milliers d'euros toutes taxes comprises.

Le fichier est transmis par l'IFM une fois par an, au quatrième trimestre de l'année N+1, pour les comptes semi-définitif et définitif de l'année N.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 14.20Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HC14Z1E (Vêtements de dessus pour femmes et fillettes).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le groupe « Prêt-à-porter femme » recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z1N, car il comprend par exemple, l'ensemble des vêtements de prêt-à-porter en coton ou en maille. On suppose que les autres articles en fourrure naturelle (prêt-à-porter homme et articles de pelleteries), part négligeable, évolue au même rythme que le prêt-à-porter pour femme.

L'indice d'évolution du groupe « Prêt-à-porter femme » en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Kantar

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par IFM-Kantar, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z1N.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC14Z1N, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui des vêtements de dessus pour femmes et fillettes (HC14Z1E).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 371 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC14Z2A CHAUSSETTES, BAS ET COLLANTS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 14.31Z (Fabrication d'articles chaussants à mailles), code CPF 14.31.10.

La consommation des ménages comprend les chaussettes, les collants, les bas et mi-bas, les collants de sport et les bas à varices. Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des administrations publiques (APU). Cette dernière correspond aux bas et chaussettes, en particulier les bas de contention, remboursés par la Sécurité sociale (y compris couverture maladie universelle et aide médicale d'État).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux IFM-Panel (anciennement «Distribilan») issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « sous-vêtements et chaussants pour homme » et « lingerie et chaussants pour femme ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Institut français de la mode IFM-Kantar

L'Institut français de la mode (IFM), en partenariat avec le panéliste Kantar Worldpanel, fournit des données en valeur de la consommation pour les grands regroupements d'articles d'habillement (prêt-à-porter, sous-vêtements...). Ces données sont issues d'un panel de consommateurs, et complètent donc l'approche par panel de distributeurs de la source IFM-Panel. Elles sont livrées en milliers d'euros toutes taxes comprises.

Le fichier est transmis par l'IFM une fois par an, au quatrième trimestre de l'année N+1, pour les comptes semi-définitif et définitif de l'année N.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 14.31Z est sélectionné.

2.4 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé fournit le montant toutes taxes comprises des dépenses individualisables des administrations publiques établies à partir du compte de la santé en bas et chaussettes.

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) pour la dépense remboursée, la dépense remboursable et les dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ; l'Insee pour la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et les paiements partiels au secteur public hospitalier ; la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour le compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ; le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) et enfin des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des montants en bas et chaussettes remboursés par la Sécurité sociale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les groupes « sous-vêtements et chaussants pour homme » et « lingerie et chaussants pour femme » recouvrent un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z2A, car ils comprennent par exemple, les caleçons, les soutiens-gorge.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution des « sous-vêtements et chaussants pour homme » et de la « lingerie et chaussants pour femme » par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Kantar

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par IFM-Kantar, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z2A.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le poids de la dépense individualisable des administrations publiques dans la consommation effective étant très faible, on suppose que la dépense de consommation finale des ménages évolue au même rythme que l'indicateur retenu.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. L'indice d'évolution des prix est mobilisé pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des APU.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

La dépense individualisable des administrations publiques n'est pas arbitable par le responsable secteur-produit. En revanche, la confrontation des données de la DREES sur l'ensemble des biens et services de santé et celles fournies par la DGFIP sur le même champ peut donner lieu à un ajustement, par la DREES, de la dépense individualisable des APU en HC14Z2A.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 666 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014 dont 1 617 millions de dépense de consommation finale des ménages et 49 millions d'euros de dépense individualisable des administrations publiques (APU).

Il n'y a pas de dépense individualisable des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC14Z2B PULL-OVERS ET ARTICLES SIMILAIRES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 14.39Z (Fabrication d'autres articles à mailles), code CPF 14.39.10.

La consommation des ménages comprend les pull-overs, les cardigans, les chandails, les sous-pulls, les gilets et les articles similaires en laine ou en autres matières.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut français de la mode IFM-Panel

L'Institut français de la mode (IFM) met à disposition les tableaux « IFM-Panel » (anciennement Distribilan) issus du panel distributeurs de l'IFM (tous commerces de détail et vente à distance (vente par correspondance et e-commerce)). Ces tableaux présentent, pour les principaux rayons, l'évolution annuelle des chiffres d'affaires toutes taxes comprises, dont en particulier celle des groupes « Petites pièces homme » et « Petites pièces femme ».

Les données sont disponibles en février de l'année N+1, dès le compte provisoire. Les chiffres ne sont pas révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Institut français de la mode IFM-Kantar

L'Institut français de la mode (IFM), en partenariat avec le panéliste Kantar Worldpanel, fournit des données en valeur de la consommation pour les grands regroupements d'articles d'habillement (prêt-à-porter, sous-vêtements...). Ces données sont issues d'un panel de consommateurs, et complètent donc l'approche par panel de distributeurs de la source IFM-Panel. Elles sont livrées en milliers d'euros toutes taxes comprises.

Le fichier est transmis par l'IFM une fois par an, au quatrième trimestre de l'année N+1, pour les comptes semi-définitif et définitif de l'année N.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 14.39Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Panel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'IFM interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les groupes « Petites pièces pour homme » et « Petites pièces pour femme » recouvrent un champ plus large que la consommation des ménages du HC14Z2B, car ils comprennent par exemple, les chemises et chemisiers.

L'évolution en valeur du produit est calculée en pondérant l'évolution des « petites pièces » pour hommes et pour femmes par leur contribution respective.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IFM-Kantar

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chacun des grands regroupements d'articles d'habillement fournis par IFM-Kantar, on estime la part du chiffre en valeur qui concerne des articles du produit HC14Z2B.

Les montants de consommation ainsi obtenus sont totalisés sur l'ensemble des regroupements. L'indice d'évolution de l'ensemble des montants en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 3 862 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

15 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE

HC15Z0A ARTICLES DE VOYAGE, DE MAROQUINERIE ET DE SELLERIE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 15.12Z (Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie), code CPF 15.12.1.

La consommation des ménages comprend les articles de sellerie (laisses, harnais...), les bagages, les serviettes, les cartables, les porte-documents, les sacs à main, les portefeuilles, les étuis, les trousseaux, les bracelets de montre non métalliques, les articles divers (courroies, joints, etc.) en cuir naturel ou reconstitué. Elle ne comprend pas les vêtements en cuir (classés en HC14Z1A), ni leurs accessoires tels que gants, cravates, bretelles, ceintures, etc., en cuir (classés en HC14Z1M).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (vente par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données annuelles des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires du commerce de détail (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires dans le commerce de détail.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 commerce de détail pour le code NAF 47.72B (Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage) est sélectionné.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 15.12Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, le champ de l'indicateur obtenu est un peu moins large que le poste HC15Z0A car il ne contient pas par exemple les articles de sellerie, de bourrellerie et les bracelets de montre.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 commerce de détail

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu est issu d'entreprises de commerce de détail. Les chiffres d'affaires mesurés intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès de ces commerçants. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indice CA3 concerne uniquement les achats en magasin spécialisé : les achats réalisés dans la grande distribution, sur les marchés ou sur internet en sont exclus. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 industrie

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 3 565 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC15Z0B CHAUSSURES EN CUIR OU TEXTILE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 15.20Z (Fabrication de chaussures), codes CPF 15.20.1, 15.20.2 et 15.20.3 et partie du code CPF 15.20.40.

La consommation des ménages comprend les chaussures de ville en cuir et en autres matières, les bottes en cuir, en caoutchouc ou en matières plastiques, les pantoufles, les chaussures de sport, les chaussures comportant une coquille de protection en métal, les chaussures en bois tels que les sabots, les sandales en cuir et les semelles intérieures amovibles en cuir. Elle ne comprend pas les chaussures à usage exclusif sportif telles que les chaussures de ski, patins à glace, etc. (classées en HC32C0A), ni les chaussures orthopédiques (classées en HC32B1).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Fédération française de la chaussure (FFC)

La Fédération française de la chaussure (FFC) fournit, à partir du panel de distributeurs de la FFC, la consommation annuelle de chaussures, en valeur toutes taxes comprises, en millions d'euros.

Le montant de l'année N est transmis fin février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Il peut être révisé pour le compte semi-définitif. Il n'est pas révisé pour le compte définitif.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires du commerce de détail (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires dans le commerce de détail.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 commerce de détail pour le code NAF 47.72A (Commerce de détail de la chaussure) est sélectionné.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 15.20Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FFC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La FFC interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur recouvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC15Z0B, comme par exemple les chaussures de sécurité.

L'indice d'évolution de la consommation de chaussures en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 commerce de détail

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu est issu d'entreprises de commerce de détail. Les chiffres d'affaires mesurés intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès de ces

commerçants. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indice CA3 concerne uniquement les achats en magasin spécialisé : les achats réalisés dans la grande distribution, sur les marchés ou sur internet en sont exclus. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 industrie

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 8 944 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

16 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS ISSUS DU TRAVAIL DU BOIS ET DU LIÈGE (HORS MEUBLES)

HC16Z1 SCIAGE, RABOTAGE ET IMPRÉGNATION DU BOIS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 16.10A (Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation), code CPF 16.10.11, 16.10.12, 16.10.21, 16.10.22, 16.10.23, et partie du code CPF et 16.10.39.

La consommation des ménages comprend les lames pour parquets et lambris ni traités ni assemblés, les moulures, les baguettes, etc., les planches et lattes non traitées en bois. Elle comprend aussi les piquets et échelas non traités. Elle ne comprend pas les panneaux pour parquets (classés en HC16Z2).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Agreste (SSP enquêtes de branche)

Le Service de la statistique, de l'évaluation et de la prospective agricole (Agreste) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit l'enquête annuelle de branche qui indique les montants annuels des facturations (en milliers d'euros hors taxes) de la demande intérieure et extérieure, pour les lames pour parquets et lambris et les moulures et baguettes en bois.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif début novembre, pour l'année considérée du compte. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 16.10A est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

A partir du compte provisoire 2016, l'IPC retenu est celui du HC16Z2 (Placage et panneaux de bois).

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et Agreste (SSP enquêtes de branche)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 220 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC1622 PLACAGE ET PANNEAUX DE BOIS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 aux 16.21Z (Fabrication de placage et de panneaux de bois) et 16.22Z (Fabrication de parquets assemblés) et partie du 16.23Z (Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries), codes CPF 16.21.1, 16.21.2 et 16.22.1 et partie du code CPF 16.23.19.

La consommation des ménages comprend les panneaux de contreplaqués, les panneaux de particules, les panneaux de fibres, d'autres panneaux à base de bois, des revêtements de panneaux à âme épaisse par replaquage, peinture, mélaminage et autres techniques de décoration, les panneaux stratifiés et les panneaux en bois pour parquets à coller ou à assembler. Elle comprend aussi certains éléments d'aménagement intérieur en bois (placards et leurs façades, comptoirs).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 16.21Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par

les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 16.21Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires des entreprises et des ménages), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires) et les achats réalisés au titre de l'investissement des ménages en logement (tels que les fenêtres, portes de garage, escaliers...).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le

commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 177 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC16Z4A OBJETS DIVERS EN BOIS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 16.29Z (Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie), code CPF 16.29.1.

La consommation des ménages comprend les objets divers tels que les manches, les montures de brosse et balais et les outils en bois, les articles pour la table et la cuisine tels que les ronds de serviette, les coupes, les pots, etc. en bois, les articles décoratifs en bois, les écrans et étuis pour bijouterie, les tringles, anneaux de rideaux, porte-manteaux en bois et les cadres en bois pour les tableaux, les photographies, les miroirs et les autres articles en bois (tréteaux, cure-dents, cintres, etc.)...

Elle ne comprend pas les cercueils (classés en HC32C0E), ni les cannes et parapluies (classés en HC32C0F), ni les cannes à pêche (classées en HC32C0A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 16.29Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

A partir du compte provisoire 2016, l'IPC retenu est celui du HC16Z2 (Placage et panneaux de bois).

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ suivi par l'indice CA3 est plus large que celui de la consommation du produit HC16Z4A : il reprend l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble des objets divers en bois et intègre l'évolution des objets en liège ou issus de la vannerie ou de la sparterie (HC16Z4B). On suppose que la consommation des ménages du produit HC16Z4A évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 428 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC16Z4B OBJETS EN LIÈGE, VANNERIE OU SPARTERIE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 16.29Z (Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie), codes CPF 16.29.22, 16.29.23, 16.29.24 et 16.29.25.

La consommation des ménages comprend les dalles, les plaques décoratives, les bouchons et les dessous de plat en liège naturel ou aggloméré, les paniers et les ouvrages de vannerie, les articles de sparterie, nattes, paillassons, claies. Elle ne comprend pas les meubles en rotin (classés en HC31Z2E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 16.29Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HC16Z4A (Objets divers en bois) jusqu'au compte 2015. A partir de 2016 on utilise l'IPC du HC16Z2 (Fabrication de placage et de panneaux de bois).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ suivi par l'indice CA3 est plus large que celui de la consommation du produit HC16Z4B : il reprend l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble des objets divers en bois et intègre l'évolution des objets divers en bois qui ne sont pas en liège ou issus de la vannerie ou de la sparterie (HC16Z4A). On suppose que la consommation des ménages du produit HC16Z4B évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC16Z4B, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui des objets divers en bois (HC16Z4A).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 703 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

17 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS EN PAPIER ET EN CARTON

HC17B2A OUATES DE MATIÈRES TEXTILES ET ARTICLES DE OUATERIE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 17.22Z (Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique), partie du code CPF 17.22 12.

La consommation des ménages comprend les produits de la ouaterie : cotons et cotons tiges.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 17.22Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir des quantités produites.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 17.22Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés. Par ailleurs, les indices n'intègrent pas l'évolution de la qualité.

De plus, le champ couvert par l'indice IPI est plus large que celui du produit : il prend en compte également l'évolution des quantités produites de produits classés en articles en papier à usage sanitaire ou domestique hors ceux composés de ouate de coton (HC17B2B).

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ suivi par l'indice CA3 est plus large que celui de la consommation du produit HC17B2A : il reprend l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble des articles en papier à usage sanitaire ou domestique y compris ceux composés de ouate de coton et intègre l'évolution des articles en papier à usage domestique ou sanitaire (HC17B2B). On suppose que la consommation des ménages du produit HC17B2A évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 231 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC17B2B ARTICLES EN PAPIER À USAGE SANITAIRE OU DOMESTIQUE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 17.22Z (Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique), code CPF 17.22.13 et partie des codes CPF 17.22.11 et 17.22.12.

La consommation des ménages comprend les articles d'essuyage ménager, les mouchoirs en papier, les papiers hygiéniques, les serviettes à démaquiller, les couches et changes complets pour bébé, les garnitures périodiques et les changes pour incontinence, les vêtements et protèges vêtement à jeter en papier, la vaisselle (gobelets, assiettes, plats) en carton et les serviettes et nappes de table en papier.

Elle ne comprend pas les articles similaires en ouate de coton (classés en HC17B2A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 17.22Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir des quantités produites.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 17.22Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés. Par ailleurs, les indices n'intègrent pas l'évolution de la qualité.

De plus, le champ couvert par l'indice IPI est plus large que celui du produit : il prend en compte également l'évolution des quantités produites de produits classés en ouates de matières textiles et d'articles de ouaterie (HC17B2A).

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ suivi par l'indice CA3 est plus large que celui de la consommation du produit HC17B2B : il reprend l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble des articles en papier à usage sanitaire ou domestique y compris ceux composés de ouate de coton et intègre l'évolution des ouates de matières textiles et d'articles de ouaterie (HC17B2A). On suppose que la consommation des ménages du produit HC17B2B évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 3 389 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC17B2C PAPETERIE SCOLAIRE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 17.23Z (Fabrication d'articles de papeterie), partie du code CPF 17.23.13.

La consommation des ménages comprend les cahiers, les chemises, les carnets, les classeurs, le papier à lettre et les agendas.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 17.23Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ suivi par l'indice CA3 est plus large que celui de la consommation du produit HC17B2C : il reprend l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble des articles de papeterie et intègre l'évolution des articles de papeterie hors papeterie scolaire (HC17B2D). On suppose que la consommation des ménages du produit HC17B2C évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 522 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC17B2D AUTRES ARTICLES DE PAPETERIE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie des sous-classes 17.21A (Fabrication de carton ondulé), 17.21B (Fabrication de cartonnages) et 17.23Z (Fabrication d'articles de papeterie), codes CPF 17.23.11, 17.23.12 et 17.23.14 et partie des codes CPF 17.21.13, 17.21.15 et 17.23.13.

La consommation des ménages comprend les copies et feuillets mobiles, les blocs pour l'écriture, les blocs de papier à lettre, les papiers en ramettes ou pour imprimantes, les enveloppes, les cartes postales non illustrées, les cartes de correspondance, les boîtes et pochettes en carton ou en papier, le papier carbone et les papiers adhésifs, les registres, les livrets comptables, les carnets à souches, les albums pour timbres et photographie, les caisses américaines en carton ondulé, les classeurs à courrier, les boîtes de rangement et de classement et autres articles de bureau en carton.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 17.23Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ suivi par l'indice CA3 est plus large que celui de la

consommation du produit HC17B2D : il reprend l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble des articles de papeterie et intègre l'évolution des articles de papeterie scolaire (HC17B2C). On suppose que la consommation des ménages du produit HC17B2D évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 598 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC17B2E PAPIERS PEINTS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 17.24Z (Fabrication de papiers peints), codes CPF 17.24.11 et 17.24.12.

La consommation des ménages comprend les papiers peints et les revêtements muraux en matières textiles à coller.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 17.24Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir des quantités produites.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 17.24Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés. Par ailleurs, les indices n'intègrent pas l'évolution de la qualité.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 278 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC17B2F AUTRES ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 17.29Z (Fabrication d'autres articles en papier ou en carton), codes CPF 17.29.11 et 17.29.19.

La consommation des ménages comprend les étiquettes adhésives ou non, imprimées ou non, en papier ou en carton, le papier à cigarette, les filtres à café, les sacs pour aspirateurs, le papier sulfurisé, le papier cadeau, etc.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 17.29Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources AC Nielsen et GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les panélistes GfK et AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

Par ailleurs, les champs, en termes de produits suivis, des indicateurs issus d'AC Nielsen et de GfK étant complémentaires, ajouter les ventes mesurées de ces deux indicateurs permet une meilleure couverture de la consommation des ménages.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant, d'une part, les montants de consommation des articles suivis pour ce poste et pondérée par les taux de couverture correspondants, issus de la source GfK et d'autre part, la consommation des produits suivis pour ce poste selon la source AC Nielsen. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 268 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

19 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS ISSUS DE LA COKÉFACTION ET DU RAFFINAGE

HC19Z1 COKÉFACTION

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 19.10Z (Cokéfaction), code CPF 19.10.10.

La consommation des ménages comprend les cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe et le charbon de cornue.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Particularités

La dépense de consommation des ménages est très faible depuis plusieurs années. Elle est nettement inférieure au million d'euros depuis 2007. On considère donc qu'elle est égale à 0 million d'euros.

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014.

HC19Z2A AGGLOMÉRÉS ET BRIQUETTES DE HOUILLE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 19.20Z (Raffinage du pétrole), codes CPF 19.20.11 et 19.20.12.

La consommation des ménages comprend les briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille et du lignite.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Source utilisée en campagne courante

2.1 Source Service de l'Observation et des Statistiques (SDESSDES) - Pégase

Le bureau des statistiques de l'offre d'énergie du Service de l'Observation et des Statistiques (SDES) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie fournit, via sa base de données Pégase (Pétrole, Électricité, Gaz et autres statistiques de l'Énergie), le prix mensuel moyen en euros hors taxes par tonnes du charbon importé.

Il y met également à disposition, d'une part, les quantités mensuelles de la production, des importations, des exportations et des variations de stocks des combustibles minéraux solides (principalement de la houille (93%), mais aussi de la lignite, des produits de récupération, de la coke et agglomérés) et, d'autre part, les données mensuelles de livraisons réelles des combustibles minéraux solides au secteur résidentiel-tertiaire (c'est-à-dire les logements des ménages et les activités de service tels que les commerces ou les bureaux).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SDES - Pégase

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et leurs stocks. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indicateur.

L'indice d'évolution des livraisons mensuelles (dont on fait la somme) des combustibles minéraux solides entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SDES - Pégase

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises industrielles et de services (tertiaire), soit des consommations intermédiaires.

La consommation est estimée à partir de la production des combustibles minéraux solides à laquelle on ajoute les importations et les variations de stock et à laquelle on soustrait les exportations. L'indice d'évolution de ces consommations mensuelles (dont on fait la somme) en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source SDES - Pégase

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation sur les agglomérés et briquettes de houille, on considère que l'évolution des prix est proche de celle des importations du charbon.

L'indice annuel des prix des importations du charbon est calculé en faisant la moyenne arithmétique des prix moyens mensuels. L'indice d'évolution des prix des importations du charbon est obtenu en rapportant l'indice annuel de l'année N à celui de l'année N-1. On multiplie cet indice par le rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1 pour obtenir un indice TTC.

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 43,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC19Z2B FIOUL DOMESTIQUE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 19.20Z (Raffinage du pétrole), partie du code CPF 19.20.26.

La consommation des ménages comprend le fioul domestique pour le chauffage. Elle ne comprend pas le gazole pour moteur diesel (classé en HC19Z2H).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP)

Le Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP) transmet dans le bulletin mensuel de janvier N+1 les consommations de fioul domestique en milliers de mètres cubes, ainsi que les prix mensuels du fioul domestique. A partir de l'année 2012, le CPDP distingue le fioul domestique du gazole non routier. Il fournit également dans le rapport annuel, outre les consommations de fioul domestique, les consommations de chauffage sur le marché intérieur en milliers de mètres cubes. Les consommations correspondent aux ventes des sociétés de pétrole à leur clientèle qui se décompose en deux grandes catégories : les consommateurs directs (industries, entreprises de transports, administrations publiques, immeubles collectifs ou privés, etc.) et les revendeurs en acquitté (ventes TTC) (postes de distribution de carburants, négociants-détaillants, etc.) en France métropolitaine hors besoins militaires.

Les données mensuelles de consommations de fioul domestique de l'année N sont disponibles en mars de l'année N+1 pour la préparation du compte provisoire.

Les consommations annuelles de fioul domestique en chauffage domestique de l'année N sont disponibles au troisième trimestre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif de l'année N. Les données annuelles sont révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP consommation fioul domestique en quantité

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations des entreprises pour leur chauffage. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations des entreprises et que l'évolution dans les DOM est identique à celle de métropole.

L'indice d'évolution des consommations du fioul domestique en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

Cette méthode n'est plus utilisée depuis le compte définitif 2013.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP consommation fioul domestique

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. Elle est mobilisée depuis le compte définitif 2013.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations des entreprises pour leur chauffage. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations des entreprises et que l'évolution dans les DOM est identique à celle de métropole.

La consommation en valeur est estimée à partir des quantités de fioul domestique mensuelles pondérées par les prix mensuels de fioul domestique consommé par les clients. L'indice d'évolution en valeur est calculé en rapportant la valeur de l'année N à celle de l'année N-1.

L'indice de volume est ensuite calculé en déflatant l'indice de valeur obtenu par l'indice des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP consommation chauffage domestique en quantité

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations des entreprises et que l'évolution dans les DOM est identique à celle de métropole.

L'indice d'évolution de la consommation de chauffage domestique en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP consommation chauffage domestique

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif. Elle est utilisée depuis le compte définitif 2013.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages en France métropolitaine.

En l'absence de données mensuelles de livraisons de fioul pour le chauffage domestique, le prix moyen annuel pris en compte est celui obtenu en pondérant les prix mensuels de fioul domestique consommé par les clients par les quantités mensuelles de livraisons de fioul domestique.

La consommation est estimée en multipliant les quantités annuelles de fioul domestique utilisées pour le chauffage domestique par le prix moyen annuel du fioul domestique consommé par les clients. L'indice d'évolution en valeur est calculé en rapportant en rapportant la valeur de l'année N à celle de l'année N-1.

L'indice de volume est ensuite calculé en déflatant l'indice de valeur obtenu par l'indice des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

Cette méthode n'est plus utilisée depuis le compte provisoire 2015.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir des sources IPC et CPDP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. Elle est utilisée depuis le compte provisoire 2015.

La consommation de fioul domestique n'est pas uniforme sur une année. Elle varie fortement selon les températures extérieures et les saisons. Une augmentation de prix en début, en milieu ou en fin d'année ne se traduira pas de la même façon sur l'évolution annuelle moyenne des prix.

Pour tenir compte de ce phénomène, l'indice de prix du fioul domestique mensuel est pondéré par les quantités mensuelles de fioul domestique consommées par les clients (source CPDP), afin d'obtenir un indice annuel. L'indice d'évolution des prix est calculé en rapportant l'indice annuel de l'année N à celui de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 6614,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC19Z2D AUTRES FIOULS (WHITE SPIRIT)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 19.20Z (Raffinage du pétrole), partie du code CPF 19.20.23.

La consommation des ménages comprend le white spirit.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP)

Le Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP) transmet dans le bulletin mensuel de janvier N+1 et dans le rapport annuel les consommations de white spirit en milliers de mètres cubes.

Les consommations correspondent aux ventes des sociétés de pétrole à leur clientèle qui se décompose en deux grandes catégories : les consommateurs directs (industries, entreprises de transports, administrations publiques, immeubles collectifs ou privés, etc.) et les revendeurs en acquitté (ventes TTC) (postes de distribution de carburants, négociants-détaillants, etc.) en France métropolitaine hors besoins militaires.

Les données mensuelles de consommations de white spirit de l'année N sont disponibles en mars de l'année N+1 pour la préparation du compte provisoire.

Les consommations annuelles de white spirit de l'année N sont disponibles au troisième trimestre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif de l'année N. Les données annuelles sont révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations des entreprises et que l'évolution dans les DOM est la même qu'en métropole.

L'indice d'évolution de la consommation de white spirit en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 35,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC19Z2E GAZ PÉTROLIER LIQUÉFIÉ

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 19.20Z (Raffinage du pétrole), partie du code CPF 19.20.31.

La consommation des ménages comprend le butane et propane conditionnés en bouteille, le propane et butane livrés en vrac, ainsi que le GPL carburant.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP)

Le Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP) transmet dans le bulletin mensuel de janvier N+1 les consommations de butane, de propane et de carburant GPL du marché intérieur, c'est-à-dire y compris aux entreprises, en milliers de tonnes.

Il fournit également dans le rapport annuel, d'une part, les consommations de butane et de propane en vrac du marché domestique (achetés par les ménages) et, d'autre part, les consommations en conditionné et de carburant GPL en tonnes sur le marché intérieur.

Les consommations correspondent aux ventes des sociétés de pétrole à leur clientèle qui se décompose en deux grandes catégories : les consommateurs directs (industries, entreprises de transports, administrations publiques, immeubles collectifs ou privés, etc.) et les revendeurs en acquitté (ventes TTC) (postes de distribution de carburants, négociants-détaillants, etc.) en France métropolitaine hors besoins militaires.

Les données mensuelles de consommations de l'année N sont disponibles en mars de l'année N+1 pour la préparation du compte provisoire. Les consommations annuelles de l'année N sont disponibles au troisième trimestre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif de l'année N. Les données annuelles sont révisées pour le compte définitif.

2.2 Source base de données Pégase du SDES

Le Service de l'Observation et des Statistiques (SDES) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie transmet, sur sa base de données Pégase les prix mensuels de la tonne de propane en citerne, du litre de GPL Carburant et de la bonbonne de 13 kg de butane.

Les données mensuelles de l'année N sont disponibles en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées par la suite.

2,3 Source Comité français du Butane et du Propane

Le Comité français du Butane et du Propane (CFBP) transmet, dans son rapport annuel d'activités, les ventes de butane, propane en bouteilles, les ventes de GPL en citerne et les ventes de carburant GPL. Ces données sont exprimées en tonnes. Le CFBP fournit également la part du résidentiel/tertiaire dans le total des ventes de GPL.

Les données annuelles de l'année N sont disponibles au quatrième trimestre de l'année N+1 pour la préparation du compte semi-définitif de l'année N. Elles peuvent être révisées lors du compte définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP mensuelle en quantité

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

On suppose que la consommation des ménages en butane et propane vrac et conditionné représente 40 % des consommations de gaz butane et propane vrac et conditionné sur le marché intérieur et que la consommation des ménages en GPL carburant représente 20 % des consommations de GPL carburant sur le marché intérieur.

On suppose également que l'évolution dans les DOM est identique à celle de métropole.

Les quantités de butane, de propane et de GPL carburant ainsi estimées sont additionnées pour les années N et N-1.

L'indice d'évolution de la consommation en gaz pétroliers liquéfiés en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP mensuelle et Pégase

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire. Elle est utilisée depuis le compte provisoire 2015.

On suppose que la consommation des ménages en butane et propane vrac et conditionné représente 40 % des consommations de gaz butane et propane vrac et conditionné sur le marché intérieur et que la

consommation des ménages en GPL carburant représente 20 % des consommations de GPL carburant sur le marché intérieur. On suppose également que l'évolution dans les DOM est identique à celle de métropole.

La consommation est estimée en sommant les quantités de propane, butane et de GPL carburant ainsi estimées pondérées par leur prix moyen respectif observé sur l'année (source Pégase). L'indice d'évolution de la consommation en gaz pétroliers liquéfiés en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution de la consommation en gaz pétroliers liquéfiés en volume entre les années N-1 et N est calculé en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix (IPC).

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP annuelle en quantité

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

On suppose que la consommation des ménages en butane et propane conditionnés représente 40 % des consommations de gaz butane et propane conditionnés sur le marché intérieur et que la consommation des ménages en GPL carburant représente 20 % des consommations de GPL carburant sur le marché intérieur. On suppose également que l'évolution dans les DOM est identique à celle de métropole.

Les quantités de butane conditionné, de propane conditionné et de GPL carburant ainsi estimées sur le marché intérieur sont additionnées avec les quantités de butane et propane en vrac sur le marché domestique pour les années N et N-1.

L'indice d'évolution de la consommation de GPL en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP annuelle et Pégase

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif. Elle est utilisée depuis le compte définitif 2013.

On suppose que la consommation des ménages en butane et propane conditionnés représente 40 % des consommations de gaz butane et propane conditionnés sur le marché intérieur et que la consommation des ménages en GPL carburant représente 20 % des consommations de GPL carburant sur le marché intérieur. On suppose également que l'évolution dans les DOM est identique à celle de métropole.

La consommation est estimée en pondérant les quantités de propane, butane et de GPL carburant annuelles estimées précédemment à partir des données sur le marché domestique et les quantités de butane et propane en vrac fournies sur le marché domestique par leur prix moyen unitaire respectif observé sur l'année (source Pégase). L'indice d'évolution de la consommation en gaz pétroliers liquéfiés en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution de la consommation en gaz pétroliers liquéfiés en volume entre les années N-1 et N est calculé en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix (IPC).

3,5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CFBP en quantités

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif depuis le compte semi-définitif 2012.

Les quantités en tonnes vendues sur le marché du résidentiel/tertiaire sont estimées en appliquant la part du secteur résidentiel/tertiaire au total en tonnes des ventes de GPL.

L'indice d'évolution de la consommation de GPL en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3,6 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources CFBP en quantités et Pégase

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif depuis le compte semi-définitif 2014.

On suppose que la consommation des ménages en butane et propane conditionnés représente 40 % des consommations de gaz butane et propane conditionnés sur le marché intérieur, que la consommation des ménages en GPL carburant représente 20 % des consommations de GPL carburant sur le marché intérieur et que celle de GPL en citerne représente 85 % des consommation de GPL en citerne sur le marché intérieur. On suppose également que l'évolution dans les DOM est identique à celle de métropole.

La consommation est estimée en sommant les quantités de propane, butane, GPL en citerne et GPL carburant ainsi estimées pondérées par leur prix moyen respectif observé sur l'année (source Pégase). L'indice d'évolution de la consommation en gaz pétroliers liquéfiés en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution de la consommation en gaz pétroliers liquéfiés en volume entre les années N-1 et N est calculé en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix (IPC).

3.7 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1962,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC19Z2F ESSENCE, SUPER PLOMBÉE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 19.20Z (Raffinage du pétrole), partie du code CPF 19.20.21.

La consommation des ménages comprend l'essence plombée pour moteur.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Particularités

L'essence super plombée a été supprimée définitivement en 2008. Il n'y a donc plus de dépense de consommation des ménages en ce produit depuis 2008.

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014.

HC19Z2G SUPER SANS PLOMB

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 19.20Z (Raffinage du pétrole), partie du code CPF 19.20.21.

La consommation des ménages comprend les essences pour moteur : super carburant sans plomb, comme le sans-plomb 95, 98, 95-E10 ou E85.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP)

Le Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP) transmet dans le bulletin mensuel de janvier N+1 et dans le rapport annuel les consommations d'essence sans plomb 95, 98 et 95-E10 en milliers de mètres cubes. Il fournit également dans le bulletin mensuel du mois de janvier N+1 les prix de vente TTC de l'essence sans plomb 95, 98 et 95-E10 en euros par litre. La consommation en E85 est incluse dans la consommation en sans-plomb 95.

Les consommations correspondent aux ventes des sociétés de pétrole à leur clientèle qui se décompose en deux grandes catégories : les consommateurs directs (industries, entreprises de transports, administrations publiques, immeubles collectifs ou privés, etc.) et les revendeurs en acquitté (ventes TTC) (postes de distribution de carburants, négociants-détaillants, etc.) en France métropolitaine hors besoins militaires.

Les données mensuelles de consommations de l'année N sont disponibles en mars de l'année N+1 pour la préparation du compte provisoire.

Les consommations annuelles de l'année N sont disponibles au troisième trimestre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif de l'année N. Les données annuelles sont révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Compte des transports

Le Service de l'Observation et des Statistiques (SDES) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie publie, dans le compte des transports, la consommation annuelle totale d'essence pour les voitures particulières, ainsi que celle des deux roues, en milliers de mètres cubes.

Le Compte des transports établit la consommation de carburants par type de véhicules à partir du bilan de la circulation en France métropolitaine réalisé par le SDES et des données de consommation de carburants émanant du Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP).

Les données sont disponibles au troisième trimestre de l'année N+1 pour la préparation du compte semi-définitif. Les chiffres ne sont pas révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP en quantité

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations des entreprises et que l'évolution dans les DOM est similaire à celle en métropole.

L'indice d'évolution de l'ensemble des ventes de super sans plomb (95-E10, 95 et 98) en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP et du Compte des transports

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. Elle est mobilisée depuis le compte définitif 2013.

On suppose que l'évolution dans les DOM est similaire à celle en métropole. On suppose également que la consommation des ménages évolue comme celle liée aux voitures particulières essence.

Le prix de l'essence sans plomb 95, 98 et 95-E10 ne sont pas uniformes sur une année. Ils varient en fonction du prix du pétrole. Une augmentation des quantités en début, en milieu ou en fin d'année ne se traduira pas de la même façon sur l'évolution annuelle moyenne de la consommation en valeur.

La consommation de super sans plomb en valeur est estimée en pondérant les quantités mensuelles d'essence sans plomb 95, 98 et 95-E10 par leurs prix mensuels respectifs (source CPDP), puis en multipliant la valeur ainsi obtenue par la part des voitures particulières essence dans la consommation totale d'essence (source Compte des transports).

Remarque : lors de la réalisation du compte provisoire, la part des voitures particulières dans la consommation totale de essence n'est pas connue. On suppose que celle-ci est identique à celle de l'année précédente.

L'indice d'évolution de la consommation d'essence sans plomb 95, 98 et 95-E10 en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution d'essence sans plomb 95, 98 et 95-E10 en volume entre les années N-1 et N est calculé en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix (IPC).

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 13 270 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC19Z2H GASOIL

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 19.20Z (Raffinage du pétrole), partie du code CPF 19.20.26.

La consommation des ménages comprend le gazole pour moteur diesel. Elle ne comprend pas le fioul domestique pour le chauffage (classé en HC19Z2B).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP)

Le Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP) transmet dans le bulletin mensuel de janvier N+1 et dans le rapport annuel les consommations de gasoil en milliers de mètres cubes. Il fournit également dans le bulletin mensuel du mois de janvier les prix de vente TTC du gasoil en euros par litre.

Les consommations correspondent aux ventes des sociétés de pétrole à leur clientèle qui se décompose en deux grandes catégories : les consommateurs directs (industries, entreprises de transports, administrations publiques, immeubles collectifs ou privés, etc.) et les revendeurs en acquitté (ventes TTC) (postes de distribution de carburants, négociants-détaillants, etc.) en France métropolitaine hors besoins militaires.

Les données mensuelles de consommations de l'année N sont disponibles en mars de l'année N+1 pour la préparation du compte provisoire.

Les consommations annuelles de l'année N sont disponibles au troisième trimestre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif de l'année N. Les données annuelles sont révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Compte des transports

Le Service de l'Observation et des Statistiques (SDES) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie fournit, dans le compte des transports, la consommation annuelle totale de gasoil pour les voitures particulières en milliers de mètres cubes.

Le Compte des transports établit la consommation de carburants par type de véhicules à partir du bilan de la circulation en France métropolitaine réalisé par le SDES et des données de consommation de carburants émanant du Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP).

Les données sont disponibles au mois de au troisième trimestre de l'année N+1 pour la préparation du compte semi-définitif. Les chiffres ne sont pas révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP en quantité

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations des entreprises (y compris consommation pour la pêche). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations des entreprises et que l'évolution dans les DOM est identique à celle en métropole.

L'indice d'évolution de la consommation de gasoil en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP et Compte des transports

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. Elle est mobilisée depuis le compte définitif 2013.

On suppose que l'évolution dans les DOM est similaire à celle en métropole. On suppose également que la consommation des ménages évolue comme celle liée aux voitures particulières Diesel.

Le prix du gasoil n'est pas uniforme sur une année. Il varie fortement en fonction du prix du pétrole. Une augmentation des quantités en début, en milieu ou en fin d'année ne se traduira pas de la même façon sur l'évolution annuelle moyenne de la consommation en valeur.

La consommation de gasoil en valeur est estimée en pondérant les quantités mensuelles de gasoil par leurs prix mensuels respectifs (source CPDP), puis en multipliant la valeur ainsi obtenue par la part des voitures particulières Diesel dans la consommation totale de gasoil (source Compte des transports).

Remarque : lors de la réalisation du compte provisoire, la part des voitures particulières dans la consommation totale de gasoil n'est pas connue. On suppose que celle-ci est identique à celle de l'année précédente.

L'indice d'évolution du gasoil en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution du gasoil en volume entre les années N-1 et N est calculé en déflatant l'indice de valeur par l'indice des prix (IPC).

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 22 724,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC19Z2I LUBRIFIANTS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 19.20Z (Raffinage du pétrole), code CPF 19.20.29.

La consommation des ménages comprend les huiles lubrifiantes pour moteurs à base de produits pétroliers raffinés, avec ou sans additifs. Elle ne comprend pas les lubrifiants spéciaux, les liquides de frein, etc., à base d'huiles de synthèse (classés en HC20C3E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP)

Le Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP) transmet dans le bulletin mensuel de janvier N+1 et dans le rapport annuel les consommations (en tonnes) de lubrifiants automobiles. Dans le rapport annuel, la distinction entre lubrifiants pour l'ensemble automobiles et moteurs diesel utilitaires et lubrifiants pour l'usage des moteurs diesels utilitaires est disponible.

Les consommations correspondent aux ventes des sociétés de pétrole à leur clientèle qui se décompose en deux grandes catégories : les consommateurs directs (industries, entreprises de transports, administrations publiques, immeubles collectifs ou privés, etc.) et les revendeurs en acquitté (ventes TTC) (postes de distribution de carburants, négociants-détaillants, etc.) en France métropolitaine hors besoins militaires.

Les données mensuelles de consommations de l'année N sont disponibles en mars de l'année N+1 pour la préparation du compte provisoire.

Les consommations annuelles de l'année N sont disponibles au troisième trimestre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif de l'année N. Les données annuelles sont révisées pour le compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP mensuel

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations des entreprises et que l'évolution dans les DOM est identique à celle en métropole.

L'indice d'évolution de la consommation de lubrifiants automobiles en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CPDP annuel

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur retenu permet de s'approcher du champ de la consommation de ce produit en retirant les consommations liées aux véhicules utilitaires. Cependant, il ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations des entreprises des véhicules de tourisme. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations des entreprises et que l'évolution dans les DOM est identique à celle en métropole.

L'indice d'évolution de la consommation de lubrifiants automobiles à laquelle on soustrait celle des diesels utilitaires en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1310,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

20 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS CHIMIQUES

HC20A1A ALCOOL ÉTHYLIQUE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 20.14Z (Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base), codes CPF 20.14.74 et 20.14.75.

La consommation des ménages comprend l'alcool éthylique de distillation ou de synthèse non dénaturé d'une teneur d'alcool par volume de 80 % ou plus, et l'alcool éthylique et autres alcools de distillation ou de synthèse dénaturé (alcool à brûler, additifs pour essence, etc.).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 20.14Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de quantités produites.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 20.14Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés. Par ailleurs, les indices n'intègrent pas l'évolution de la qualité.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Cet indice est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC20A1A car il intègre aussi le chiffre d'affaires du charbon de bois (HC20A1B). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 28 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC20A1B AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 20.14Z (Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base), code CPF 20.14.72.

La consommation des ménages comprend le charbon de bois.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 20.14Z est sélectionné.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC20A1B car il intègre aussi le chiffre d'affaires de l'alcool éthylique (HC20A1A). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 21 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC20A1C GAZ INDUSTRIELS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 20.11Z (Fabrication de gaz industriels), code CPF 20.11.11. et 20.11.12

La consommation des ménages représente les bouteilles à oxygène utilisées à domicile pour la santé ainsi que les cartouches de gaz pour machine à gazéifier les boissons. Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des administrations publiques (APU). Cette dernière correspond aux montants des bouteilles à oxygène utilisées à domicile pour la santé pris en charge par la Sécurité sociale (y compris la couverture maladie universelle et l'aide médicale d'État).

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé fournit le montant toutes taxes comprises des dépenses en gaz industriels établies à partir du compte de la santé. La DREES distingue la dépense de consommation des ménages de leur consommation effective en y ajoutant les dépenses de santé individualisables des administrations publiques (APU).

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) pour la dépense remboursée, la dépense remboursable et les dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ; l'Insee pour la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et les paiements partiels au secteur public hospitalier ; la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour le compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ; le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) et enfin des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues mi-décembre de l'année N, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.3 Source Indice des prix à la production de l'industrie (IPP Industrie)

La division « Indices des prix à la production » (Direction des Statistiques d'Entreprises) de l'Insee fournit l'indice de prix à la production dans l'industrie. Cet indice est mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

Les indices de prix à la production (IPP) de l'industrie pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA, de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché français. Ils sont ainsi évalués selon le concept des prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites), conformément au règlement européen. Ils sont déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les indices de prix à la production de l'industrie sont des indices mensuels (dont on calcule la moyenne annuelle) et disponibles avant chaque compte, pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ces indices sont révisés entre le compte provisoire et le compte semi-définitif. Ensuite, ils ne sont pas révisés pour le compte définitif.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des montants en gaz industriels pris en charge par la Sécurité sociale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Compte de la santé, GfK et IPP pour la dépense de consommation des ménages

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La dépense de consommation des ménages hors taxe correspond à la somme de la dépense de consommation des ménages en gaz industriels à usage médical hors taxe et de la dépense des ménages en cartouches de gaz à usage domestique hors taxe. Ces deux dépenses sont calculées en rapportant les montants toutes taxes comprises fournis par le Compte de la Santé et GfK à leur taux de TVA respectifs. L'indice d'évolution de la dépense de consommation des ménages en gaz industriels en valeur hors taxe entre les années N-1 et N est calculé.

En l'absence d'indice de prix à la consommation sur les gaz industriels, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production de ces mêmes produits. Cet IPP industriel est un indice d'évolution des prix hors taxe.

L'indice de volume est calculé en rapportant l'indice de valeur hors taxe à l'indice d'évolution des prix hors taxe.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP Industrie pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation sur les gaz industriels, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production de ces mêmes produits.

L'indice annuel des prix à la production est calculé à partir de la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution des prix à la production correspond au rapport entre l'indice annuel de l'année N et celui de l'année N-1. On multiplie cet indice par le rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1 pour obtenir un indice TTC.

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir des sources Compte de la Santé et GfK pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La dépense de consommation des ménages toutes taxes comprises correspond à la somme de la dépense de consommation des ménages en gaz industriels à usage médical toutes taxes comprises et de la dépense des ménages en cartouches de gaz à usage domestique toutes taxes comprises, fournies respectivement par le Compte de la Santé et GfK. L'indice d'évolution en valeur toutes taxes comprises entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution des prix est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice de volume (cf. méthode 3.2).

4 - Particularités

La consommation effective n'est pas arbitrageable par le responsable secteur-produit. En revanche, la confrontation des données de la DREES sur l'ensemble des biens et services de santé et celles fournies par la DGFIP sur le même champ peut donner lieu à un ajustement, par la DREES, de la dépense individualisable des APU et donc aussi de la dépense de consommation des ménages en HC20A1C.

5 - Fixation du niveau de base

Le niveau de 2010 a été obtenu à partir de la source Compte de la santé pour la consommation effective des ménages. Le niveau de la dépense individualisable des administrations publiques a été fixé à partir du Compte de la santé, le montant total de dépense individualisable des APU pour l'ensemble des biens et services de santé ayant été confronté à celui fourni par la DGFIP. Le niveau de la dépense de consommation des ménages de 2010 a été fixé par solde entre la consommation effective et la dépense individualisable des APU.

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 371 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014 dont 65 millions de dépense de consommation finale des ménages et 306 millions d'euros de dépense individualisable des administrations publiques (APU).

Il n'y a pas de dépense individualisable des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

HC20A3 PRODUITS AZOTÉS ET ENGRAIS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 20.15Z (Fabrication de produits azotés et d'engrais), code CPF 20.15.1, 20.15.2, 20.15.3, 20.15.4, 20.15.5, 20.15.6, 20.15.7 et 20.15.8.

La consommation des ménages comprend les engrais à usage domestique et les mélanges pour plantes en pots à base de tourbe, terre naturelle, sable, argile et de minéraux.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues mi-décembre de l'année N, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 20.15Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 78 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC20B1A SAVONS DE MÉNAGE ET DÉTERGENTS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 20.41Z (Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien), codes CPF 20.41.10, 20.41.20 et 20.41.3.

La consommation des ménages comprend les savons ménagers, les détergents et les produits de nettoyage, comme la lessive et les produits à vaisselle.

Elle ne comprend pas les savons de toilette (classés en HC20B2A), ni les produits principalement dédiés à l'entretien (détartrants, produits pour canalisations, etc), classés en HC20B1B.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants et les magasins spécialisés (de bricolage par exemple).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 3 191 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC20B1B PRODUITS D'ENTRETIEN

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 20.41Z (Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien), code CPF 20.41.4.

La consommation des ménages comprend les produits d'entretien ménager, comme les produits pour parfumer ou désodoriser les locaux, les cires, les cirages et les pâtes et poudres à récurer.

Elle ne comprend pas les savons de toilette (classés en HC20B2A), ni les produits de nettoyage ou les détergents (classés en HC20B1A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants et les magasins spécialisés (de bricolage par exemple).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 968 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC20B2A SAVONS DE TOILETTE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 20.42Z (Fabrication de parfums et de produits pour la toilette), partie du code CPF 20.42.19.

La consommation des ménages comprend les savons de toilette.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu

d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, petits commerçants, etc.).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 265 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC20B2B PARFUMS ET PRODUITS POUR LA TOILETTE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 20.42Z (Fabrication de parfums et de produits pour la toilette), codes CPF 20.42.11, 20.42.12, 20.42.13, 20.42.14, 20.42.15, 20.42.16, 20.42.17 et 20.42.18 et partie du code CPF 20.42.19.

La consommation des ménages comprend les parfums et eaux de toilette, les cosmétiques, les produits de beauté, les produits capillaires et dermatologiques, les produits de rasage, d'hygiène buccale et les dépilatoires.

Elle ne comprend pas les savons de toilette (classés en HC20B2A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Fédération française de la parfumerie sélective (FFPS)

La fédération française de la parfumerie sélective (FFPS) fournit les montants annuels de consommation de parfums, de maquillage et de soins de beauté en valeur, toutes taxes comprises (en milliers d'euros). Ces chiffres sont issus d'un panel comprenant les chaînes de distribution, les grands magasins, des groupements de franchisés et d'indépendants (hors ventes sur internet et marques de distributeur).

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1 dès la préparation du compte provisoire et servent pour les comptes semi-définitif et définitif. Les données peuvent être révisées.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires du commerce de détail (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires dans le commerce de détail.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 commerce de détail pour le code NAF 47.75Z (Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé) est sélectionné.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 20.42Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants et dans les chaînes de parfumerie.

De plus, le champ de l'indicateur obtenu est un peu moins large que le poste HC20B2B car il ne couvre que les produits commercialisés en grandes ou moyennes surfaces. Il ne prend donc pas en compte la dépense de consommation en produits de la parfumerie sélective (i.e. les parfums de marques).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FFPS

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La FFPS interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les ventes mesurées recouvrent un champ moins large que la consommation des ménages du HC20B2B car elles ne comprennent que les produits de la parfumerie sélective (les produits et parfums de marques) pour les chaînes de magasins, les grands magasins, les franchisés, etc., mais hors grande distribution.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des articles suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources AC Nielsen et FFPS

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La FFPS et le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les champs des indicateurs issus d'AC Nielsen et de la FFPS étant complémentaires, ajouter les ventes mesurées de ces deux indicateurs permettent une meilleure couverture de la consommation des ménages.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des articles suivis pour ce poste issue de la FFPS d'une part et d'AC Nielsen d'autre part. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 commerce de détail

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu est issu d'entreprises de commerce de détail. Les chiffres d'affaires mesurés intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès de ces commerçants. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indice CA3 concerne uniquement les achats en magasin spécialisé : les achats réalisés dans la grande distribution en sont exclus. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 industrie

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 15 718 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC20C1 PESTICIDES ET AUTRES PRODUITS AGROCHIMIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 20.20Z (Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques), code CPF 20.20.1.

La consommation des ménages comprend les insecticides, pesticides, fongicides et herbicides à usage domestique.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (vente par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues mi-décembre de l'année N, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 20.20Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources AC Nielsen et GFK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les panélistes AC Nielsen et GFK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, les champs des indicateurs issus d'AC Nielsen et de GFK étant complémentaires, ajouter les ventes mesurées de ces deux indicateurs permet une meilleure couverture de la consommation des ménages.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des articles suivis pour ce poste issue de GFK d'une part et d'AC Nielsen d'autre part. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le

commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 289 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC20C2 PEINTURES, VERNIS, ENCRE ET MASTICS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 20.30Z (Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics), codes CPF 20.30.1 et 20.30.2.

La consommation des ménages comprend les peintures, les vernis et produits connexes.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (vente par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 20.30Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 815 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC20C3A ALLUMETTES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 20.51Z (Fabrication de produits explosifs), code CPF 20.51.20.

La consommation des ménages comprend les allumettes en boîte ou en pochette.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 20.51Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les petits commerçants ou les débits de tabac.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC20C3A car il intègre aussi le chiffre d'affaires des feux d'artifices (HC20C3B). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 13 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC20C3B PRODUITS EXPLOSIFS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 20.51Z (Fabrication de produits explosifs), codes CPF 20.51.13 et 20.51.14.

La consommation des ménages comprend les feux d'artifice, pétards et articles pyrotechniques divers.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 20.51Z est sélectionné.

2.2 Source Indice des prix à la production de l'industrie (IPP Industrie)

La division « Indices des prix à la production » (Direction des Statistiques d'Entreprises) de l'Insee fournit l'indice de prix à la production dans l'industrie. Cet indice est mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

Les indices de prix à la production (IPP) de l'industrie pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA, de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché français. Ils sont ainsi évalués selon le concept des prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites), conformément au règlement européen. Ils sont déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les indices de prix à la production de l'industrie sont des indices mensuels (dont on calcule la moyenne annuelle) et disponibles avant chaque compte, pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ces indices sont révisés entre le compte provisoire et le compte semi-définitif. Ensuite, ils ne sont pas révisés pour le compte définitif.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC20C3B car il intègre aussi le chiffre d'affaires des allumettes (HC20C3A). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix à la production avant correction du taux de TVA.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP Industrie

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation sur les produits explosifs, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production de ces mêmes produits.

L'indice annuel des prix à la production est calculé à partir de la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution des prix à la production correspond au rapport entre l'indice annuel de l'année N et celui de l'année N-1. On multiplie cet indice par le rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1 pour obtenir un indice TTC.

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 15 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC20C3C COLLES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 20.52Z (Fabrication de colles), code CPF 20.52.10.

La consommation des ménages comprend les rubans adhésifs et l'ensemble des colles pour le bricolage, pour les écoliers, etc.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (vente par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 20.52Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 134 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC20C3D HUILES ESSENTIELLES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 20.53Z (Fabrication d'huiles essentielles), code CPF 20.53.10.

La consommation des ménages comprend les huiles essentielles.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 20.53Z est sélectionné.

2.2 Source Indice des prix à la production de l'industrie (IPP Industrie)

La division « Indices des prix à la production » (Direction des Statistiques d'Entreprises) de l'Insee fournit l'indice de prix à la production dans l'industrie. Cet indice est mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

Les indices de prix à la production (IPP) de l'industrie pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA, de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché français. Ils sont ainsi évalués selon le concept des prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites), conformément au règlement européen. Ils sont déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les indices de prix à la production de l'industrie sont des indices mensuels (dont on calcule la moyenne annuelle) et disponibles avant chaque compte, pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ces indices sont révisés entre le compte provisoire et le compte semi-définitif. Ensuite, ils ne sont pas révisés pour le compte définitif.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix à la production avant correction du taux de TVA.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP Industrie

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation sur les huiles essentielles, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production de ces mêmes produits.

L'indice annuel des prix à la production est calculé à partir de la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution des prix à la production correspond au rapport entre l'indice annuel de l'année N et celui de l'année N-1. On multiplie cet indice par le rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1 pour obtenir un indice TTC.

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 25 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC20C3EA PRODUITS CHIMIQUES NON COMPRIS AILLEURS (HORS E-RECHARGES)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 20.59Z (Fabrication d'autres produits chimiques non compris ailleurs), code CPF 20.59 11, 20.59.12, 20.59.30 et 20.59.4.

La consommation des ménages comprend les pellicules pour appareils photographiques et les émulsions sensibilisatrices pour développer les photographies. Elle comprend également les liquides de freins, les préparations antigel, pour dégivrage. Elle comprend aussi les cartouches d'encre pour stylos à plume. Elle ne comprend pas les recharges pour cigarettes électroniques (classées en HC20C3EB).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 20.59Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 22 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC20C3EB RECHARGES DE CIGARETTES ELECTRONIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 20.59Z (Fabrication d'autres produits chimiques non compris ailleurs), code CPF 20.59 59.

La consommation des ménages comprend les recharges pour cigarettes électroniques. (Les cigarettes électroniques sont classées en HC27B3GB).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 20.59Z est sélectionné.

2.4 Source Xerfi

L'institut d'études économiques privé, Xerfi, publie régulièrement des données sur le marché de la cigarette électronique, notamment le montant total des ventes de cigarettes électroniques et de recharges pour cigarettes électroniques. Pour certaines années, elle donne également la répartition entre ces deux produits.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires). Par ailleurs, l'indicateur couvre un champ de produits plus large que celui des seules recharges des cigarettes électroniques.

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3. Par ailleurs, l'indice CA3 couvre un champ de produits plus large que celui des seules recharges des cigarettes électroniques.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Xerfi

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif (pour les années où la source est disponible).

Pour l'année 2014, la répartition entre le montant des ventes des e-recharges (produit HC20C3EB) et celui des e-cigarettes (produit HC27B3GB) est connue. On met à jour cette répartition annuellement, lorsque l'information est disponible.

L'indice d'évolution en valeur est obtenu en rapportant la valeur annuelle, toutes taxes comprises, de l'année N à la valeur annuelle, toutes taxes comprises, de l'année N-1.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

En 2010, la dépense de consommation finale des ménages est très faible. La prise en compte de cette consommation dans les comptes nationaux n'a été réalisée qu'à partir du compte 2012.

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 190 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

21 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS PHARMACEUTIQUES

HC21Z1 PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE --- PRODUITS STUPEFIANTS

1 - Définition

1.1 Classement

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 21.10Z (Produits pharmaceutiques de base), partie des codes CPF 21.10.10, 21.10.20, 21.10.31, 21.10.32, 21.10.40, 21.10.51, 21.10.52, 21.10.53, 21.10.54, 21.10.60.

La consommation des ménages représente uniquement la consommation à usage humain de produits stupéfiants, préparés à l'avance, en provenance principalement de l'étranger, étant mis sur le marché Français de manière illicite. Les produits concernés sont par ordre d'importance le Cannabis, la Cocaïne, l'Héroïne, l'Ecstasy et les Amphétamines. Elle ne comprend pas les produits stupéfiants à usage thérapeutique, présentés sous un conditionnement particulier, qui disposent d'une autorisation de mise sur le marché et sont classées en HC21Z2.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

1.2 Justification du classement

La classification des produits stupéfiants en HC21Z1 a été décidée en concertation avec la division nomenclature de l'INSEE. En effet, les produits stupéfiants sont décrits de manière très détaillés dans la nomenclature douanière (cf. annexe à la fin du Chapitre 29 listant les stupéfiants et substances psychotropes insérée dans les Notes explicatives), or ces produits relèvent en très grande majorité¹ de la position SH 29.39 - Alcaloïdes, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés. En appliquant la table de correspondance entre la nomenclature douanière et la CPF, on aboutit à un classement de ces substances en 21.10.53 Glycosides, alcaloïdes d'origine végétale et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés. La nomenclature de produits ne prend pas en compte, sauf très rares exceptions, la destination d'un produit : que la transformation de végétaux en produits stupéfiants soit destinée à des préparations pharmaceutiques ou à alimenter les circuits commerciaux illicites n'a pas d'incidence sur le classement de l'activité, et par conséquent ni sur le classement du produit (le premier critère de classement des produits dans la CPF étant l'activité qui les génère).

Le classement proposé en CPF pour les produits stupéfiants est le HC21Z1 qui correspond à la sous-classe 21.10Z. Ce classement permet de garder la cohérence entre les divers systèmes descriptifs (COICOP, CPF et SH)

En termes pratiques, le niveau H HC21Z1 'produits pharmaceutiques de base' (rattaché au niveau G GC21Z - Industrie pharmaceutique) existe déjà dans la nomenclature mais n'était pas utilisé jusqu'à présent en consommation des ménages (il comportait uniquement des imports / exports). De fait, le classement s'appuie sur ce niveau H dont le libellé peu toutefois prêter à confusion (car peu représentatif des produits stupéfiants).

En nomenclature fonctionnelle, les produits stupéfiants sont classés en code 023 "produits stupéfiants" rattachés à la fonction 02 qui comprend déjà les boissons alcoolisées et le tabac, comme cela est déjà prévu au sein de la nomenclature Coicop (et renseigné dans ce poste pour de nombreux autres pays).

En nomenclature de durabilité, ce produit intègre les 'Autres produits non-durables' code 33, aux côtés des autres produits pharmaceutiques (du 21Z2).

¹ Certaines drogues sont issues de plantes (cannabis, coca, ...) dont la culture est classée en NAF 01.28 ; les produits correspondant sont classés dans la CPF 01.28.30

En nomenclature de dépenses préengagées, ce produit n'a pas d'impact car il ne s'agit pas d'une dépense préengagée.

Enfin, en concertation avec la division commerce, il y a bien des marges de commerce (les trafiquants sont assimilés à des entrepreneurs individuels, même lorsqu'ils sont organisés en réseau), donc ce produit intègre la consommation commercialisable. En nomenclature COM il est codé en COM14 (produits pharmaceutiques), aux côtés des autres produits pharmaceutiques (du 21Z2).

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies (OFDT)

L'OFDT diffuse tous les deux ou trois ans une publication « Drogues, chiffres clés ». les plus récentes ayant porté sur les années 2014 et 2011. Cette publication fournit les principaux indicateurs utiles à la mise à jour de la consommation des ménages (et des autres postes de l'ERE) en produits stupéfiants. Elle fournit notamment le nombre de consommateurs (dans l'année, réguliers ou quotidiens) et le nombre de doses par jour, ce qui permet d'évaluer un effet quantité dont il sera déduit un volume (via notamment un taux de teneur de THC pour le cannabis).

Les chiffres ne sont pas systématiquement disponibles avant chaque compte, ils peuvent faire l'objet d'une estimation par interpolation ou prévision (cf § méthodes). Ils sont révisés en fonction du calendrier de mise à disposition de la publication « Drogues, chiffres clés » de l'OFDT.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

Selon la disponibilité d'une publication « Drogues, chiffres clés ».de l'OFDT, et pour les années concernées par la campagne et par les millésimes disponibles de cette publication, certaines années peuvent faire l'objet d'interpolation (entre deux publications OFDT) ou de prévisions (dans l'attente d'une nouvelle publication OFDT). D'une manière générale, les interpolations sont linéaires, et les prévisions prennent en compte la moyenne des deux évolutions précédentes afin de répercuter les tendances.

En raison de la décomposition de la source, les évaluations sont réalisées sur trois ensembles : le cannabis, la cocaïne, et un poste 'autres' qui comprends l'héroïne, l'ecstasy, et les amphétamines.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source OFDT pour la dépense de consommation des ménages

L'indice de volume est évalué séparément de l'indice de prix et de l'indice de valeur. Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Sur le cannabis et la cocaïne, l'estimation du volume s'appuie sur un indicateur de quantités calculé par la croissance de la quantité de doses consommée par année (sur la base d'une décomposition du nombre d'usagers actualisé dans les chiffres clés de l'OFDT et d'un nombre de doses par jour évalué en année de base par l'OFDT). Un effet qualité est pris en compte sur le cannabis en intégrant la croissance de la teneur en THC, principe actif de cette drogue. Toutefois, la teneur en THC ne pouvant croître indéfiniment (car le produit devient impropre à la consommation au-delà d'un certain seuil), des hypothèses tendanciellles prudentes ont été formulées, qui pourront éventuellement faire l'objet d'une réévaluation lors du prochain changement de base des comptes nationaux.

Sur les 'autres' drogues, la production suit conventionnellement la croissance du PIB en l'absence d'indicateurs plus précis. Pour le compte provisoire, une estimation du PIB peut être mobilisée, en s'appuyant soit sur la dernière estimation des comptes trimestriels, soit sur la dernière note de conjoncture.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. Les sources de prix, y compris de l'OFDT, n'ont pas été mobilisées car les prix issus d'enquête sont fournis avec un arrondi trop important (souvent arrondis à 50 centimes d'euros, donc à titre d'exemple le passage à qualité donnée de 5€ le gramme d'une drogue donnée à 5,50€ conduit à une augmentation des prix de 10%. Il a donc été conventionnellement décidé, dans une logique de pouvoir d'achat, que l'indice d'évolution des prix reprendrait l'IPC global pour l'ensemble des produits : Indice annuel des prix à la consommation - Base 2015 pour l'ensemble des ménages au niveau France.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution en valeur à partir de la source IPC

L'indice de valeur est le produit de l'indice de volume et de l'indice de prix (IPC global).

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, mais étant par nature entièrement illicite à la vente, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est reprise par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises), et ne donne pas lieu à confrontation ni arbitrage.

Sur les années récentes, la consommation des ménages est le seul poste en emploi de l'équilibre ressource-emploi (ERE) des produits stupéfiants, elle est donc cohérente avec l'ensemble des ressources de cet ERE. La ventilation des ressources de cet ERE s'appuyant sur l'année de base 2010, la section consommation des ménages est en mesure de coordonner l'estimation de chaque poste de l'ERE à partir de l'évaluation de sa consommation.

5 - Fixation du niveau de base

La consommation effective des ménages s'élève à 2 246 millions d'euros toutes taxes comprises en 2010, dont la totalité est enregistrée en dépense de consommation finale des ménages. Il n'y a pas de dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni de dépense individualisable des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

La consommation des ménages est le seul emploi de l'équilibre ressource-emploi des produits stupéfiants, elle est donc cohérente avec l'ensemble des ressources de cet ERE.

Côté ressources, l'ERE des produits stupéfiants comporte des importations, une production (production pour compte propre), des marges de commerce et de transports, une correction CAF/FAB pour le transit.

Côté emplois, l'ERE des produits stupéfiants comporte de la consommation des ménages et ne comporte pas par convention de consommation intermédiaires.

La production de la branche 'stupéfiants' crée de la valeur ajoutée, qui est cohérente avec un emploi sous-jacent.

					TEI				
Production au prix de base	MT	CAF-FAB	MC	Total ressources	BR pharmacie	BR transport	BR commerce	CF	Total emplois
P(p) (=PEFP)	MT(p)	0	MC(p)	= total emplois = I(p)+P(p)+MT(p)+M C(p)	0	0		CF	CF
MT(p)	-MT(p)	-I(t)	0	0	0	0	0	0	0
MC(p)	0	0	-MC(p)	0	0	0	0	0	0
0	0	I(t)	0	0	0	0	0	0	0
= P(p) + MT(p)+MC(p)	0	0	0	= total emplois = I(p)+P(p)+MT(p)+ MC(p)	0	0	0	CF	CF

Compte de production des branches	Production	P(p)	MT(p)	MC(p)
	CI	0	0	0
	VA	P(p)	MT(p)	MC(p)

Compte d'exploitation des branches	VA	P(p)	MT(p)	MC(p)
	rémunération des salariés	0	0	0
	Impôts	0	0	0
	Subventions	0	0	0
	EBE	P(p)	MT(p)	MC(p)

Les principales sources mobilisées pour estimer les niveaux de base sont le rapport « L'argent de la drogue en France » publié en 2016 par la MILDECA et l'INHESJ, et les chiffres clés de l'OFDT.

A partir de ces sources, les coûts ont été décomposés en plusieurs étapes : des marges de transport et des marges de commerce (incluant à la fois les salaires des vendeurs et le profit réalisé par les têtes de réseau) ont été déterminées. Un scénario cohérent sur l'emploi a également été construit.

En revanche, les éventuelles consommations intermédiaires d'agriculture ou d'électricité, ainsi que le risque de saisie ou de démantèlement qui conduirait potentiellement à abaisser substantiellement les estimations n'ont pas été intégrés.

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, et étant par nature entièrement illégal à la vente, les niveaux de la consommation effective des ménages issus des sources décrites ci-dessus ne peuvent pas être confrontés à la statistique d'entreprises (Esane) sur les ventes de détail. Le niveau de 2014 a donc été obtenu intégralement des sources citées précédemment.

HC21Z2A SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES HUMAINES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 21.20Z (Fabrication de préparations pharmaceutiques), partie des codes CPF 21.20.11, 21.20.12, 21.20.13, 21.20.21, 21.20.22 et 21.20.23.

La consommation des ménages représente tous les médicaments à usage humain préparés à l'avance, présentés sous un conditionnement particulier et ayant reçu une autorisation de mise sur le marché. Elle ne comprend pas les médicaments à usage vétérinaire préparés à l'avance, présentés sous un conditionnement particulier (classés en HC21Z2B). Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des administrations publiques (APU). Cette dernière correspond aux montants des médicaments pris en charge par la Sécurité sociale (y compris la couverture maladie universelle et l'aide médicale d'État).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé fournit le montant toutes taxes comprises des dépenses en médicaments établies à partir du compte de la santé. La DREES distingue la dépense de consommation des ménages de leur consommation effective en y ajoutant les dépenses de santé individualisables des administrations publiques (APU).

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) pour la dépense remboursée, la dépense remboursable et les dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ; l'Insee pour la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et les paiements partiels au secteur public hospitalier ; la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour le compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ; le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) et enfin des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source DGFIP

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) fournit le montant des remises conventionnelles consenties par les laboratoires pharmaceutiques pour les nouveaux traitements contre l'hépatite C à partir du compte 2014.

Les chiffres sont disponibles pour le compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Compte de la santé et pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La dépense individualisable des administrations publiques correspond aux remboursements des médicaments de la Sécurité Sociale fournis par le Compte de la santé, auxquels sont retranchées les remises conventionnelles sur les nouveaux traitements de l'hépatite C fournie par la DGFIP². L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense de consommation des ménages

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la dépense de consommation en médicaments en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. L'indice d'évolution des prix est mobilisé pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des APU.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

2 Au début de la base 2010, il a été décidé que les remises conventionnelles sur les médicaments ne minoreraient pas la dépense individualisable des administrations publiques. Ces dernières sont comptabilisées en autres recettes. En 2014, l'apparition des nouveaux traitements de lutte contre l'hépatite C font doubler le montant des remises conventionnelles. Devant l'importance des remises sur ces médicaments, il est décidé de minorer la dépense des administrations publiques du montant des remises sur les traitements contre l'hépatite C à partir du compte 2014. Le traitement des autres remises conventionnelles n'est pas affecté par cette décision jusqu'au terme de la base 2010 : elles minoreront la dépense des administrations publiques au prochain changement de base.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises), mais cette confrontation ne donne pas lieu à arbitrage de la consommation effective des ménages.

La consommation effective n'est pas non plus arbitrage par le responsable secteur-produit. En revanche, la confrontation des données de la DREES sur l'ensemble des biens et services de santé et celles fournies par la DGFIP sur le même champ peut donner lieu à un ajustement, par la DREES, de la dépense individualisable des APU et donc aussi de la dépense de consommation des ménages en HC21Z2A.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 34 368 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014 dont 10 039 millions de dépense de consommation finale des ménages et 24 329 millions d'euros de dépense individualisable des administrations publiques (APU).

Il n'y a pas de dépense individualisable des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation effective des ménages issus de la source décrite ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2010 a été obtenu à partir de la source Compte de la santé pour la consommation effective des ménages. Le niveau de la dépense individualisable des administrations publiques a été fixé à partir du Compte de la santé, le montant total de dépense individualisable des APU pour l'ensemble des biens et services de santé ayant été confronté à celui fourni par la DGFIP. Le niveau de la dépense de consommation des ménages de 2010 a été fixé par solde entre la consommation effective et la dépense individualisable des APU.

HC21Z2B SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES VÉTÉRINAIRES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 21.20Z (Fabrication de préparations pharmaceutiques), partie des codes CPF 21.20.11, 21.20.12, 21.20.13, 21.20.21, 21.20.22 et 21.20.23.

La consommation des ménages comprend tous les médicaments à usage vétérinaire préparés à l'avance, présentés sous un conditionnement particulier et ayant reçu une autorisation de mise sur le marché, les autres préparations pharmaceutiques (sérum et vaccins...), et les pansements, ouates, bandes, gaze, sparadraps et articles similaires à usage vétérinaire.

Elle ne comprend pas les médicaments, ni les autres préparations pharmaceutiques à usage humain (classés en HC21Z2A ou HC21Z2C).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 21.20Z est sélectionné.

2.2 Source Indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa)

La division « Indices des prix à la production » de l'Insee (Direction des Statistiques d'entreprises) fournit les indices de prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) hors taxes, qui permet de suivre l'évolution des prix des biens et des services utilisés par les agriculteurs pour leur exploitation agricole. Ces prix sont relevés auprès des vendeurs de produits nécessaires aux exploitations.

Les indices de prix d'achat des moyens de production agricole sont des indices mensuels (dont on calcule la moyenne annuelle) et disponibles avant chaque compte provisoire, pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils sont révisés entre le compte provisoire et le compte semi-définitif. Ensuite, ils ne sont pas révisés pour le compte définitif.

L'indice retenu est celui relatif aux produits vétérinaires (01.08.01).

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC21Z2B car il intègre aussi le chiffre d'affaires des médicaments (HC21Z2A) et des autres préparations pharmaceutiques (HC21Z2C) à usage humain. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix d'achat des moyens de production avant correction du taux de TVA.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source Ipampa

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation sur les spécialités pharmaceutiques vétérinaires, on considère que l'évolution des prix est proche de celle des achats de ces mêmes produits qui sont utilisés pour l'élevage.

L'indice annuel des prix des achats des moyens de production est calculé à partir de la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution des prix des achats des moyens de production correspond au rapport entre l'indice annuel de l'année N et celui de l'année N-1. On multiplie cet indice par le rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1 pour obtenir un indice TTC.

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 386,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC21Z2C AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 21.20Z (Fabrication de préparations pharmaceutiques), partie du code CPF 21.20.24.

La consommation des ménages représente les pansements, ouates, bandes, gazes, sparadraps et articles similaires à usage médical humain, les hémostatiques résorbables, les trousses et boîtes de pharmacie garnies. Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des administrations publiques (APU). Cette dernière correspond aux montants des produits pharmaceutiques autres que les médicaments pris en charge par la Sécurité sociale (y compris la couverture maladie universelle et l'aide médicale d'État).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé fournit le montant toutes taxes comprises des dépenses en autres produits pharmaceutiques (pansements, trousses de première urgence...) établies à partir du compte de la santé. La DREES distingue la dépense de consommation des ménages de leur consommation effective en y ajoutant les dépenses de santé individualisables des administrations publiques (APU).

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) pour la dépense remboursée, la dépense remboursable et les dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ; l'Insee pour la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et les paiements partiels au secteur public hospitalier ; la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour le compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ; le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) et enfin des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des remboursements en autres produits pharmaceutiques (pansements, gazes...) par la Sécurité sociale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la dépense en autres produits pharmaceutiques en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. L'indice d'évolution des prix est mobilisé pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des APU.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises), mais cette confrontation ne donne pas lieu à arbitrage de la consommation effective des ménages.

La consommation effective n'est pas non plus arbitrage par le responsable secteur-produit. En revanche, la confrontation des données de la DREES sur l'ensemble des biens et services de santé et celles fournies par la DGFIP sur le même champ peut donner lieu à un ajustement, par la DREES, de la dépense individualisable des APU et donc aussi de la dépense de consommation des ménages en HC21Z2C.

5 - Fixation du niveau de base

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation effective des ménages issus de la source décrite ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2010 a été obtenu à partir de la source Compte de la santé pour la consommation effective des ménages. Le niveau de la dépense individualisable des administrations publiques a été fixé à partir du Compte de la santé, le montant total de dépense individualisable des APU pour l'ensemble des biens et services de santé ayant été confronté à celui fourni par la DGFIP. Le niveau de la dépense de consommation des ménages de 2010 a été fixé par solde entre la consommation effective et la dépense individualisable des APU.

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 674 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014 dont 211 millions de dépense de consommation finale des ménages et 1 463 millions d'euros de dépense individualisable des administrations publiques (APU). Il n'y a pas de dépense individualisable des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

22 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE

HC22A1A PNEUMATIQUES NEUFS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 22.11Z (Fabrication et rechapage de pneumatiques), codes CPF 22.11.11, 22.11.12 et 22.11.15.

La consommation des ménages comprend les pneumatiques neufs pour voitures de tourisme, pour cycles et motocycles, les chambres à air, les bandes et bandages de roulement amovibles en caoutchouc.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Syndicat national des caoutchoucs et des polymères (SNCP)

Le Syndicat national des caoutchoucs et des polymères (SNCP) fournit les ventes annuelles de pneus des manufacturiers auprès des distributeurs. Ces chiffres sont fournis en milliers d'unité, pour les voitures et les 4x4.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février N+1 pour la préparation du compte provisoire. Les données de N-1 sont révisées lors de cette livraison.

2.2 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 22.11Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de quantités produites.

2.3 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 22.11Z est sélectionné.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SNCP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises. Par ailleurs, les pneus vendus auprès des distributeurs peuvent être stockés et donc ne pas être vendus de suite aux ménages. Par ailleurs, le champ de l'indicateur obtenu est un peu moins large que le poste HC22A1A car il ne couvre pas la dépense de consommation en pneumatiques pour cycles et motocycles.

L'indice d'évolution des ventes de pneumatiques en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC22A1A car il intègre aussi la production de pneumatiques rechapés. Par ailleurs, les indices n'intègrent pas l'évolution de la qualité.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC22A1A

car il intègre aussi le chiffre d'affaires des pneumatiques rechapés. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 495 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC22A1B PNEUMATIQUES RECHAPÉS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 22.11Z (Fabrication et rechapage de pneumatiques), code CPF 22.11.20.

La consommation des ménages comprend les pneumatiques rechapés.

Ces produits sont peu consommés par les ménages, moins de 1 % des ventes de pneus de tourisme.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Syndicat national des caoutchoucs et des polymères (SNCP)

Le Syndicat national des caoutchoucs et des polymères (SNCP) fournit les ventes annuelles de pneus des manufacturiers auprès des distributeurs. Ces chiffres sont fournis en milliers d'unité, pour les voitures et les 4x4.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février N+1 pour la préparation du compte provisoire. Les données de N-1 sont révisées lors de cette livraison.

2.2 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 22.11Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de quantités produites.

2.3 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 22.11Z est sélectionné.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

A partir du compte provisoire 2015, l'IPC retenu est celui du HC22A1A (Pneumatiques neufs).

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SNCP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises. Par ailleurs, les ventes auprès des distributeurs peuvent être stockées et donc ne pas être vendus de suite aux ménages. Par ailleurs, on suppose que l'évolution des ventes de pneumatiques qui ne prend en compte que les ventes de pneus neufs reflète l'évolution de la dépense de pneumatiques rechapés.

L'indice d'évolution des ventes de pneumatiques en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC22A1B car il intègre aussi la production de pneumatiques neufs. Par ailleurs, les indices n'intègrent pas l'évolution de la qualité.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC22A1B car il intègre aussi le chiffre d'affaires des pneumatiques neufs. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 102 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC22A2A PRÉSERVATIFS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 22.19Z (Fabrication d'autres articles en caoutchouc), partie du code CPF 22.19.71.

La consommation des ménages comprend les préservatifs.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes)

L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), établissement public administratif chargé de mettre en œuvre la politique de prévention, fournit les montants annuels de consommation de préservatifs, toutes taxes comprises, en milliers d'euros. Ces données sont issues d'un panel de pharmacies et de grandes surfaces.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire en février de l'année N+1 pour les années N et N-1 du compte. Elles ne sont pas révisées.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats des entreprises auprès de ces distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats dans les très petits commerçants, les pharmacies et parapharmacies ou dans les distributeurs automatiques.

L'indice d'évolution de la consommation annuelle en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Inpes

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'Inpes interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats dans les parapharmacies et les distributeurs automatiques.

L'indice d'évolution de la consommation annuelle en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 68 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC22A2B AUTRES ARTICLES EN CAOUTCHOUC

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 22.19Z (Fabrication d'autres articles en caoutchouc), codes CPF 22.19.60, 22.19.72 et 22.19.73 et partie du code CPF 22.19.71.

La consommation des ménages comprend les articles en caoutchouc naturel ou synthétique tels que les articles d'hygiène (tétines, bouillottes...), les vêtements et accessoires (gants de ménage, bonnets de bain, combinaisons de plongée...), les revêtements, tapis et matelas à eau et pneumatiques, les objets divers (peignes, barrettes, bigoudis, joints, rondelles, ballons gonflables...). Elle ne comprend pas les préservatifs (classés en HC22A2A), ni les jeux, jouets et piscines gonflables pour enfants (classés en HC32C0B).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les petits commerçants et les magasins spécialisés (de puériculture ou de sport par exemple).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant les montants de consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 232 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC22B2 EMBALLAGES EN MATIÈRES PLASTIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 22.22Z (Fabrication d'emballages en matières plastiques), code CPF 22.22.1.

La consommation des ménages comprend les emballages en matières plastiques tels que les sacs, sachets, bouteilles, bidons, bacs, caisses, casiers et boîtes et autres emballages.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu

d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant les montants de consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 820 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC22B3 ÉLÉMENTS EN MATIÈRES PLASTIQUES POUR LA CONSTRUCTION

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 22.23Z (Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction), codes CPF 22.23.11, 22.23.12, 22.23.13, 22.23.14 et 22.23.15.

La consommation des ménages comprend les revêtements de sol (linoléum, en vinyle...), les articles sanitaires tels que les réservoirs et mécanismes de chasse d'eau, les réservoirs et les cuves, les stores et les abris de jardin, en matières plastiques.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 22.23Z est sélectionné.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et des ménages et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 258 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC22B5 PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE EN MATIÈRES PLASTIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 22.29B (Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques), codes CPF 22.29.10, 22.29.23, 22.29.25 et 22.29.29 et partie des codes CPF 22.29.21, 22.29.22 et 22.29.26.

La consommation des ménages comprend les vêtements et accessoires (tabliers, gants...), la vaisselle, les ustensiles de cuisine, les articles de toilette, les articles scolaires et de bureau, les feuilles en rouleaux en plastique pour couvrir les livres, les objets divers (porte-cigares, peignes, bigoudis, gadgets, sapins artificiels, statuettes et autres objets d'ornement), tous ces produits étant en matières plastiques.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants et les magasins spécialisés.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant les montants de consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 648 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

23 - LA CONSOMMATION EN AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES

HC23A1 FAÇONNAGE ET TRANSFORMATION DU VERRE PLAT

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 23.12Z (Façonnage et transformation du verre plat), codes CPF 23.12.12 et 23.12.13.

La consommation des ménages comprend les miroirs, les rétroviseurs, les vitres pour fenêtres et les pare-brises.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 23.12Z est sélectionné.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 125 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC23A2 VERRE CREUX

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 23.13Z (Fabrication de verre creux), codes CPF 23.13.12 et 23.13.13 et partie du code CPF 23.13.11.

La consommation des ménages comprend les bouteilles, flacons, pots et autres récipients, la verrerie de table, les plats et les articles décoratifs, les aquariums, les biberons, les objets divers pour la toilette, pour le bureau, en verre ordinaire ou en cristal. Elle ne comprend pas les ampoules (classées en HC27B3D).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 23.13Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 776 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC23B1 PRODUITS RÉFRACTAIRES, CÉRAMIQUE, BRIQUES, TUILES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 aux 23.31Z (Fabrication de carreaux en céramique), 23.41Z (Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental) et 23.42Z (Fabrication d'appareils sanitaires en céramique) et à une partie des sous-classes 23.32Z (Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite), et 23.49Z (Fabrication d'autres produits céramiques), codes CPF 23.31.10, 23.41.1 et 23.42.10 et partie des codes CPF 23.32.12, 23.49.11 et 23.49.12.

La consommation des ménages comprend la vaisselle de ménage, les statuettes et autres objets d'ornementation, en porcelaine, faïence, grès ou terre cuite. Elle comprend également les bacs en céramique, les terrines, pots, bocaux en céramique à usage alimentaire et les pots et bacs à fleurs en terre cuite, les carreaux, dalles et tomettes en céramique ou en terre cuite, les tuiles en terre cuite, les appareils sanitaires en céramique.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 23.41Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et des ménages et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, l'indicateur retenu recouvre un champ moins

large que la consommation des ménages du HC23B1 : il exclut par exemple les bacs à fleurs en terre cuite. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 537 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC23B5A PIERRE TAILLÉE, FAÇONNÉE ET FINIE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 23.70Z (Taille, façonnage et finissage de pierres), code CPF 23.70.11 et partie du code CPF 23.70.12.

La consommation des ménages comprend les monuments funéraires en pierre ou marbre, cheminées d'ornement en pierre, dallages en ardoise, pierre ou marbre, objets d'ameublement, de décoration en marbre ou en pierre.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 23.70Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 456 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC23B5B PRODUITS ABRASIFS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 23.91Z (Fabrication de produits abrasifs), code CPF 23.91.12 et une partie du code CPF 23.91.11.

La consommation des ménages comprend les tissus et tampons à récurer, le papier de verre et émeri, et les pierres à aiguiser.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu

d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les petits commerçants. De plus, l'indicateur retenu recouvre un champ moins large que la consommation des ménages du HC23B5B : il exclut par exemple les pierres à aiguiser et le papier émeri.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant les montants de consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 62 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC23B5C PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES NON COMPRIS AILLEURS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 23.99Z (Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques non compris ailleurs), partie du code CPF 23.99.19.

La consommation des ménages comprend la litière pour chat en argile ou silice.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu

d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les petits commerçants. De plus, il couvre un champ plus large que le poste HC23B5C car il comprend également les litières pour chat végétales (faites à partir de bois, papier recyclé). On suppose alors que l'évolution de l'indicateur reflète l'évolution de la consommation en litière minérale.

L'indice d'évolution de la consommation annuelle en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 533 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

24 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS ISSUS DE LA MÉTALLURGIE

HC24B2 MÉTALLURGIE DE L'ALUMINIUM

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 24.42Z (Métallurgie de l'aluminium), partie des codes CPF 24.42.24 et 24.42.25.

La consommation des ménages comprend les barquettes pour aliments et les emballages ménagers en aluminium.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu

d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les petits commerçants.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant les montants de consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 102 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

25 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS MÉTALLIQUES (HORS MACHINES ET ÉQUIPEMENTS)

HC25C0 ARMES ET MUNITIONS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 25.40Z (Fabrication d'armes et de munitions), partie des codes CPF 25.40.12, 25.40.13 et 25.40.14.

La consommation des ménages comprend les armes (fusils et pistolets) de chasse ou de tir, les munitions pour armes de chasse (cartouches, douilles, balles, chevrotines, ...) et les pièces d'armes de chasse comme les canons, les crosses et bois de fusil.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 25.40Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois sur le champ des armes et munitions autres qu'à usage militaire. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des administrations publiques (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des administrations publiques (notamment pour usage militaire) et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 378 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC25E1A COUTELLERIE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 25.71Z (Fabrication de coutellerie), codes CPF 25.71.11, 25.71.12, 25.71.13 et 25.71.14 et une partie du code CPF 25.71.15.

La consommation des ménages comprend les couverts de table, pelles à tarte, pinces à sucre, louches..., les couteaux de cuisine et canifs, les instruments tranchants (rasoirs mécaniques, lames pour rasoirs, ciseaux, outils de manucure et de pédicure, hachoirs de cuisine, tondeuse à cheveux à main, taille-crayons, coupe-papier...). Elle comprend aussi les épées et sabres, même si la consommation de ces produits est considérée comme négligeable.

Elle ne comprend pas les rasoirs électriques (classés en HC27A0E), les sécateurs et autres outils tranchants à main (classés en HC25E1C), les tondeuses à gazon à main (classées en HC28B0B).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 25.71Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.3 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises

du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 25.71Z est sélectionné.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les petits commerçants et les magasins spécialisés. De plus, l'indicateur retenu recouvre un champ moins large que la consommation des ménages du HC25E1A : il exclut par exemple les couteaux et les couverts de table.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant les montants de consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 262 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC25E1B SERRURES ET FERRURES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 25.72Z (Fabrication de serrures et de ferrures), codes CPF 25.72.11, 25.72.12, 25.72.13 et 25.72.14.

La consommation des ménages comprend les serrures complètes, les cadenas, les verrous de sécurité, les serrures pour automobiles et autres véhicules, les éléments pour fermeture (gonds, charnières, barillet...), les tringles à rideaux en métaux communs et les portemanteaux métalliques.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 25.72Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 94 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC25E1C OUTILLAGE À MAIN ET OUTILLAGE MÉCANIQUE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 25.73B (Fabrication d'autres outillages), codes CPF 25.73.10, 25.73.20, 25.73.30 et 25.73.40.

La consommation des ménages comprend l'outillage à main (pelles, bêches, râteaux, binettes, coupe-haies, haches, serpes, etc.), l'outillage mécanique (scies à main pour le travail des métaux et scies à main pour autres matériaux (bois), les clés de serrage, limes, râpes, tournevis, pinces, tenailles, marteaux, rabots, etc.), les trousseaux et boîtes à outils, les mèches, les forets, les fraises et les outils ménagers (tire-bouchons, ouvre-boîtes, casse-noix, râpes à fromage, presse-purée, épluche-légumes...).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 25.73B sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 25.73B est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 536 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC25E2A ARTICLES EN FILS MÉTALLIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 25.93Z (Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts), codes CPF 25.93.14 et 25.93.18 et partie des codes CPF 25.93.13 et 25.93.17.

La consommation des ménages comprend les articles de clouterie en fer ou en acier, en cuivre ou en aluminium (clous, pointes, punaises, agrafes), les articles filetés et rondelles en aluminium, les aiguilles à coudre, à tricoter, les crochets, les poinçons en métaux ferreux, les grillages en acier, zingués ou non, plastifiés ou non pour les clôtures et les chaînes en cuivre, en fer ou en acier, revêtues ou non (par exemple les chaînes antidérapantes pour la neige ou antivol). Elle ne comprend pas les aiguilles de machines à coudre (classées en HC28D2).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 25.93Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de quantités produites.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par

les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 25.93Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés. Par ailleurs, les indices n'intègrent pas l'évolution de la qualité.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 251 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC25E2B VIS ET BOULONS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 25.94Z (Fabrication de vis et de boulons), code CPF 25.94.1.

La consommation des ménages comprend les vis, les boulons, les écrous, les rondelles diverses, les chevilles et les rivets, filetés ou non, en fer, acier ou cuivre. Elle ne comprend pas ces mêmes articles en aluminium (classés en HC25E2A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 25.94Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 25.94Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

A partir du compte provisoire 2016, l'IPC retenu est celui du HC25E2A (Articles en fils métalliques).

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 22 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC25E2C ARTICLES DE MÉNAGE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 25.99A (Fabrication d'articles métalliques ménagers), partie du code CPF 25.99.12.

La consommation des ménages comprend les ustensiles pour la cuisson en fonte, en cuivre, en aluminium, en acier, etc. (casseroles, poêles à frire, cocottes, autocuiseurs, etc.), les moulins à légumes et autres appareils à main analogues, les articles pour le service de table (plats, gobelets, seaux à glace...) en acier, en cuivre ou en aluminium. Elle ne comprend pas les outils ménagers tels que les tire-bouchons, épluche-légumes, ... (classés en HC25E1A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 25.99A sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.3 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 25.99A est sélectionné.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés.

Par ailleurs, le champ couvert par l'indice IPI est plus large que celui du produit : il prend en compte également l'évolution des facturations de produits classés en accessoires d'ameublement en bronze et fer forgé (HC25E2D).

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC25E2C car il intègre aussi le chiffre d'affaires des articles sanitaires en métal (classés en HC25E2D). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 221 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC25E2D ACCESSOIRES D'AMEUBLEMENT EN BRONZE ET FER FORGÉ

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 25.99A (Fabrication d'articles métalliques ménagers), code CPF 25.99.11 et partie du code CPF 25.99.12.

La consommation des ménages comprend les articles sanitaires en métal et les articles domestiques en métal (moules à tarte, paniers à friture ou à salade, égouttoirs à vaisselle, corbeilles, bidons, seaux, lessiveuses, boîtes à lettres, arrosoirs, etc.). Elle ne comprend pas les ustensiles de cuisson (classés en HC25E2C), ni les outils ménagers tels que les tire-bouchons, râpes, ... (classés en HC25E1A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 25.99A sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 25.99A est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HC25E1B (Serrures et ferrures).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés.

Par ailleurs, le champ couvert par l'indice IPI est plus large que celui du produit : il prend en compte également l'évolution des facturations de produits classés en articles de ménage (HC25E2C).

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC25E2D car il intègre aussi le chiffre d'affaires des articles de ménage classés en HC25E2C (casseroles, poêles à frire,...). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC25E2D, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui des serrures et ferrures (HC25E1B).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 629 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC25E2E PETITS ARTICLES MÉTALLIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 25.99B (Fabrication d'autres articles métalliques), codes CPF 25.99.22, 25.99.23, 25.99.24 et 25.99.25.

La consommation des ménages comprend les petites fournitures métalliques de bureau (comme les boîtes de classement, les agrafes de bureau ou trombones), les articles d'ornement métalliques (comme les statuettes, les trophées, les sujets de cheminées, les coupes et médailles sportives, ...), les ouvrages d'orfèvrerie, les petits articles métalliques domestiques (fermoirs, boucles de ceinture, agrafes, ...). Elle ne comprend pas les meubles de bureau (classés en HC31Z1B), les punaises (classées en HC25E2A) et les agrafeuses de bureau (classées HC28A8).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 25.99B sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par

les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 25.99B est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu jusqu'au compte 2015 était celui du HC25E1B (Serrures et ferrures) ; à partir du compte 2016, on retient l'IPC du HC25E2A (articles en fils métalliques)

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et

la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises et des ménages), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC25E2E car il intègre aussi la production d'articles en métaux comme les échelles et escabeaux (classés en HC25E2F). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice IPI.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises, les investissements des entreprises et des ménages et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC25E2E car il intègre aussi le chiffre d'affaires des articles en métaux comme les échelles et escabeaux (classés en HC25E2F). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC25E2E, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui des serrures et ferrures (HC25E1B).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 45 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC25E2F ARTICLES MÉTALLIQUES NON COMPRIS AILLEURS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 25.99B (Fabrication d'autres articles métalliques), partie du code CPF 25.99.29.

La consommation des ménages comprend les articles divers en métaux communs : les échelles et escabeaux, les cages et corbeilles en fil de fer, les tabatières, étuis à cigarettes et boîtes à outils (vendus sans les outils) en métal, les plaques d'immatriculation, les tendeurs en métal, les cloches, clochettes et grelots, les tuyaux flexibles en métal pour la douche, les aiguilles à tricoter en aluminium et les porte-clés en métal, etc.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 25.99B sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 25.99B est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises et des ménages), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC25E2F car il intègre aussi la production d'articles en métaux comme les boîtes de classement, les agrafes et les coupes sportives (classés en HC25E2E). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice IPI.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC25E2F car il intègre aussi le chiffre d'affaires des petits articles métalliques comme les boîtes de classement, les agrafes et les coupes sportives (classés en HC25E2E). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le

commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 266 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

26 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS INFORMATIQUES, ÉLECTRONIQUES ET OPTIQUES

HC26A0 COMPOSANTS ET CARTES ÉLECTRONIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie des sous-classes 26.11Z (Fabrication de composants électroniques) et 26.12Z (Fabrication de cartes électroniques assemblées), codes CPF 26.11.30, 26.12.10 et 26.12.20 et partie des codes CPF 26.11.21 et 26.11.22.

La consommation des ménages comprend les composants électroniques tels que les transistors, les transformateurs électroniques, les circuits intégrés, les microprocesseurs, les barrettes de mémoires vives ou mortes, les cartes mères, les circuits imprimés, les faisceaux de câbles isolés pour usage électronique (pour écrans, imprimantes...) et les cartes sons, vidéo, réseau et similaires pour ordinateurs. Elle ne comprend pas les disques durs (classés en HC26B0).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 26.11Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.3 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfra).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Les CA3 pour les codes NAF 26.1 (Fabrication de composants et cartes électroniques), NAF 26.11 (fabrication de composants électroniques) et NAF 26.12 (fabrication de cartes électroniques assemblées) sont sélectionnés.

2.6 Source Indice des prix à la production de l'industrie (IPP Industrie)

La division « Indices des prix à la production » (Direction des Statistiques d'Entreprises) de l'Insee fournit l'indice de prix à la production dans l'industrie. Cet indice est mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

Les indices de prix à la production (IPP) de l'industrie pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA, de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché français. Ils sont ainsi évalués selon le concept des prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites), conformément au règlement européen. Ils sont déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les indices de prix à la production de l'industrie sont des indices mensuels (dont on calcule la moyenne annuelle) et disponibles avant chaque compte, pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ces

indices sont révisés entre le compte provisoire et le compte semi-définitif. Ensuite, ils ne sont pas révisés pour le compte définitif.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est moins large que le poste HC26A0 car il n'intègre pas la production de cartes électroniques assemblées.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix à la production avant correction du taux de TVA.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC26A0 car il intègre par exemple le chiffre d'affaires des diodes et transistors. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix à la production avant correction du taux de TVA.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP Industrie

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation sur les composants et cartes électroniques, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production des composants et cartes électroniques.

L'indice annuel des prix à la production est calculé à partir de la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution des prix à la production correspond au rapport entre l'indice annuel de l'année N et celui de l'année N-1. On multiplie cet indice par le rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1 pour obtenir un indice TTC.

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

Les IPPI pour les codes NAF 26.1 (Fabrication de composants et cartes électroniques), NAF 26.11 (fabrication de composants électroniques) et NAF 26.12 (fabrication de cartes électroniques assemblées) sont sélectionnés.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 15 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC26B0 ORDINATEURS ET ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 26.20Z (Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques), codes CPF 26.20.11, 26.20.13, 26.20.14, 26.20.15, 26.20.16, 26.20.17, 26.20.18, 26.20.2, 26.20.3 et 26.20.4.

La consommation des ménages comprend les micro-ordinateurs portables ou de bureau, y compris les notebooks, les tablettes et les liseuses, les imprimantes, les moniteurs, les scanners, les cartouches d'encre pour imprimantes, les clés USB, cartes mémoires et disques durs internes et externes, les cartes flash, les haut-parleurs multimédia, les casques, les web cameras, les manettes de jeux pour PC, ainsi que d'autres accessoires comme les claviers, les souris. Elle ne comprend pas les composants électroniques d'ordinateur (classés en HC26A0).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 5 852 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC26C0AA ET HC26C0AB TÉLÉPHONES MOBILES ET PARTIE DES TÉLÉPHONES MOBILES PAYÉE AVEC LES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 26.30Z (Fabrication d'équipements de communication), codes CPF 26.30.22 et 26.30.30.

La consommation des ménages comprend les téléphones mobiles (dont les smartphones) et leurs accessoires comme les kits piétons, les oreillettes, les chargeurs, les coques. Elle ne comprend pas les batteries de téléphones (classées en HC27B3B).

La consommation des ménages correspond à la valeur des biens téléphones valorisés au prix réel, et non au prix d'achat. Les achats des ménages valorisés au prix d'achat correspondent au produit HC26C0AA. Si l'achat du téléphone est réalisé dans le cadre de l'achat d'un service de télécommunications avec engagement, les ménages bénéficient d'une offre commerciale : le prix du bien téléphone est inférieur au prix du marché. La différence entre la valorisation au prix de marché et celle au prix réel de ces téléphones est comptabilisée dans le produit HC26C0AB.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises, les quantités achetées et la valeur unitaire moyenne par type de biens (téléphones avec ou sans engagement, accessoires).

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources GfK et IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs.

La consommation annuelle des téléphones mobiles hors partie payée dans l'abonnement aux services de télécommunications (HC26C0AA) en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants.

La partie payée avec l'abonnement aux services de télécommunications (HC26C0AB) est calculée comme la différence entre le montant qu'aurait payé le ménage s'il n'avait pas pris d'abonnement (soit le prix moyen des mobiles sans engagement multiplié par le nombre de mobiles vendus avec engagement) et ce qu'il a payé réellement (montant avec engagement).

La consommation totale en téléphones mobiles (y compris partie payée dans l'abonnement des services de télécommunications) est la somme de la consommation des téléphones mobiles hors partie payée avec l'engagement aux services de télécommunications et de la valorisation de la partie payée dans ce service. L'indice d'évolution en valeur de cette consommation totale entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix à la consommation (IPC). L'indice ainsi obtenu est utilisé pour les téléphones mobiles hors partie payée avec l'abonnement aux services de télécommunications (HC26C0AA) et la partie payée avec l'abonnement aux services de télécommunications (HC26C0AB). On suppose en effet que la qualité des téléphones mobiles avec engagement évolue de façon similaire aux téléphones sans engagement. Le partage volume/prix du produit HC26C0AB se fait comme celui d'une subvention traditionnelle sur les produits : son évolution en volume suit le volume de l'assiette de la subvention. Un changement soit du nombre de téléphones achetés dans le cadre d'un forfait, soit du niveau de la subvention par téléphone apparaîtra comme une évolution de prix et non de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix des téléphones mobiles (HC26C0AA) est calculé en divisant l'indice de valeur du HC26C0AA par l'indice de volume (cf. méthode 3.1).

L'indice d'évolution des prix de la subvention (HC26C0AB) est calculé en divisant l'indice de valeur du HC26C0AB par l'indice de volume (cf. méthode 3.1).

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur des téléphones mobiles (y compris partie payée avec l'abonnement aux services de télécommunications) proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le

commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ces produits n'ont pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi les niveaux de dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 ont été repris en base 2014.

Celle-ci s'élève à 3 560 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014 pour les téléphones mobiles seuls (HC26C0AA), et à 161 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014 pour la subvention payée avec l'abonnement aux services de télécommunication (HC26C0AB).

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC26C0B TÉLÉPHONES FIXES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 26.30Z (Fabrication d'équipements de communication), codes CPF 26.30.21 et 26.30.23.

La consommation des ménages comprend les téléphones fixes sans fil ou filaires seuls ou avec répondeur incorporé ainsi que les répondeurs seuls, les visiophones, les télécopieurs, les modems, et autres équipements fixes de téléphonie (amplificateurs de signal Wi-Fi, etc...).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 321 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC26C0C TÉLÉCOMMANDES ET ANTENNES DE RÉCEPTION

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 26.30Z (Fabrication d'équipements de communication), codes CPF 26.30.40 et 26.30.50.

La consommation des ménages comprend les antennes et les paraboles de réception du son et de l'image, les antennes pour automobiles, les décodeurs (câble, satellite, TNT) ainsi que les télécommandes. Elle comprend aussi les alarmes contre le vol ou les incendies ainsi que les détecteurs de fumées.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HC26D0C (Appareils d'enregistrement et de reproduction de l'image et accessoires).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC26C0C, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui des appareils d'enregistrement et de reproduction de l'image et accessoires (HC26D0C).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 151 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC26D0A RÉCEPTEURS RADIO, AUTORADIOS ET APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 26.40Z (Fabrication de produits électroniques grand public), codes CPF 26.40.11, 26.40.12, 26.40.31, 26.40.32, 26.40.41, 26.40.42, 26.40.43, et partie du code CPF 26.40.51.

La consommation des ménages comprend les récepteurs radio, les radioréveils, les chaînes hifi, les autoradios, les électrophones, lecteurs de disques et autres appareils de reproduction du son (y compris les baladeurs sans écran vidéo), les magnétophones et autres appareils de reproduction du son, les microphones, haut-parleurs, casques d'écoute et appareils électriques d'amplification du son. Elle ne comprend pas les kit-oreillettes pour téléphones portables (classés en HC26C0A), ni les dictaphones (classés en HC28A8).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 278 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC26D0B TÉLÉVISEURS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 26.40Z (Fabrication de produits électroniques grand public), code CPF 26.40.20.

La consommation des ménages comprend les récepteurs de télévision, combinés ou non à un récepteur de radio ou à un appareil de reproduction du son ou des images (DVD, magnétoscope...).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau d

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 265 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC26D0C APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DE L'IMAGE ET ACCESSOIRES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 26.40Z (Fabrication de produits électroniques grand public), code CPF 26.40.34 et partie des codes CPF 26.40.33 et 26.40.51.

La consommation des ménages comprend les lecteurs (portables ou non) et enregistreurs de DVD et de supports haute définition, les lecteurs MP4, les magnétoscopes, les moniteurs, projecteurs et vidéoprojecteurs n'incorporant pas un récepteur de télévision et non utilisés principalement dans un système informatique. Elle ne comprend pas les caméscopes (classés en HC26D0E), ni les appareils photographiques (classés en HC26G0A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 416 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC26D0D CONSOLES DE JEUX ET JEUX VIDÉO

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 26.40Z (Fabrication de produits électroniques grand public), code CPF 26.40.60.

La consommation des ménages comprend les consoles de jeux utilisables avec un récepteur de télévision ou un écran intégré et leurs accessoires (comme les manettes). Elle ne comprend pas les jeux vidéos (classés en HJ58Z1F).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en millions d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 26.40Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en millions d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ de l'indicateur est plus large que celui du HC26D0D car il intègre aussi le chiffre d'affaires des produits électroniques grand public hors consoles de jeux comme les téléviseurs, appareils d'enregistrements... On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 876 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC26D0E CAMÉSCOPES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 26.40Z (Fabrication de produits électroniques grand public), partie des codes CPF 26.40.33 et 26.40.51.

La consommation des ménages comprend les caméscopes et leurs accessoires comme les chargeurs et les action--cameras (ou caméras embarquées). Elle ne comprend pas les magnétoscopes et les lecteurs MP4 (classés en HC26D0C), ni les appareils photographiques (classés en HC26G0A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 157 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC26E0A GPS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 26.51A (Fabrication d'équipement d'aide à la navigation), partie du code CPF 26.51.11.

La consommation des ménages comprend les GPS, les boussoles et les compas de navigation.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

A partir du compte provisoire 2018, L'IPC retenu est celui du HC26B0 (Fabrication ordinateurs et équipements périphériques).

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 163 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC26E0B INSTRUMENTS DE MESURE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 26.51B (Fabrication d'instrumentation scientifique et technique), codes CPF 26.51.32, 26.51.33, 26.51.51 et 26.51.70 et partie des codes CPF 26.51.12 et 26.51.64.

La consommation des ménages comprend les instruments de mesure et de contrôle : thermomètres, baromètres, pluviomètres, station météo, podomètres, thermostats, manomètres... Elle comprend également les instruments à main pour le dessin (compas, tire-lignes...) ou le traçage (règles, équerres, rapporteurs...), les pieds à coulisse, ainsi que les détecteurs de mouvement.

Elle ne comprend pas les balances, les niveaux, les mètres à ruban (tous classés en HC28A11A), les calculettes électroniques (classés en HC28A8), ni les thermomètres médicaux (classés en HC32B1).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 26.51B est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Par ailleurs, l'indicateur retenu recouvre un champ moins large que la consommation des ménages du HC26E0B car il ne comprend pas par exemple les baromètres, les pluviomètres et les instruments à main pour le dessin ou le traçage.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 54 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC26E0C HORLOGERIE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 26.52Z (Horlogerie), codes CPF 26.52.11 et 26.52.12 et partie du code CPF 26.52.14.

La consommation des ménages comprend les montres, les réveils et horloges d'ameublement, les chronomètres et les pendules. Elle ne comprend pas les radioréveils (classés en HC26D0A), les bracelets de montre vendus seuls, ni les piles de montre (classées en HC27B3C).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Francéclat

Le comité Francéclat, comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table (CPDHBJO), publie les ventes annuelles de montres dans tous les circuits de distribution (bijouteries, grands magasins, grandes surfaces, ventes à distance, ventes internet, etc.), en millions d'euros toutes taxes comprises. Les données sont issues d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs ».

Les chiffres de l'année N sont disponibles dès la préparation du compte provisoire en février N+1 et ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires du commerce de détail (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires dans le commerce de détail.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 commerce de détail pour le code NAF 47.77Z (Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé) est sélectionné.

2.5 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 26.52Z est sélectionné.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Francéclat

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu recouvre un champ moins large que la consommation des ménages du HC26E0C car il ne comprend pas, par exemple, les horloges ou les chronomètres.

L'indice d'évolution de la consommation de montres en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 commerce de détail

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu est issu d'entreprises de commerce de détail. Les chiffres d'affaires mesurés intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès de ces commerçants. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indice CA3 concerne uniquement les achats en magasin spécialisé : les achats réalisés dans la grande distribution, sur les marchés ou sur internet en sont exclus. On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 industrie

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 176 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC26F0 ÉQUIPEMENTS D'IRRADIATION MÉDICALE ET ÉLECTROMÉDICALE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 26.60Z (Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques), codes CPF 26.60.11, 26.60.12, 26.60.13 et 26.60.14.

La consommation des ménages représente les stimulateurs cardiaques et les prothèses ou orthèses auditives. Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des administrations publiques (APU). Cette dernière correspond aux montants en stimulateurs cardiaques et prothèses auditives pris en charge par la Sécurité sociale (y compris la couverture maladie universelle et l'aide médicale d'État).

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé fournit le montant toutes taxes comprises des dépenses en équipements d'irradiation médicale et électromédicale établies à partir du compte de la santé. La DREES distingue la dépense de consommation des ménages de leur consommation effective en y ajoutant les dépenses de santé individualisables des administrations publiques (APU). La DREES fournit également l'indice d'évolution des prix des équipements d'irradiation médicale et électromédicale.

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) pour la dépense remboursée, la dépense remboursable et les dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ; l'Insee pour la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et les paiements partiels au secteur public hospitalier ; la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour le compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ; le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) et enfin des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des montants en équipements d'irradiation médicale et électromédicale pris en charge par la Sécurité sociale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des montants de dépense de consommation des ménages équipements d'irradiation médicale et électromédicale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source Compte de la santé

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. L'indice d'évolution des prix est mobilisé pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des APU.

L'indice d'évolution des prix fourni par la DREES est repris sans modification.

4 - Particularités

La consommation effective n'est pas arbitrageable par le responsable secteur-produit. En revanche, la confrontation des données de la DREES sur l'ensemble des biens et services de santé et celles fournies par la DGFIP sur le même champ peut donner lieu à un ajustement, par la DREES, de la dépense individualisable des APU et donc aussi de la dépense de consommation des ménages en HC26F0.

5 - Fixation du niveau de base

Le niveau de 2010 a été obtenu à partir de la source Compte de la santé pour la consommation effective des ménages. Le niveau de la dépense individualisable des administrations publiques a été fixé à partir du Compte de la santé, le montant total de dépense individualisable des APU pour l'ensemble des biens et services de santé ayant été confronté à celui fourni par la DGFIP. Le niveau de la dépense de consommation des ménages de 2010 a été fixé par solde entre la consommation effective et la dépense individualisable des APU.

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 078 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014 dont 842 millions de dépense de consommation finale des ménages et 236 millions d'euros de dépense individualisable des administrations publiques (APU).

Il n'y a pas de dépense individualisable des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC26G0A MATÉRIEL OPTIQUE ET PHOTOGRAPHIQUE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 26.70Z (Fabrication de matériels optique et photographique), codes CPF 26.70.11, 26.70.13, 26.70.14, 26.70.19 et 26.70.21 et partie des codes CPF 26.70.12, 26.70.15, 26.70.16, 26.70.17, 26.70.22 et 26.70.23.

La consommation des ménages comprend l'ensemble des appareils photographiques numériques et analogiques, jetables ou non, leurs accessoires comme les objectifs et les flashes électroniques, le matériel pour agrandissement, les caméras (16mm ou super8), les projecteurs de diapositives, les jumelles, les longues-vues, les lunettes de visée, les télescopes, les multiplicateurs, les lentilles, les miroirs, les filtres optiques et les loupes. Elle ne comprend pas les caméscopes (classés en HC26D0E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 26.70Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 802 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC26G0B SUPPORTS MAGNÉTIQUES ET OPTIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 26.80Z (Fabrication de supports magnétiques et optiques), codes CPF 26.80.11 et 26.80.12.

La consommation des ménages comprend les bandes, cassettes, disques et autres supports magnétiques vierges pour l'enregistrement, les CD-ROM, DVD et autres supports optiques vierges pour l'enregistrement, aptes à l'enregistrement du son, de l'image ou d'autres données. Elle ne comprend pas les disques durs internes, les clés USB, ni les disques durs externes (classés en HC26B0).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 26.80Z est sélectionné.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

A partir du compte semi-définitif 2016, L'IPC retenu est celui du HJ59Z2A (Distribution de films).

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3. Par ailleurs, l'indice CA3 couvre un champ de produits plus large que celui des seules recharges des cigarettes électroniques.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 502 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

27 - LA CONSOMMATION EN ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

HC27A0A RÉFRIGÉRATEURS ET CONGÉLATEURS DOMESTIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 27.51Z (Fabrication d'appareils électroménagers), code CPF 27.51.11.

La consommation des ménages comprend les réfrigérateurs et congélateurs domestiques. Elle comprend également les autres appareils frigorifiques spécialisés, comme les caves à vin et les tireuses à bières domestiques.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 380 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC27A0B LAVE-LINGE DOMESTIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 27.51Z (Fabrication d'appareils électroménagers), code CPF 27.51.13.

La consommation des ménages comprend les lave-linge et sèche-linge domestiques.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 196 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC27A0C LAVE-VAISSELLE DOMESTIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 27.51Z (Fabrication d'appareils électroménagers), code CPF 27.51.12.

La consommation des ménages comprend les lave-vaisselle domestiques.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 684 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC27A0D CUISINIÈRES ÉLECTRIQUES, APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE NETTOYAGE ÉLECTRIQUE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 27.51Z (Fabrication d'appareils électroménagers), codes CPF 27.51.14, 27.51.15, 27.51.26, 27.51.27 et 27.51.28 et partie du code CPF 27.51.21.

La consommation des ménages comprend les fours, les fours micro-ondes, les cuisinières électriques, les tables de cuisson domestiques électriques, les chauffe-plats électriques, les grils, les réchauds électriques, les hottes aspirantes et ventilateurs domestiques, les couvertures chauffantes, les radiateurs électriques, les aspirateurs et les cireuses à parquet.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 3 019 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC27A0E APPAREILS DE TOILETTE ÉLECTRIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 27.51Z (Fabrication d'appareils électroménagers), code CPF 27.51.22 et partie des codes CPF 27.51.21 et 27.51.23.

La consommation des ménages comprend les rasoirs, les appareils à épiler et tondeuses électriques, les lames et têtes pour rasoirs électriques, les sèche-cheveux et les brosses à dent électriques, et autres matériels électriques destinés aux soins corporels.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 728 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC27A0F AUTRES PETITS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 27.51Z (Fabrication d'appareils électroménagers), code CPF 27.51.24 et partie des codes CPF 27.51.21 et 27.51.23.

La consommation des ménages comprend les robots électriques de cuisine (batteurs, hachoirs, mixeurs, presse-agrumes, presse-légumes, couteaux électriques, ouvre-boîtes, centrifugeuses, robots, ...), les fers à repasser et les petits appareils électrothermiques ménagers (les bouilloires, les cafetières, les grille-pain, les friteuses, les chauffe-biberons, les yaourtières, les bouillottes électriques, les machines à pain, les appareils à raclette, les pierrades, les crêpières, ...).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 827 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC27A0G APPAREILS MÉNAGERS NON ÉLECTRIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 27.52Z (Fabrication d'appareils ménagers non électriques), codes CPF 27.52.11, 27.52.12 et 27.52.20.

La consommation des ménages comprend les appareils ménagers de cuisson et de chauffage, non électriques, c'est-à-dire les fours à gaz, les gazinières, les chauffe-plats non électriques (bougies), les barbecues, les réchauds et les radiateurs à gaz, etc. et leurs pièces pour réparation.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 27.52Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises, l'investissement des entreprises et des ménages et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 191 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC27B3A BATTERIES DE VOITURE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 27.20Z (Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques), code CPF 27.20.21.

La consommation des ménages comprend les batteries de voiture.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.20Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 27.20Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3A car il intègre aussi la production des piles et des autres accumulateurs.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3A car il intègre aussi le chiffre d'affaires des piles et des autres accumulateurs. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 223 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC27B3B AUTRES ACCUMULATEURS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 27.20Z (Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques), codes CPF 27.20.22 et 27.20.23.

La consommation des ménages comprend les accumulateurs autres que pour le démarrage des véhicules, dont les piles rechargeables. Elle ne comprend pas les piles électriques (classées en HC27B3C).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.20Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.3 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 27.20Z est sélectionné.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

A partir du compte provisoire 2016, l'IPC retenu est celui du HC27B3C (Piles électriques).

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3B car il intègre aussi la production des piles et des batteries de voitures.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3B car il intègre aussi le chiffre d'affaires des piles et des batteries de voitures. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 224 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC27B3C PILES ÉLECTRIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 27.20Z (Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques), code CPF 27.20.11.

La consommation des ménages comprend les piles électriques, dont les piles boutons, piles de montres. Elle ne comprend pas les piles rechargeables (classées en HC27B3B).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.3 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.20Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.4 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.5 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 27.20Z est sélectionné.

2.7 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les petits commerçants et les magasins spécialisés (de bricolage ou d'horlogerie par exemple).

L'indice d'évolution de la consommation de piles en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3C car il intègre aussi la production des batteries de voitures et des autres accumulateurs.

d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3C car il intègre aussi le chiffre d'affaires des batteries de voitures et des autres accumulateurs. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le

commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 823 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC27B3D LAMPES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 27.40Z (Fabrication d'appareils d'éclairage électrique), codes CPF 27.40.13 et partie des codes CPF 27.40.12 et 27.40.15.

La consommation des ménages comprend les lampes électriques (ampoules à incandescence, halogènes, à économie d'énergie, tubes fluorescents, néons et lampes à led).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.3 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.40Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.4 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.5 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 27.40Z est sélectionné.

2.7 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants et les magasins spécialisés (de luminaire par exemple).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3D car il intègre aussi la production des appareils d'éclairage (lampe de chevet, ...).

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3D car il intègre aussi le chiffre d'affaires des appareils d'éclairage (lampe de chevet, ...). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le

commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 443 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC27B3E APPAREILS D'ÉCLAIRAGE HORS VÉHICULES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 27.40Z (Fabrication d'appareils d'éclairage électrique), codes CPF 27.40.21, 27.40.22, 27.40.23, 27.40.25 et 27.40.32 et partie du code CPF 27.40.33.

La consommation des ménages comprend les luminaires électriques à poser (lampes de chevet, de bureau, d'architecte, lampadaires d'intérieur), les luminaires électriques d'intérieur à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur ou à y encastrer, à usage domestique, les appliques, les plafonniers, les spots, les chandeliers, bougeoirs, abat-jour et l'éclairage extérieur des maisons et jardins. Elle comprend aussi les lampes de poche, les guirlandes électriques. Elle ne comprend pas les ampoules (classées en HC27B3D), les bougies et chandelles (classées en HC32C0F), ni les douilles (classées en HC27B4).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.40Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par

les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 27.40Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages ou les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3E car il intègre aussi la production des ampoules et des lampes.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3E car il intègre aussi le chiffre d'affaires des ampoules et des lampes. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le

commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 423 millions d'euros toutes taxes comprises en 2010. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable et les sources décrites ci-dessus ne permettant pas d'établir de consommation en valeur, le niveau de la consommation des ménages de la base 2005 et celui issu de la statistique d'entreprises (Esane) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2010 a été obtenu à partir de la source Esane. Il a été tenu compte des consommations intermédiaires des ménages en ce produit.

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 383 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC27B3F APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION POUR VÉHICULES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 27.40Z (Fabrication d'appareils d'éclairage électrique), partie des codes CPF 27.40.11, 27.40.12, 27.40.14 et 27.40.39.

La consommation des ménages comprend les appareils d'éclairage et de signalisation pour véhicules, (les lampes halogènes, à incandescence et au tungstène pour motocycles et véhicules).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.40Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 27.40Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages ou les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3F car il intègre aussi la production des ampoules et des appareils d'éclairage hors véhicules.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC27B3F car il intègre aussi le chiffre d'affaires des ampoules et des appareils d'éclairage hors véhicules. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 333 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC27B3GA AUTRES MATÉRIELS ÉLECTRIQUES (HORS CIGARETTES ÉLECTRONIQUES)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 27.90Z (Fabrication d'autres matériels électriques), code CPF 27.90.3 et partie du code CPF 27.90.11.

La consommation des ménages comprend les appareils de soudage électriques, les machines électriques avec fonction de traduction ou de dictionnaire, et les amplificateurs d'antenne. Elle ne comprend pas les cigarettes électroniques (classées en HC27B3GB).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.90Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 27.90Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

A partir du compte semi-définitif 2016, L'IPC retenu est celui du HC28A9 (Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé).

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 57 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC27B3GB CIGARETTES ÉLECTRONIQUES (HORS RECHARGES)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 27.90Z (Fabrication d'autres matériels électriques), partie du code CPF 27.90.11.

La consommation des ménages comprend les cigarettes électroniques hors recharges.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.90Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 27.90Z est sélectionné.

2.5 Source Xerfi

L'institut d'études économiques privé, Xerfi, publie régulièrement des données sur le marché de la cigarette électronique, notamment le montant total des ventes de cigarettes électroniques et de recharges pour cigarettes électroniques. Pour certaines années, elle donne également la répartition entre ces deux produits.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et

la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires). Par ailleurs, l'indicateur couvre un champ de produits plus large que celui des seules cigarettes électroniques.

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3. Par ailleurs, l'indice CA3 couvre un champ de produits plus large que celui des seules cigarettes électroniques.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Xerfi

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif (pour les années où la source est disponible).

Pour l'année 2014, la répartition entre le montant des ventes des e-recharges (produit HC20C3EB) et celui des e-cigarettes (produit HC27B3GB) est connue. On met à jour cette répartition annuellement, lorsque l'information est disponible.

L'indice d'évolution en valeur est obtenu en rapportant la valeur annuelle de l'année N à la valeur annuelle, toutes taxes comprises, de l'année N-1.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

En 2010, la dépense de consommation finale des ménages est très faible. La prise en compte de cette consommation dans les comptes nationaux n'a été réalisée qu'à partir du compte 2012.

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 97 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC27B4 FILS, CÂBLES ET MATÉRIEL D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 27.33Z (Fabrication de matériel d'installation électrique) et à une partie des sous-classes 27.12Z (Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique) et 27.32Z (Fabrication d'autres fils et câbles électroniques et électriques), codes CPF 27.12.21, 27.12.22, 27.32.13 et 27.33.1.

La consommation des ménages comprend les fusibles et coupe-circuits à fusible, les disjoncteurs, les interrupteurs, les douilles, les fils et câbles électriques basse tension, les fiches et les prises de courant et autres matériels de commande et de protection de circuits électriques non compris ailleurs.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 27.3 (Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique) sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 27.3 (Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique) est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages ou les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 174 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

28 - LA CONSOMMATION EN MACHINES ET ÉQUIPEMENTS NON CLASSÉS AILLEURS

HC28A7 MATÉRIEL DE LEVAGE ET DE MANUTENTION

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 28.22Z (Fabrication de matériel de levage et de manutention), partie des codes CPF 28.22.12, 28.22.13 et 28.22.18.

La consommation des ménages comprend les brouettes, les diables, les crics, les winches, les treuils et les cabestans.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 28.22Z est sélectionné.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HC25E1C (Outillage à main et outillage mécanique).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires et les investissements des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC28A7, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui des outils à main et outillage mécanique (HC25E1C).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 18 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC28A8 MACHINES ET ÉQUIPEMENTS DE BUREAU (HORS ORDINATEURS ET ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 28.23Z (Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)), et partie des codes CPF 28.23.10 et 28.23.21.

La consommation des ménages comprend les machines à écrire et à calculer, les dictaphones, les agrafeuses, les tableaux noirs ou blancs. Elle ne comprend pas les ordinateurs et les équipements périphériques (classés en HC26B0), les ardoises (classées en HC32C0F) et les agrafes (classées en HC25E2E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N-1 et N sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 28.23Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

On suppose que la consommation des ménages en machines et équipements de bureau est totalement importée. L'indice d'évolution en valeur hors taxes des importations auxquelles on soustrait les exportations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires et les investissements des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 161 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC28A9 OUTILLAGE PORTATIF À MOTEUR INCORPORÉ

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 28.24Z (Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé), codes CPF 28.24.11 et 28.24.2 et partie du code CPF 28.24.12.

La consommation des ménages comprend l'outillage électroportatif et l'outillage de jardin à moteur incorporé : perceuses, scies circulaires ou sauteuses, ponceuses, rabots, meuleuses, visseuses, taillehaies, tronçonneuses, débroussailleuses, coupe-bordures, etc. et les parties spécifiques à ces outils (boîtiers, supports d'outils, ...). Elle ne comprend pas les tondeuses à gazon (classées en HC28B0B), ni les outillages à main non motorisés (classés en HC25E1C).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 839 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC28A11A APPAREILS D'EMBALLAGE, DE PESAGE ET DE MESURAGE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 28.29A (Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage), code CPF 28.29.32 et partie des codes CPF 28.29.21 et 28.29.39.

La consommation des ménages comprend les balances de ménage électroniques et mécaniques, les pèse-personnes et les pèse-bébés. Elle comprend également les niveaux, les mètres à ruban, les machines à gazéifier les boissons et les machines à emballer sous vide. Elle ne comprend pas les autres instruments de mesure (comme les règles, les compas, ...) (classés en HC26E0B).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues en février de l'année N+1, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 28.29A est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. De plus, l'indice retenu couvre un champ moins large que la consommation des ménages du HC28A11A car il n'intègre pas certains produits comme les niveaux et les mètres à ruban.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires et les investissements des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 51 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC28A11B AUTRES MATÉRIELS D'USAGE GÉNÉRAL

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 28.14Z (Fabrication d'autres articles de robinetterie) et à une partie des sous-classes 28.13Z (Fabrication d'autres pompes et compresseurs) et 28.29B (Fabrication d'autres machines d'usage général), codes CPF 28.12.13, 28.13.22, 28.14.12, 28.29.12, 28.29.13, 28.29.70, 28.30.60, et partie du code 28.29.22.

La consommation des ménages comprend les chalumeaux et machines de soudage et brasage à gaz, les pompes à air à main ou à pied, dont les pompes à vélo, les articles de robinetteries sanitaires, les mitigeurs, les filtres à huile et à air pour moteurs, les systèmes de traitement de l'eau (carafes et cartouches), les dispositifs d'arrosage domestique, et les nettoyeurs à jet d'eau sous pression.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues mi-décembre de l'année N, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 28.29B est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HC28A9 (Outillage portatif à moteur incorporé).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. De plus, l'indice retenu couvre un champ moins large que la consommation des ménages du HC28A11A car il n'intègre pas certains produits comme les niveaux et les mètres à ruban.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires et les investissements des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est moins large que le poste HC28A11B car il n'intègre pas par exemple le chiffre d'affaires des pompes à vélo. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC28A11B, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui de l'outillage portatif à moteur incorporé (HC28A9).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC28B0A TRACTEURS AGRICOLES HORS RÉPARATION

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 28.30Z (Fabrication de machines agricoles et forestières), codes CPF 28.30.10 et 28.30.21 et partie du code CPF 28.30.32.

La consommation des ménages comprend les motobineuses, les motoculteurs, les microtracteurs d'une puissance maximale de 37 KWh (50 cv) et les scarificateurs. Elle ne comprend pas les tondeuses à gazon (classées en HC28B0B).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues mi-décembre de l'année N, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HC28B0B (Matériel agricole).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC28B0A, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui du matériel agricole (HC28B0B).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 60 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC28B0B MATÉRIEL AGRICOLE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 28.30Z (Fabrication de machines agricoles et forestières), code CPF 28.30.40.

La consommation des ménages comprend les tondeuses à gazon. Elle ne comprend pas les taille-haies, les débroussailluses, les coupe-bordures (classés en HC28A9), ni les motoculteurs et motobineuses (classés en HC28B0A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues mi-décembre de l'année N, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 496 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC28D2 AUTRES MACHINES SPÉCIALISÉES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 28.94Z (Fabrication de machines pour les industries textiles), code CPF 28.94.40 et partie des codes CPF 28.94.14 et 28.94.52.

La consommation des ménages comprend les machines à coudre, les machines à tricoter et leurs pièces de rechange (y compris les aiguilles de machines à coudre). Elle ne comprend pas les autres aiguilles comme celles à tricoter, à coudre, ... (classées en HC25E2A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 28.94Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite. L'indice de prix correspondant et mobilisé jusqu'au compte 2014 n'est plus disponible à partir du compte 2015

A partir du compte provisoire 2017, on retient l'IPC du HC27A0F (Autres petits appareils électroménagers).

2.4 Source Indice des prix à la production de l'industrie (IPP Industrie)

La division « Indices des prix à la production » (Direction des Statistiques d'Entreprises) de l'Insee fournit l'indice de prix à la production dans l'industrie. Cet indice est mis à disposition sur le site internet de l'Insee. Il a été utilisé pour les comptes 2015 et 2016.

Les indices de prix à la production (IPP) de l'industrie pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA, de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché français. Ils sont ainsi évalués selon le concept des prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites), conformément au règlement européen. Ils sont déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les indices de prix à la production de l'industrie sont des indices mensuels (dont on calcule la moyenne annuelle), disponibles avant chaque compte, pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ces indices sont révisés entre le compte provisoire et le compte semi-définitif. Ensuite, ils ne sont pas révisés pour le compte définitif.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

On suppose que la consommation des ménages en machines à coudre est totalement importée. L'indice d'évolution en valeur hors taxes des importations auxquelles on soustrait les exportations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires et les investissements des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. Elle a été utilisée jusqu'au compte 2014, puis à partir du compte 2017.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP Industrie

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. Elle est mobilisée pour les comptes 2015 et 2016.

En l'absence d'indice de prix à la consommation sur les autres machines spécialisées, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production de ces mêmes produits.

L'indice annuel des prix à la production est calculé à partir de la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution des prix à la production correspond au rapport entre l'indice annuel de l'année N et celui de l'année N-1. On multiplie cet indice par le rapport entre le taux de TVA de l'année N et celui de l'année N-1 pour obtenir un indice TTC.

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 37 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

29 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS AUTOMOBILES

HC29A1AA ET HC29A1AB VOITURES PARTICULIÈRES NEUVES HORS LEASING ET EN LEASING

1 - Définition

Ces postes correspondent dans la NAF rév.2 à une partie du 29.10Z (Construction de véhicules automobiles), partie des codes CPF 29.10.21, 29.10.22, 29.10.23 et 29.10.24.

La consommation des ménages représente les acquisitions, par les ménages, de voitures particulières neuves, vendues sans décote (hors leasing pour le HC29A1AA et en leasing pour le HC29A1AB).

Ces postes appartiennent à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

Le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) fournit le fichier détaillé des immatriculations des voitures particulières neuves en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir du compte provisoire 2013).

Les chiffres annuels de l'année N sont disponibles mi-janvier N+1, juste avant le compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Revue Bimensuelle de l'Auto-Journal

La revue l'Auto-Journal indique les prix de tous les modèles neufs vendus toutes taxes comprises. En consultant le numéro de la première quinzaine de juillet, ce sont les prix en milieu d'année qui sont retenus. Il s'agit de prix catalogue qui ne tient pas compte des promotions que peuvent consentir les constructeurs.

2.3 Source Agence de services et de paiement (ASP)

L'Agence de services et de paiement (ASP) fournit le montant versé en euros au titre de la prime à la casse. Ce montant n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée. Le dispositif de la prime à la casse a débuté en décembre 2008 et a pris fin au 15 décembre 2011.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC) et Indices de prix corrigés

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC. L'IPC fournit des indices de prix hors promotion et avec promotion. Ces indices intègrent les éventuels bonus/malus des différents modèles.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources CCFA et Auto-Journal

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les calculs successifs ont pour but, à partir des données relatives aux immatriculations de voitures particulières (voitures hors leasing ou en leasing, voitures immatriculées en transit temporaire^[3] (TT)) d'en déduire la consommation en valeur des ménages ainsi que son indice d'évolution en volume.

Les données concernant le nombre des immatriculations par catégorie fournies par le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles sont valorisées, selon les caractéristiques des véhicules (marque, modèle, version, énergie, puissance fiscale), par les prix relevés dans la revue Auto-Journal.

Un prix moyen pour chaque type de véhicules suivant un certain nombre de caractéristiques (marque, modèle, version, énergie, puissance fiscale) est calculé. En multipliant ce prix moyen par le nombre de véhicules correspondant au type défini, on obtient un montant total en valeur, auquel on ajoute ou retranche le bonus/malus écologique.

Puis à l'aide de la répartition des ventes de voitures particulières entre professionnels et particuliers, il est possible de délimiter les achats de véhicules par les ménages seulement, en faisant l'hypothèse qu'à puissance fiscale donnée les caractéristiques et donc les prix des véhicules achetés par les ménages ou les entreprises sont identiques. Pour obtenir la valeur totale toutes taxes comprises des voitures neuves immatriculées par les ménages l'année N en valeur courante.

Les acquisitions de voitures en transit temporaire, qui ne sont pas soumises à TVA, sont comptabilisées avec les acquisitions de voitures hors leasing. La valorisation des voitures en transit temporaire s'effectue sur le même mode que les autres voitures, en minorant le prix moyen du taux de TVA en vigueur.

Les indices d'évolution en valeur entre les années N-1 et N sont ensuite calculés pour les voitures neuves en leasing d'une part et hors leasing d'autre part : ces indices ne prennent pas en compte les promotions consenties par le constructeur puisque la valorisation des immatriculations a été effectuée par des prix catalogues.

Les indices de volume sont ensuite calculés en divisant ces indices de valeur (hors promotions) par l'indice des prix hors promotions.

Remarque : les promotions consenties par le concessionnaire reviennent, pour le consommateur, à faire diminuer le prix de l'automobile. Elles ne modifient donc pas le volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1 : c'est l'indice des prix y compris promotions qui est retenu.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC et de la prime à la casse

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif, uniquement les années de versement d'une prime à la casse.

Le versement d'une prime à la casse revient, pour le consommateur, à faire diminuer le prix de l'automobile[4]. L'IPC ne prend pas en compte la prime à la casse dans son calcul des prix car l'obtention de celle-ci n'est pas systématique : le versement s'effectue uniquement si l'ancien véhicule du consommateur est âgé de plus de dix ans et est repris par le concessionnaire pour destruction au moment de l'achat d'une voiture neuve. L'indice des prix obtenu par l'IPC doit donc être corrigé de l'effet « prime à la casse ».

Un nouvel indice de valeur est calculé en retranchant de la valorisation totale le montant annuel de la prime à la casse (correspondant aux achats de particuliers).

L'indice des prix est obtenu en rapportant la nouvelle évolution en valeur à l'indice de volume calculé et décrit à la méthode 3.1. Cet indice de prix apparent représente l'évolution des prix supportés par les ménages après avoir bénéficié de la prime à la casse.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation donne rarement lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages en voitures neuves hors leasing (HC29A1AA) s'élève à 20 167 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

La dépense de consommation finale des ménages en voitures neuves en leasing (HC29A1AB) s'élève à 2 641 millions d'euros toutes taxes comprises en 2010. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC29A1AC TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION POUR LES VOITURES NEUVES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 29.10Z (Construction de véhicules automobiles), partie des codes CPF 29.10.21, 29.10.22, 29.10.23 et 29.10.24.

Ce poste comprend la taxe sur les certificats d'immatriculation pour les voitures neuves achetées par les ménages (en leasing ou hors leasing).

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source DGFIP

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) transmet les données annuelles concernant le montant total de la taxe sur les certificats d'immatriculation payée par les ménages.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

Le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) fournit le fichier détaillé des immatriculations des voitures particulières neuves, par chevaux fiscaux, en France et dans les DOM, pour les ménages seuls.

Les chiffres annuels de l'année N sont disponibles mi-janvier N+1, juste avant le compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CCFA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'assiette de la taxe sur les certificats d'immatriculation est le nombre de chevaux fiscaux. Celui-ci correspond à la somme, pour toutes les puissances fiscales, des nombres d'immatriculations de voitures neuves (leasing et hors leasing confondues) acquises par les ménages multipliés par leur puissance fiscale.

L'indice d'évolution du nombre de chevaux fiscaux entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu correspond à l'indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir des sources CCFA et DGFIP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le nombre de chevaux fiscaux immatriculés au cours de chaque année pour les voitures neuves, les voitures d'occasion et les camping-cars est obtenu en pondérant par type de véhicule le nombre d'immatriculations par sa puissance fiscale. Pour les voitures d'occasion, le nombre de chevaux fiscaux est également corrigé de la part des véhicules d'occasion de plus de dix ans. Pour les camping-cars la puissance fiscale moyenne est fixée à 8 chevaux fiscaux. Une clé de partage entre voitures neuves, voitures d'occasion et camping-cars est alors calculée.

La consommation des ménages correspond au montant total de la taxe sur les certificats d'immatriculation payée par les ménages (source DGFIP) multiplié par la clé déterminée précédemment pour les voitures neuves. L'indice d'évolution de cette consommation en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution des prix est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice de volume.

4 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 250 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC29A1BA VOITURES DE DÉMONSTRATION

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 29.10Z (Construction de véhicules automobiles), partie des codes CPF 29.10.21, 29.10.22, 29.10.23 et 29.10.24.

La consommation des ménages représente les acquisitions de voitures neuves vendues par les concessionnaires avec une décote.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

Le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) fournit le nombre des immatriculations des voitures de démonstration par tranche de chevaux fiscaux, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir du compte provisoire 2013).

Les chiffres annuels de l'année N sont disponibles mi-janvier N+1, juste avant le compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui des voitures neuves (hors leasing et en leasing - HC29A1AA et HC29A1AB) pour la France entière y compris bonus/malus et promotions.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CCFA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les données concernant le nombre des immatriculations par chevaux fiscaux pour les voitures de démonstration sont valorisées à partir des prix moyens des voitures neuves calculés dans le HC29A1AA (voitures particulières neuves hors leasing) et HC29A1AB (voitures particulières neuves en leasing).

Pour valoriser les acquisitions de voitures de démonstration, on suppose que les ventes de voitures de démonstration sont entièrement vendues aux ménages au bout de trois mois à 86 % de leur prix d'origine. Cette décote de 14 % par rapport au prix calculé pour les voitures neuves équivalentes correspond à la moitié du taux pratiqué par le CCFA, lequel englobe les véhicules de collaborateurs vendus dans un délai plus long.

Les prix des véhicules de démonstration neufs sont connus selon dix classes de cylindrées. Pour obtenir le prix moyen de ces véhicules une fois la décote appliquée, on calcule la moyenne harmonique des prix moyens des voitures neuves par classe de cylindrée pondérés par le nombre d'immatriculations de chaque classe de cylindrée. Cet indicateur est le plus approprié pour faire une moyenne de prix moyens.

L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix des voitures neuves.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation donne rarement lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 3 447 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC29A1BB VOITURES D'OCCASION VENDUES PAR LES PROFESSIONNELS D'ORIGINE AUTRES QUE MÉNAGES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 29.10Z (Construction de véhicules automobiles), partie des codes CPF 29.10.21, 29.10.22, 29.10.23 et 29.10.24.

La consommation des ménages représente les acquisitions de voitures d'occasion cédées par les loueurs ou des concessionnaires, en provenance d'entreprises.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

Le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) fournit le nombre d'immatriculations des voitures achetées auprès des loueurs ou concessionnaires par puissance fiscale en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir du compte provisoire 2013).

Les chiffres annuels de l'année N sont disponibles mi-janvier N+1, juste avant le compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

Le CCFA transmet en complément, au moment du compte semi-définitif, la dépense en millions d'euros toutes taxes comprises en voitures selon l'année de la première immatriculation et le nombre de voitures d'occasion vendus l'année N selon l'année de la première immatriculation. Les données ne sont pas révisées ensuite.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui des voitures d'occasion, qui prend en compte l'évolution des prix des voitures récentes (jusqu'à 5 ans).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CCFA au compte provisoire

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

Les ventes des professionnels d'origine autre que ménages, qui correspondent aux voitures de loueurs (ou plus généralement d'entreprises) achetées auprès des loueurs ou des concessionnaires, concerneraient 75 % des ménages et 25 % de sociétés. On considère que les ventes de voitures des sociétés sont systématiquement vendues aux ménages par l'intermédiaire d'un concessionnaire. Le nombre d'immatriculations comptabilisées au titre du HC29A1BB représente donc les trois quarts du nombre d'immatriculations de voitures des loueurs fourni par le CCFA.

L'indice d'évolution du nombre d'immatriculations des voitures de loueurs entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume des dépenses en véhicules d'occasion de loueurs.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CCFA aux comptes semi-définitif et définitif

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Comme pour le compte provisoire, les ventes des professionnels d'origine autre que ménages, qui correspondent aux voitures de loueurs achetées auprès des loueurs ou des concessionnaires, concerneraient 75 % des ménages et 25 % de sociétés. Le nombre d'immatriculations comptabilisées au titre du HC29A1BB représente donc les trois quarts du nombre d'immatriculations de voitures des loueurs fourni par le CCFA.

La valorisation des voitures de loueurs achetées par les ménages auprès des loueurs ou des concessionnaires se calcule comme le produit du nombre d'immatriculations de l'année N et de la valeur unitaire moyenne (VUM) des voitures d'occasion mises en circulation l'année N.

La VUM des voitures d'occasion achetées par les ménages auprès des concessionnaires ou loueurs est définie comme le rapport entre les dépenses en millions d'euros en voitures d'occasion dont l'année de première immatriculation a eu lieu au cours des cinq dernières années en partant de l'année N-1 et le nombre de voitures d'occasion vendues l'année courante et immatriculées au cours des cinq mêmes années. Par hypothèse, les véhicules de plus de 5 ans sont vendus uniquement de gré à gré.

L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le

commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation donne rarement lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 532 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC29A1BC VOITURES D'OCCASION VENDUES PAR LES PROFESSIONNELS D'ORIGINE MÉNAGES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 29.10Z (Construction de véhicules automobiles), partie des codes CPF 29.10.21, 29.10.22, 29.10.23 et 29.10.24.

La consommation des ménages correspond aux acquisitions de voitures d'occasion banales achetées par les ménages aux concessionnaires, une fois déduites celles achetées par les entreprises auprès des ménages. Ce poste correspond donc aux marges réalisées par les concessionnaires lors de ventes de voitures en provenance des ménages (marge estimée à 15 % du prix de vente TVA comprise) ; les achats de voitures d'occasion entre ménages sont comptabilisés seulement si la vente passe par un circuit commercial.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

Le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) fournit le nombre d'immatriculations des voitures de démonstration, de loueurs et des voitures d'occasions banales par puissance fiscale en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir du compte provisoire 2013). Il précise également le nombre d'immatriculations liées à des acquisitions par des ménages ainsi que le nombre d'acquisitions par des entreprises de voitures détenues par les ménages.

Les chiffres annuels de l'année N sont disponibles mi-janvier N+1, juste avant le compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

Le CCFA transmet en complément, au moment du compte semi-définitif, la dépense en millions d'euros toutes taxes comprises en voitures selon l'année de la première immatriculation et le nombre de véhicules d'occasion vendus l'année N et selon l'année de la première immatriculation. Les données ne sont pas révisées ensuite.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui des voitures d'occasion, qui prend en compte l'évolution des prix des voitures récentes (jusqu'à 5 ans).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CCFA au compte provisoire

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

La dépense de consommation des ménages en HC29A1BC correspond à la valeur des voitures d'occasion banales achetées par les ménages aux concessionnaires une fois déduite celle des voitures d'occasion vendues par les ménages auprès d'entreprises.

On suppose que 60 % des voitures d'occasion achetées par des ménages ou des entreprises le sont auprès de concessionnaires et que 80 % des achats de voitures par des entreprises sont réalisés auprès de concessionnaires. Connaissant le nombre de voitures totales achetées par des entreprises et des ménages (quel que soit le vendeur), cela permet de connaître le nombre de véhicules d'occasion achetés par les ménages seuls auprès de concessionnaires. Ce nombre inclut pourtant celui des voitures de démonstration et de loueurs vendues par les concessionnaires (comptabilisées respectivement en HC29A1BA et HC29A1BB), qu'il est nécessaire de déduire.

La valorisation des acquisitions des ménages se calcule comme le produit entre le nombre d'immatriculations de l'année N et la valeur unitaire moyenne (VUM). N'étant pas connues pour l'année N au moment du compte provisoire, les valeurs unitaires moyennes correspondent à celles déterminées au compte semi-définitif de l'année N-1.

La valorisation des acquisitions par les entreprises de véhicules détenus par des ménages est effectuée de la même manière à partir du nombre de voitures vendues par les ménages auprès de concessionnaires.

La dépense de consommation en produit HC29A1BC est enfin obtenue en appliquant un taux de marge de 15 % sur le coût des acquisitions par les ménages, puis en déduisant la valeur des achats des entreprises auprès des ménages.

L'indice d'évolution entre les années N-1 et N ainsi calculé correspond à un indice de volume des dépenses de voitures d'occasion banales.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CCFA aux comptes semi-définitif et définitif

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La dépense de consommation des ménages en HC29A1BC correspond à la valeur des voitures d'occasion banales achetées par les ménages aux concessionnaires une fois déduite celle des voitures d'occasion vendues par les ménages auprès d'entreprises.

On suppose que 60 % des voitures d'occasion achetées par des ménages ou des entreprises le sont auprès de concessionnaires et que 80 % des achats de voitures par des entreprises sont réalisés auprès de concessionnaires. Connaissant le nombre de voitures totales achetées par des entreprises et des ménages (quel que soit le vendeur), cela permet de connaître le nombre de véhicules d'occasion achetés par les ménages seuls auprès de concessionnaires. Ce nombre inclut pourtant celui des voitures de démonstration et de loueurs vendues par les concessionnaires (comptabilisées respectivement en HC29A1BA et HC29A1BB), qu'il est nécessaire de déduire.

La valorisation des acquisitions des ménages se calcule comme le produit entre le nombre d'immatriculations de l'année N et la valeur unitaire moyenne (VUM) de l'année N.

La VUM des voitures d'occasion banales achetées par les ménages aux concessionnaires est définie comme le rapport entre les dépenses en millions d'euros en voitures d'occasion dont l'année de première immatriculation a eu lieu au cours des cinq dernières années en partant de l'année N-1 et le nombre de voitures d'occasion vendues l'année courante et immatriculées au cours des cinq mêmes années. Par hypothèse, les véhicules de plus de 5 ans sont vendus uniquement de gré à gré.

La valorisation des acquisitions par les entreprises de véhicules détenus par des ménages est effectuée de la même manière à partir du nombre de voitures vendues par les ménages auprès de concessionnaires. Le prix moyen pour les véhicules achetés par les entreprises auprès des ménages se calcule alors sur l'ensemble des voitures d'occasion vendues l'année courante sauf celles immatriculées pour la première fois l'année courante, les véhicules de moins d'un an correspondant aux véhicules de loueurs et de démonstration.

La dépense de consommation en produit HC29A1BC est enfin obtenue en appliquant un taux de marge de 15 % sur le coût des acquisitions par les ménages, puis en déduisant la valeur des achats des concessionnaires auprès des ménages. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation donne rarement lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 4 485 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC29A1BD TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION POUR LES VOITURES D'OCCASION

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 29.10Z (Construction de véhicules automobiles), partie des codes CPF 29.10.21, 29.10.22, 29.10.23 et 29.10.24.

Ce poste comprend la taxe sur les certificats d'immatriculation pour les voitures d'occasion achetées par les ménages.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source DGFIP

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) transmet les données annuelles concernant le montant total de la taxe sur les certificats d'immatriculation payée par les ménages.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

Le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) fournit le fichier détaillé des immatriculations des voitures particulières d'occasion, par chevaux fiscaux, en France et dans les DOM, pour les ménages seuls.

Les chiffres annuels de l'année N sont disponibles mi-janvier N+1, juste avant le compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CCFA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'assiette de la taxe sur les certificats d'immatriculation est le nombre de chevaux fiscaux. Celui-ci correspond à la somme, pour toutes les puissances fiscales, des nombres d'immatriculations de voitures d'occasion acquises par les ménages multipliés par leur puissance fiscale.

L'indice d'évolution du nombre de chevaux fiscaux entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu correspond à l'indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir des sources CCFA et DGFIP

Le nombre de chevaux fiscaux immatriculés au cours de chaque année pour les voitures neuves, les voitures d'occasion et les camping-cars est obtenu en pondérant par type de véhicule le nombre d'immatriculations par sa puissance fiscale. Pour les voitures d'occasion, le nombre de chevaux fiscaux est également corrigé de la part des véhicules d'occasion de plus de dix ans. Pour les camping-cars la puissance fiscale moyenne est fixée à 8 chevaux fiscaux. Une clé de partage entre voitures neuves, voitures d'occasion et camping-cars est alors calculée.

La consommation des ménages correspond au montant total de la taxe sur les certificats d'immatriculation payée par les ménages (source DGFIP) multiplié par la clé déterminée précédemment pour les voitures d'occasion. L'indice d'évolution de cette consommation en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution des prix est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice de volume.

4 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 379 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC29A1C ÉCHANGE STANDARD MOTEUR

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 29.10Z (Construction de véhicules automobiles), partie des codes CPF 29.10.11, 29.10.12 et 29.10.13.

La consommation des ménages représente l'ensemble des échanges moteurs pour véhicules automobiles (à explosion et diesel).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 29.10Z est sélectionné.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HC29B0 (Équipements automobiles).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC29A1C, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui des équipements automobiles (HC29B0).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 397 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC29A1DA CAMPING-CARS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 29.10Z (Construction de véhicules automobiles), partie des codes CPF 29.10.22 et 29.10.23.

La consommation des ménages représente l'ensemble des camping-cars (autocaravanes à moteur à explosion ou diesel).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Syndicat des véhicules de loisirs (VDL)

Le magazine d'information bimestriel du Syndicat des véhicules de loisirs (VDL) fournit le nombre d'immatriculations de camping-cars neufs vendus en France.

Les données annuelles sont disponibles sur le site internet en février N+1 pour l'élaboration du compte provisoire de l'année N. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HC29A2 (Carrosseries et remorques).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source VDL

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution du nombre d'immatriculations de camping-cars neufs entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC29A1DA, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui des carrosseries et remorques (HC29A2).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 383 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC29A1DB TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION POUR LES CAMPING-CARS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 29.10Z (Construction de véhicules automobiles), partie des codes CPF 29.10.22 et 29.10.23.

Ce poste comprend la taxe sur les certificats d'immatriculation pour les camping-cars neufs achetés par les ménages.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source DGFIP

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) transmet les données annuelles concernant le montant total de la taxe sur les certificats d'immatriculation payée par les ménages.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Syndicat des véhicules de loisirs (VDL)

Le magazine d'information bimestriel du Syndicat des véhicules de loisirs (VDL) fournit le nombre d'immatriculations des camping-cars neufs vendus en France pour les ménages.

Les données annuelles sont disponibles sur le site internet en février N+1 pour l'élaboration du compte provisoire de l'année N. Elles ne sont pas révisées ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source VDL

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'information annuellement, on considère que la puissance fiscale moyenne des camping-cars n'évolue pas.

L'assiette de la taxe sur les certificats d'immatriculation est le nombre de chevaux fiscaux. La puissance fiscale étant fixe, elle évolue comme le nombre d'immatriculations de camping-cars acquis par les ménages.

L'indice d'évolution du nombre d'immatriculation de camping-cars entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu correspond à l'indice de volume.

3.2.Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir des sources VDL et DGFIP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le nombre de chevaux fiscaux immatriculés au cours de chaque année pour les voitures neuves, les voitures d'occasion et les camping-cars est obtenu en pondérant par type de véhicule le nombre d'immatriculations par sa puissance fiscale. Pour les voitures d'occasion, le nombre de chevaux fiscaux est également corrigé de la part des véhicules d'occasion de plus de dix ans. Pour les camping-cars la puissance fiscale moyenne est fixée à 8 chevaux fiscaux. Une clé de partage entre voitures neuves, voitures d'occasion et camping-cars est alors calculée.

La consommation des ménages correspond au montant total de la taxe sur les certificats d'immatriculation payée par les ménages (source DGFIP) multiplié par la clé déterminée précédemment pour les camping-cars. L'indice d'évolution de cette consommation en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution des prix est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice de volume.

4 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 6,5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC29A2 CARROSSERIES ET REMORQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 29.20Z (Fabrication de carrosseries et remorques), code CPF 29.20.22 et partie des codes CPF 29.20.23 et 29.20.50.

La consommation des ménages représente l'achat et l'aménagement des remorques et semi-remorques de type caravane (pliante ou non), remorques de tourisme à essieu pour le transport des bagages, des motos, des bateaux, des chevaux etc. Ne sont pas pris en compte les remorques agricoles et les autocaravanes.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Syndicat des véhicules de loisirs (VDL)

Le magazine d'information bimestriel du Syndicat des véhicules de loisirs (VDL) fournit le nombre d'immatriculations des caravanes neuves vendues en France.

Les données annuelles sont disponibles sur le site internet en février N+1 pour l'élaboration du compte provisoire de l'année N. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source VDL

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cet indicateur ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il n'intègre pas les données des remorques.

L'indice d'évolution du nombre d'immatriculations de caravanes neuves entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 225 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC29B0 ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 aux 29.31Z (Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles) et 29.32Z (Fabrication d'autres équipements automobiles), codes CPF 29.31.10, 29.31.21, 29.31.22, 29.31.23, 29.31.30, 29.32.10, 29.32.20 et 29.32.30.

La consommation des ménages représente l'ensemble des pièces mécaniques, électriques et électroniques des moteurs pour automobiles tels que faisceaux d'allumage, bougies, démarreurs-alternateurs, appareils électriques de signalisation, essuie-glaces, système de dégivrage et de désembuage, ventilation, chauffage, climatisation, lève-glaces, fermetures de portes, signal sonore (à l'exception des moteurs, serrures, rétroviseurs, pare-brise).

Elle comprend également les autres parties et accessoires pour véhicules automobiles tels que les sièges, les ceintures de sécurité, les airbags, et aussi les éléments de carrosseries pour rechanges, enjoliveurs, attelages, porte-bagages.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 45.2 (Entretien et réparations de véhicules automobiles) est sélectionné.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3 de l'entretien et les réparations de véhicules automobiles.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 17 353 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

30 - LA CONSOMMATION EN AUTRES PRODUITS DE TRANSPORT

HC30A2 BATEAUX DE PLAISANCE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 30.12Z (Construction de bateaux de plaisance), codes CPF 30.12.11, 30.12.12 et 30.12.19.

La consommation des ménages représente l'ensemble des bateaux de plaisance (à moteur, à voile et pneumatiques) ainsi que leurs entretiens et réparations.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Fédération des industries nautiques (FIN)

La Fédération des industries nautiques (FIN) publie dans sa brochure annuelle les chiffres du nautisme, concernant les immatriculations des bateaux neufs en France métropolitaine et dans les DOM.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

La Fédération des industries nautiques communique aussi le chiffre d'affaires réalisé en France toutes taxes comprises de la production française des bateaux de plaisance.

Les chiffres annuels sont disponibles pour l'élaboration du compte semi-définitif. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 30.12Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FIN en quantité

Cette méthode est utilisée pour le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution du nombre d'immatriculations de bateaux de plaisance France entière entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FIN en valeur au compte semi-définitif

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte semi-définitif.

L'indicateur qui en découle ne prend pas en compte les importations, mais inclut les achats par les entreprises. On suppose que ces agrégats évoluent au même rythme que les acquisitions par les ménages.

L'indice d'évolution du chiffre d'affaires des bateaux de plaisance réalisé en France par les producteurs français en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FIN en valeur au compte définitif

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte définitif.

L'indicateur qui en inclut les achats par les entreprises. On suppose que ces achats évoluent au même rythme que les acquisitions par les ménages.

L'indice d'évolution du chiffre d'affaires des bateaux de plaisance réalisé en France par les producteurs français en valeur majoré de la valeur des importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3. Par ailleurs, par convention dans l'élaboration des indices CA3, le chiffre d'affaires total de l'entreprise est affecté à son activité principale. Le champ des produits couvert n'est donc pas exactement celui du produit suivi.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 750 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC30C0 AÉRONEFS ET ENGINS SPATIAUX

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 30.30Z (Construction aéronautique et spatiale), codes CPF 30.30.2 et 30.30.3.

La consommation des ménages représente les avions de tout type, les hélicoptères, planeurs, ballons et ailes delta.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 30.30Z est sélectionné.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HC30A2 (Bateaux de plaisance).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC30C0, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui des bateaux de plaisance (HC30A2).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 68 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC30E0A MOTOCYCLES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 30.91Z (Fabrication de motocycles), codes CPF 30.91.11, 30.91.12, 30.91.13 et 30.91.20.

La consommation des ménages représente l'ensemble des motocycles (cylindrée inférieure et supérieures à 50 cm³ y compris side-cars, tricycles à moteur, cyclomoteurs, vélomoteurs, scooters), pièces et équipements mécaniques pour motocycles (non compris pièces moteur).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de l'observation et des statistiques du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (SDES)

Le bureau des statistiques de la route et des véhicules du Service de l'Observation et des Statistiques (SDES) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie fournit les données concernant les immatriculations de motocycles en France entière pour chaque puissance fiscale.

Les chiffres annuels sont disponibles en mars N+1, avant l'élaboration du compte provisoire de l'année N et ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 30.91Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SDES

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

A partir des données des immatriculations des motocycles pour chaque puissance fiscale et d'un prix moyen par puissance fiscale toutes taxes comprises qui a été fixé en 1997 et qui évolue en tenant compte du prix moyen de l'année N-1 et de l'indice de prix de l'année N, une valorisation totale est calculée.

L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est obtenu en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 821 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC30E0B BICYCLETTES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 30.92Z (Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides), code CPF 30.92.10 et partie du code CPF 30.92.30.

La consommation des ménages représente l'ensemble des cycles (sauf cycles jouets) et les équipements pour cycles (sauf pompe à vélo, équipements électriques, pneumatiques et sacoches).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Union Sport et cycle

L'Union Sport et cycle fournit les données annuelles de chiffre d'affaires toutes taxes comprises, en millions d'euros, pour les ventes de cycles et pour les équipements pour cycles.

Il transmet aussi la quantité de cycles consommés annuellement sur le marché intérieur.

Les chiffres sont disponibles début avril N+1, avant l'élaboration du compte semi-définitif de l'année N. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 30.92Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Union Sport et Cycle en quantité

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages (mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice retenu.

L'indice d'évolution du nombre de cycles consommés entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Union sport et cycle en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages (mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice retenu.

L'indice d'évolution en valeur du chiffre d'affaires des cycles et des composants entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3. Par ailleurs, l'indice CA3 couvre non seulement les bicyclettes, mais également les véhicules pour invalides qui sont suivis dans le produit HC30E0C.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 120 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC30E0C VÉHICULES POUR INVALIDES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 30.92Z (Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides), code CPF 30.92.20 et partie du code CPF 30.92.30.

La consommation des ménages représente les véhicules pour invalides avec ou sans moteur et leurs parties et accessoires tels que les fauteuils roulants. Elle ne comprend pas les véhicules de tourisme spécialement équipés pour invalides (classés en HC29A1A et HC29A1B). Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des administrations publiques (APU). Cette dernière correspond aux montants de dépense en véhicules pour invalides et leurs accessoires pris en charge par la Sécurité sociale (y compris la couverture maladie universelle et l'aide médicale d'État), comme par exemple les fauteuils roulants.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé fournit le montant toutes taxes comprises des dépenses en véhicules pour invalides et leurs accessoires établies à partir du compte de la santé. La DREES distingue la dépense de consommation des ménages de leur consommation effective en y ajoutant les dépenses de santé individualisables des administrations publiques (APU).

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) pour la dépense remboursée, la dépense remboursable et les dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ; l'Insee pour la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et les paiements partiels au secteur public hospitalier ; la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour le compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ; le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) et enfin des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des montants des véhicules pour invalides et leurs accessoires pris en charge par la Sécurité sociale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des montants de dépense de consommation des ménages en véhicules pour invalides et leurs accessoires en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. L'indice d'évolution des prix est mobilisé pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des APU.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises), mais cette confrontation ne donne pas lieu à arbitrage de la consommation effective des ménages.

La consommation effective n'est pas non plus arbitrage par le responsable secteur-produit. En revanche, la confrontation des données de la DREES sur l'ensemble des biens et services de santé et celles fournies par la DGFIP sur le même champ peut donner lieu à un ajustement, par la DREES, de la dépense individualisable des APU et donc aussi de la dépense de consommation des ménages en HC30E0C.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 172 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014 dont 40 millions de dépense de consommation finale des ménages et 132 millions d'euros de dépense individualisable des administrations publiques (APU).

Il n'y a pas de dépense individualisable des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation effective des ménages issus de la source décrite ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2010 a été obtenu à partir de la source Compte de la santé pour la consommation effective des ménages. Le niveau de la dépense individualisable des administrations publiques a été fixé à partir du Compte de la santé, le montant total de dépense individualisable des APU pour l'ensemble des biens et services de santé ayant été confronté à celui fourni par la DGFIP. Le niveau de la dépense de consommation des ménages de 2010 a été fixé par solde entre la consommation effective et la dépense individualisable des APU.

HC30E0D LANDAUS ET POUSSETTES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 30.92Z (Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides), code CPF 30.92.40.

La consommation des ménages représente l'ensemble des landaus, poussettes cannes et voitures similaires pour le transport des enfants, parties et accessoires de voitures d'enfant.

Elle ne comprend pas les berceaux, parcs, tables à langer (classés en HC31Z2D), chaises hautes, sièges de bébés pour automobiles (classés en HC31Z2D) et autres équipements pour bébés (selon nature).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Bilan démographique de l'INSEE

Le département « Démographie » (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les données détaillées du bilan démographique en France y compris DOM, comprenant en particulier le nombre des naissances.

Les données annuelles sont disponibles en début d'année N+1, avant l'élaboration du compte provisoire de l'année N. Elles sont révisées pour chaque compte définitif.

2.2 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues mi-décembre de l'année N, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Nombre de naissances

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

A partir des données du nombre des naissances sur trois années, une moyenne mobile est appliquée pour évaluer le nombre d'enfants.

L'indice d'évolution du nombre d'enfants entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice obtenu est assimilé à un indice de volume.

On considère que l'indicateur obtenu évolue comme le nombre d'enfants, faisant l'hypothèse que la quantité de poussettes dépend uniquement de l'évolution du nombre d'enfants et qu'il n'y a pas d'effet qualité.

3,2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire depuis le compte provisoire 2017 et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants.

L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est enfin calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 260 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

31 - LA CONSOMMATION EN MEUBLES

HC31Z1A SIÈGES DE BUREAU ET DE MAGASIN

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 31.01Z (Fabrication de meubles de bureau et de magasin), partie des codes CPF 31.00.11 et 31.00.12.

La consommation des ménages comprend les sièges de bureau et de magasin avec bâti en métal ou en bois, rembourrés ou non. Elle ne comprend pas les fauteuils et les canapés (classés en HC31Z2C), les sièges de cuisines (classés en HC31Z2A), les sièges de camping, de jardin et les chaises longues (classés en HC31Z2E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut de prospective et d'études de l'ameublement (IPEA)

L'Institut de prospective et d'études de l'ameublement (IPEA), association chargée de réaliser et publier des études et statistiques sur les marchés de l'ameublement diffuse, dans le « meubloscope », la production française annuelle des sièges professionnels et d'habitat (destinés aux ménages) rembourrés et non rembourrés hors taxes en millions d'euros, ainsi que les importations et exportations de l'ensemble des sièges rembourrés et non rembourrés en millions d'euros hors taxes.

Les chiffres sont disponibles pour le compte définitif.

2.2 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 31.01Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.3 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour deux années consécutives (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8)

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 31.01Z est sélectionné.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPEA

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois sur les sièges d'habitat (hors siège en rotin, osier, bambou). On considère que les sièges d'habitat sont achetés exclusivement par les ménages. Par ailleurs, le champ de l'indicateur est plus large car il prend en compte l'ensemble des sièges y compris par exemple ceux de cuisine.

A partir des données de production des sièges professionnels et des sièges d'habitat, la part des sièges d'habitat dans la production française de sièges est calculée.

On estime alors les importations (respectivement les exportations) de sièges d'habitat en supposant que leur part dans les importations (respectivement les exportations) de sièges est équivalente à leur part dans la production française. La consommation des ménages est ensuite calculée en ajoutant à la production des sièges d'habitat les importations estimées des sièges d'habitat et auxquelles on soustrait les exportations estimées des sièges d'habitat. L'indice d'évolution de cette consommation en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC31Z1A car il intègre aussi les meubles de bureau.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources EAP et Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC31Z1A car il intègre aussi les meubles de bureau. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 221,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC31Z1B MEUBLES DE BUREAU

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 31.01Z (Fabrication de meubles de bureau et de magasin), partie des codes CPF 31.01.11 et 31.01.12.

La consommation des ménages comprend le mobilier métallique de bureau (mobilier scolaire, mobilier fonctionnel ou de rangement comme les meubles à clapets, les armoires de classements, les bureaux, vitrines, les tables à dessin) et le mobilier de bureau en bois (bureaux et mobiliers de rangement associés).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut de prospective et d'études de l'ameublement (IPEA)

L'Institut de prospective et d'études de l'ameublement (IPEA), association chargée de réaliser et publier des études et statistiques sur les marchés de l'ameublement, diffuse, dans le « meubloscope », le montant de la consommation annuelle des meubles meublants en milliards d'euros toutes taxes comprises. Il fournit également la part des meubles de bureau dans les meubles meublants. Ces données sont issues d'une enquête auprès de consommateurs.

Les chiffres sont disponibles pour la préparation du compte provisoire et ne sont pas révisés par la suite.

2.2 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 31.01Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.3 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 31.01Z est sélectionné.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HC31Z2D (Meubles meublants et meubles divers).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPEA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le montant de la consommation des meubles de bureau est calculé en multipliant la part des meubles de bureau dans les meubles meublants par le total des meubles meublants. L'indice d'évolution de cette consommation en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC31Z1B car il intègre aussi les sièges de bureau.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC31Z1B car il intègre aussi les sièges de bureau. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC31Z1B, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui des meubles meublants et meubles divers (HC31Z2D).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 175,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC31Z2A MEUBLES ET SIÈGES DE CUISINE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 31.02Z (Fabrication de meubles de cuisine), code CPF 31.02.10 et partie des codes CPF 31.00.11 et 31.00.12.

La consommation des ménages comprend les meubles de cuisine en bois (tables, armoires, buffets, etc.), les meubles de cuisine par éléments juxtaposables ou modulaires, en bois, à poser ou à suspendre, les meubles sous évier et les sièges de cuisine avec bâti en métal ou en bois.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut de prospective et d'études de l'ameublement (IPEA)

L'Institut de prospective et d'études de l'ameublement (IPEA), association chargée de réaliser et publier des études et statistiques sur les marchés de l'ameublement, diffuse, dans sa publication le « meubloscope », le montant de la consommation annuelle des meubles et sièges de cuisine en milliards d'euros toutes taxes comprises. Ces données sont issues d'une enquête auprès de consommateurs.

Les chiffres sont disponibles pour la préparation du compte provisoire et ne sont pas révisés par la suite.

2.2 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 31.02Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.3 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 31.02Z est sélectionné.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPEA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation des meubles et sièges de cuisine en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires). Par ailleurs, le champ de l'indicateur est moins large que le poste HC31Z2A car il n'intègre pas les sièges de cuisine.

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 3439,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC31Z2B MATELAS ET SOMMIERS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 31.03Z (Fabrication de matelas), codes CPF 31.03.11 et 31.03.12.

La consommation des ménages comprend les sommiers et les matelas. Elle ne comprend pas les édredons et autres articles de literie rembourrés (classés en HC13Z3D), ainsi que les matelas pneumatiques en textile (classés en HC13Z3E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut de prospective et d'études de l'ameublement (IPEA)

L'Institut de prospective et d'études de l'ameublement (IPEA), association chargée de réaliser et publier des études et statistiques sur les marchés de l'ameublement, diffuse, dans sa publication le « meubloscope », le montant de la consommation annuelle de la literie (matelas et sommiers) en milliards d'euros toutes taxes comprises. Ces données sont issues d'une enquête auprès de consommateurs.

Les chiffres sont disponibles pour la préparation du compte provisoire et ne sont pas révisés par la suite.

2.2 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 31.03Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.3 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 31.03Z est sélectionné.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPEA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation en literie en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2120,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC31Z2C SIÈGES D'AMEUBLEMENT D'INTÉRIEUR

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 31.09A (Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur), partie des codes CPF 31.00.11 et 31.00.12.

La consommation des ménages comprend les sièges d'ameublement d'intérieur : chaises, fauteuils, canapés, canapés-lits, tabourets, bancs... Elle ne comprend pas les sièges de bureau (classés en HC31Z1A), les sièges de cuisine (classés en HC31Z2A), ni les sièges de jardin et d'extérieur (classés en HC31Z2E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut de prospective et d'études de l'ameublement (IPEA)

L'Institut de prospective et d'études de l'ameublement (IPEA), association chargée de réaliser et publier des études et statistiques sur les marchés de l'ameublement, diffuse, dans sa publication le « meubloscope », le montant de la consommation annuelle des canapés, fauteuils, banquettes en milliards d'euros toutes taxes comprises. Ces données sont issues d'une enquête auprès de consommateurs.

Les chiffres sont disponibles pour la préparation du compte provisoire et ne sont pas révisés par la suite.

2.2 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 31.09A sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.3 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfra).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 31.09A est sélectionné.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPEA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur retenu couvre un champ moins large que celui de la consommation des ménages car il n'intègre pas les chaises d'intérieur.

L'indice d'évolution de la consommation des canapés, fauteuils et banquettes en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1922,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC31Z2D MEUBLES MEUBLANTS ET MEUBLES DIVERS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie des sous-classes 31.01Z (Fabrication de meubles de bureau et de magasin) et 31.09B (Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement), codes CPF 31.00.20, 31.09.11 et 31.09.12 et partie des codes CPF 31.00.13, 31.01.12, 31.09.13 et 31.09.14.

La consommation des ménages comprend les meubles meublants en bois, métalliques et les meubles divers. Elle comprend aussi les meubles de salon, de salle à manger, de chambre à coucher, les armoires, les lits, les meubles d'appoint et de complément (commodes, sellettes), les meubles pour salle de bain, les armoires de toilette en bois, en plastique ou autres et les parties de meubles en toutes matières et sous-ensemble pour meubles (tiroirs, rayonnage, etc.), les chaises hautes et les sièges pour enfants (y compris pour automobiles). Elle ne comprend pas les meubles de cuisine (classés en HC31Z2A), ni les meubles d'extérieur (classés en HC31Z2E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut de prospective et d'études de l'ameublement (IPEA)

L'Institut de prospective et d'études de l'ameublement (IPEA), association chargée de réaliser et publier des études et statistiques sur les marchés de l'ameublement, diffuse, dans sa publication le « meubloscope », le montant de la consommation annuelle des meubles meublants en milliards d'euros toutes taxes comprises. Il fournit également la part des meubles de bureau dans les meubles meublants. Ces données sont issues d'une enquête auprès de consommateurs.

Les chiffres sont disponibles pour la préparation du compte provisoire et ne sont pas révisés par la suite.

2,2 Source GfK

L'Institut GfK fournit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs » (grandes et moyennes surfaces, indépendants, multi-spécialistes, grands magasins, grandes surfaces de bricolage, vente à distance (ventes par correspondance et e-commerce), etc.). Ces données mesurent la consommation annuelle en valeur toutes taxes comprises.

Les montants des ventes en milliers d'euros sont livrés selon une nomenclature détaillée de produits.

GfK fournit annuellement, pour chaque produit étudié, le taux de couverture correspondant qui permet d'estimer la consommation en valeur pour l'ensemble des distributeurs. Les taux de couverture sont révisés au compte définitif.

Les données des années N et N-1 sont reçues mi-décembre de l'année N, pour la préparation du compte provisoire. Les chiffres de l'année N-1 sont révisés à l'occasion de cette livraison.

2.3 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 31.09B sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.4 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.5 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 31.09B est sélectionné.

2.7 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPEA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le montant de la consommation des meubles meublants auquel on soustrait la part des meubles de bureau dans les meubles meublants est calculé. L'indice d'évolution de cette consommation en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3,2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources IPEA et GfK

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire depuis le compte provisoire 2017 et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste GfK interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

La consommation annuelle en milliers d'euros est obtenue en totalisant les montants de consommation des articles suivis pour ce poste, pondérés par les taux de couverture correspondants.

On ajoute à ce montant le montant de la consommation des meubles meublants net de la part des meubles de bureau dans les meubles meublants (source IPEA)

L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est enfin calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC31Z2D car il intègre aussi les meubles d'extérieur.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC31Z2D car il intègre aussi les meubles d'extérieur. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 5184,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC31Z2E MEUBLES ET SIÈGES DE JARDIN ET D'EXTÉRIEUR

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 31.09B (Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement), partie des codes CPF 31.00.13, 31.09.13 et 31.09.14.

La consommation des ménages comprend les sièges de camping ou de jardin, les chaises longues, ainsi que les meubles d'extérieur en bois ou en matières plastiques ou autres (bambou, rotin, etc.).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Institut de prospective et d'études de l'ameublement (IPEA)

L'Institut de prospective et d'études de l'ameublement (IPEA), association chargée de réaliser et publier des études et statistiques sur les marchés de l'ameublement, diffuse, dans sa publication le « meubloscope », le montant de la consommation annuelle des meubles et sièges de jardin et d'extérieur en milliards d'euros toutes taxes comprises. Ces données sont issues d'une enquête auprès de consommateurs.

Les chiffres sont disponibles pour la préparation du compte provisoire et ne sont pas révisés par la suite.

2.2 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 31.09B sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de facturations.

2.3 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 31.09B est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPEA

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation des meubles et sièges de jardin et d'extérieur en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC31Z2E car il intègre aussi les meubles meublants tels que les meubles de salle de bain, les armoires...

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC31Z2E car il intègre aussi les meubles meublants tels que les meubles de salle de bain, les armoires... On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 322,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

32 - LA CONSOMMATION EN AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS

HC32A0A BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVRES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 32.12Z (Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie), codes CPF 32.12.11, 32.12.12, 32.12.13 et 32.12.14.

La consommation des ménages comprend les articles de bijouterie (colliers, bracelets, bagues...) en or, en platine, en argent, en plaqué, doublé de métaux précieux, ou comportant des métaux précieux, des diamants ou des perles. Elle comprend aussi les articles d'orfèvrerie comme les plats, les couverts, les articles décoratifs ou religieux en métaux précieux. Elle comprend également les perles, les diamants et les pierres précieuses ou fines (rubis, saphirs...) travaillés et non montés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Francéclat

Le comité Francéclat, comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table (CPDHBJO), publie les ventes annuelles des bijoux (y compris bijoux fantaisie) dans tous les circuits de distribution (bijouteries, grands magasins, grandes surfaces, ventes à distance, ventes internet, etc.), en millions d'euros toutes taxes comprises. Les données sont issues d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs ».

Les chiffres de l'année N sont disponibles dès la préparation du compte provisoire en février N+1 et ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de chiffre d'affaires du commerce de détail (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires dans le commerce de détail.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 commerce de détail pour le code NAF 47.77Z (Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé) est sélectionné.

2.5 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 32.12Z est sélectionné.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Francéclat

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu intègre en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

L'indice d'évolution de la consommation de l'ensemble des bijoux à laquelle on soustrait celle de bijoux fantaisie en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources EAP et Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 commerce de détail

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu est issu d'entreprises de commerce de détail. Les chiffres d'affaires mesurés intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès de ces commerçants. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indice CA3 concerne uniquement les achats en magasin spécialisé : les achats réalisés dans la grande distribution en sont exclus. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 industrie

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 3872,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC32A0B BIJOUTERIE FANTAISIE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 32.13Z (Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires), code CPF 32.13.10.

La consommation des ménages comprend les articles de bijouterie fantaisie c'est-à-dire les articles de parure en métaux communs argentés, dorés, platinés ou en toutes matières (émaux, bois, cuir, etc.) non précieuses, les boutons de manchettes, les colliers, les boucles d'oreilles, les bracelets de montre, etc.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Francéclat

Le comité Francéclat, comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table (CPDHBJO), publie les ventes annuelles des bijoux (y compris bijoux fantaisie) dans tous les circuits de distribution (bijouteries, grands magasins, grandes surfaces, ventes à distance, ventes internet, etc.), en millions d'euros toutes taxes comprises. Les données sont issues d'enquêtes réalisées auprès d'un panel « Distributeurs ».

Les chiffres de l'année N sont disponibles dès la préparation du compte provisoire en février N+1 et ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 32.13Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Francéclat

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice retenu intègre en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée.

L'indice d'évolution de la consommation en bijouterie fantaisie en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources EAP et Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1510,9 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC32A0C INSTRUMENTS DE MUSIQUE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 32.20Z (Fabrication d'instruments de musique), codes CPF 32.20.11, 32.20.12, 32.20.13, 32.20.14, 32.20.15, 32.20.16 et 32.20.20.

La consommation des ménages comprend les instruments de musique tels que les instruments à clavier (pianos, etc.), les instruments à cordes (violons, guitares, contrebasses, harpes, etc.), les orgues à tuyaux, les harmoniums et instruments similaires, les accordéons, les harmonicas, les instruments à vent (bois et cuivres), les instruments de musique électriques et électroniques, ainsi que les autres instruments de musique (percussions, boîtes à musique, scies musicales, oiseaux chanteurs, etc.) et les accessoires (métronomes, diapasons, mécanismes de boîtes à musique, cordes harmoniques, etc.).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 32.20Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources EAP et Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en

compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 212,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC32B1 MATÉRIEL MÉDICO-CHIRURGICAL ET DENTAIRE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 32.50A (Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire), codes CPF 32.50.22 et 32.50.23 et partie des codes CPF 32.50.13 et 32.50.30.

La consommation des ménages représente le petit matériel médical : seringues, aiguilles, tensiomètres, prothèses articulaires ou osseuses, attelles, béquilles, cannes anglaises, minerves, chaussures, semelles et corsets orthopédiques, lits à mécanismes. Elle comprend aussi l'entretien et la réparation des prothèses ainsi que les thermomètres médicaux. Elle exclut les prothèses dentaires (dent artificielle, couronne, bridge, ...) qui sont comptabilisées en HQ86M0E. Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des administrations publiques (APU). Cette dernière correspond aux montants de dépense en matériel médico-chirurgical et dentaire pris en charge par la Sécurité sociale (y compris la couverture maladie universelle et l'aide médicale d'État).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé fournit le montant toutes taxes comprises des dépenses en matériel médico-chirurgical et dentaire établies à partir du compte de la santé. La DREES distingue la dépense de consommation des ménages de leur consommation effective en y ajoutant les dépenses de santé individualisables des administrations publiques (APU).

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) pour la dépense remboursée, la dépense remboursable et les dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ; l'Insee pour la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et les paiements partiels au secteur public hospitalier ; la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour le compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ; le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) et enfin des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la dépense en matériel médico-chirurgical et dentaire pris en charge par la Sécurité sociale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la dépense de consommation des ménages en matériel médico-chirurgical et dentaire en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. L'indice d'évolution des prix est mobilisé pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des APU.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises), mais cette confrontation ne donne pas lieu à arbitrage de la consommation effective des ménages.

La consommation effective n'est pas non plus arbitrage par le responsable secteur-produit. En revanche, la confrontation des données de la DREES sur l'ensemble des biens et services de santé et celles fournies par la DGFIP sur le même champ peut donner lieu à un ajustement, par la DREES, de la dépense individualisable des APU et donc aussi de la dépense de consommation des ménages en HC32B1.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 4 043 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014 dont 813 millions de dépense de consommation finale des ménages et 3 230 millions d'euros de dépense individualisable des administrations publiques (APU).

Il n'y a pas de dépense individualisable des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation effective des ménages issus de la source décrite ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2010 a été obtenu à partir de la source Compte de la santé pour la consommation effective des ménages. Le niveau de la dépense individualisable des administrations publiques a été fixé à partir du Compte de la santé, le montant total de dépense individualisable des APU pour l'ensemble des biens et services de santé ayant été confronté à celui fourni par la DGFIP. Le niveau de la dépense de consommation des ménages de 2010 a été fixé par solde entre la consommation effective et la dépense individualisable des APU.

HC32B2A LUNETTES CORRECTRICES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 32.50B (Fabrication de lunettes), codes CPF 32.50.41 et partie des codes CPF 32.50.42, 32.50.43 et 32.50.44.

La consommation des ménages représente les lunettes correctrices ainsi que les verres de lunettes finis pour la protection ou la correction de la vue, les lentilles et verres de contact, les montures de lunettes et leurs parties et accessoires. Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des administrations publiques (APU). Cette dernière correspond aux montants de dépense en lunettes correctrices et verres de contacts pris en charge par la Sécurité sociale (y compris la couverture maladie universelle et l'aide médicale d'État).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé fournit le montant toutes taxes comprises des dépenses en lunettes correctrices, verres de contact, montures et leurs accessoires établies à partir du compte de la santé. La DREES distingue la dépense de consommation des ménages de leur consommation effective en y ajoutant les dépenses de santé individualisables des administrations publiques (APU).

La DREES mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) pour la dépense remboursée, la dépense remboursable et les dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ; l'Insee pour la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et les paiements partiels au secteur public hospitalier ; la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour le compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ; le compte de la Sécurité sociale établi par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) et enfin des publications de syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la dépense en lunettes et leur monture et verres de contact pris en charge par la Sécurité sociale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la dépense de consommation des ménages en lunettes et leurs montures et accessoires et verres de contact en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. L'indice d'évolution des prix est mobilisé pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des APU.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises), mais cette confrontation ne donne pas lieu à arbitrage de la consommation effective des ménages.

La consommation effective n'est pas non plus arbitrage par le responsable secteur-produit. En revanche, la confrontation des données de la DREES sur l'ensemble des biens et services de santé et celles fournies par la DGFIP sur le même champ peut donner lieu à un ajustement, par la DREES, de la dépense individualisable des APU et donc aussi de la dépense de consommation des ménages en HC32B2A.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 5 767 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014 dont 5 527 millions de dépense de consommation finale des ménages et 240 millions d'euros de dépense individualisable des administrations publiques (APU).

Il n'y a pas de dépense individualisable des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Le produit faisant partie de la consommation commercialisable, les niveaux de la consommation effective des ménages issus de la source décrite ci-dessus et de la statistique d'entreprises (Esane) sur les ventes de détail ont été confrontés. Après arbitrage, le niveau de 2010 a été obtenu à partir de la source Compte de la santé pour la consommation effective des ménages. Le niveau de la dépense individualisable des administrations publiques a été fixé à partir du Compte de la santé, le montant total de dépense individualisable des APU pour l'ensemble des biens et services de santé ayant été confronté à celui fourni par la DGFIP. Le niveau de la dépense de consommation des ménages de 2010 a été fixé par solde entre la consommation effective et la dépense individualisable des APU.

HC32B2B LUNETTES SOLAIRES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 32.50B (Fabrication de lunettes), partie des codes CPF 32.50.42, 32.50.43 et 32.50.44.

La consommation des ménages comprend les lunettes solaires, les montures de lunettes et leurs parties et accessoires. Elle ne comprend pas les lunettes correctrices (classées en HC32B2A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 32.50B est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources EAP et Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC32B2B car il intègre aussi les lunettes correctrices, verres correcteurs et les lentilles de contact. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 329,1 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC32C0A ARTICLES DE SPORT

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 32.30Z (Fabrication d'articles de sport), codes CPF 32.30.11, 32.30.12, 32.30.13, 32.30.14, 31.30.15 et 32.30.16.

La consommation des ménages comprend les articles et le matériel pour les sports et les jeux en plein air ou de salle, le matériel pour les sports de neige (skis, bâtons, chaussures, etc.), le matériel pour les sports nautiques (planches à voile, skis nautiques, planches de surf, etc.), le matériel pour l'athlétisme, la gymnastique ou la culture physique, les articles divers pour le sport (balles, ballons, raquettes, gants de sport, équipement pour le golf, l'escrime, l'alpinisme, l'escalade, balançoires, etc.) et les articles de pêche (dont canne à pêche). Elle ne comprend pas les bateaux de plaisance (classés en HC30A2), les tentes, les articles pour le campement (classés en HC13Z3E), les chaussures de sport (classés en HC15Z0B), ni les vêtements de sport (classés en HC14Z1I).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires du commerce de détail (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires dans le commerce de détail.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 commerce de détail pour le code NAF 47.64Z (Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé) est sélectionné.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 32.30Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources EAP et Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 commerce de détail

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu est issu d'entreprises de commerce de détail. Les chiffres d'affaires mesurés intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès de ces commerçants. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indice CA3 concerne uniquement les achats en magasin spécialisé : les achats réalisés dans la grande distribution en sont exclus. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3 industrie

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 5036,7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC32C0B JEUX ET JOUETS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 32.40Z (Fabrication de jeux et jouets), codes CPF 32.40.1, 32.40.2, 32.40.3 et 32.40.4.

La consommation des ménages comprend l'ensemble des jouets et jeux tels que les peluches, les poupées, les landaus de poupées et accessoires, les puzzles et assimilés, les jeux de maquettes, les jeux de cartes, les jeux musicaux, les jeux de tables et accessoires (billards, flippers, etc.) et de sociétés (échecs, domino, loto, etc.), les jeux de plage et de plein air (billes, etc.), les modèles réduits et jeux de construction, les panoplies et déguisements, les véhicules d'enfant, etc. Elle ne comprend pas les jeux vidéo (classés en HJ58Z1F), les consoles de jeux (classées en HC26D0D), les patins à roulettes, pataugeoires, balançoires (classés en HC32C0A), ni les jeux de hasard (classés en HR92Z0).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Fédération Française des Industries Jouet-Puériculture (FJP)

La Fédération Française des Industries Jouet-Puériculture (FJP), fédération de professionnels, représentant les entreprises des secteurs jouet et puériculture, publie la consommation annuelle du marché du jouet traditionnel, c'est-à-dire l'ensemble des jouets hors jeux vidéo, en France en millions d'euros toutes taxes comprises. Ces données sont issues d'un panel de consommateurs.

Les chiffres de l'année N sont disponibles dès la préparation du compte provisoire en février N+1 et ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfra).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 32.40Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FJP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation de jouets en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 3943,6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC32C0C BROSSERIE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 32.91Z (Fabrication d'articles de broserie), codes CPF 32.91.11, 32.91.12 et 32.91.19.

La consommation des ménages comprend l'ensemble de la broserie tel que les balais, plumeaux et brosses pour le nettoyage, les brosses à dents, à cheveux et autres brosses de toilette pour usage personnel, les pinceaux pour le maquillage et les cils, pour le rasage, les blaireaux, les pinceaux d'artistes, les pinceaux à écrire, les brosses métalliques, les brosses, rouleaux, pinceaux et tampons pour la peinture, les dépoussiéreuses pour disques et les brosses à poncer, à cirer.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 32.91Z est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les très petits commerçants ou dans les commerces spécialisés (de bricolage par exemple), ni les achats de certains produits comme les brosses à cheveux.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1622,3 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC32C0D STYLOS ET ARTICLES POUR ÉCRIRE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 32.99Z (Autres activités manufacturières non compris ailleurs), codes CPF 32.99.12, 32.99.13, 32.99.14 et 32.99.15.

La consommation des ménages comprend les stylos et articles pour écrire tels que les stylos et marqueurs à feutre, les porte-mines, les stylos à dessiner, les stylos à plumes, les stylos à bille, les assortiments d'articles pour écriture (porte-stylos, porte-crayons et articles similaires), les cartouches pour stylos à bille, les crayons noirs ou de couleur, les mines de crayon, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleur. Elle ne comprend pas les compas et tire-lignes (classés en HC26E0B), les cartouches d'encre pour stylos (classées en HC20C3E), les tableaux et ardoises pour écrire (classés en HC32C0F).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 32.99Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources EAP et Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC32C0D

car il intègre aussi les autres produits manufacturés non compris ici, comme les tableaux pour écrire, les parapluies, les cercueils... On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 835,4 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC32C0E CERCUEILS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 32.99Z (Autres activités manufacturières non compris ailleurs), partie du code CPF 32.99.59.

La consommation des ménages comprend les cercueils.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Bilan démographique de l'Insee

Le département « Démographie » (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) de l'Insee fournit les données détaillées du bilan démographique en France y compris DOM, comprenant en particulier le nombre de décès.

Les données annuelles sont disponibles en début d'année N+1, avant l'élaboration du compte provisoire de l'année N. Elles sont révisées pour le compte semi-définitif.

2.2 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les IPC retenus sont celui du HC16Z4A (Objets divers en bois) et celui du HS96Z4 (Services funéraires).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Bilan démographique de l'Insee

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'information sur les achats de cercueils, l'estimation repose sur le nombre de décès.

L'indice d'évolution du nombre de décès entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif. Elle est calculée depuis le compte définitif 2013.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Ne disposant pas d'indice de prix à la consommation spécifique sur ce poste, un indice de prix composite est calculé. Il correspond à la moyenne géométrique de l'évolution de l'indice des prix du HC16Z4A et de l'évolution de l'indice des prix du HS96Z4.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 704,8 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC32C0F AUTRES PRODUITS MANUFACTURÉS NON COMPRIS AILLEURS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 32.99Z (Autres activités manufacturières non compris ailleurs), codes CPF 32.99.16, 32.99.2, 32.99.3, 32.99.4, 32.99.51, 32.99.52, 32.99.54, 32.99.55 et 32.99.6 et partie des codes CPF 32.99.11 et 32.99.59.

La consommation des ménages comprend les casques de sécurité et autres produits de sécurité (bouées, protection pour la natation ou contre le bruit), les ardoises à écrire, les cachets à dater, les rubans de machines à écrire et similaires, les tampons encreurs. Elle comprend aussi les parapluies, parasols et ombrelles, les cannes, les boutons, les fermetures à glissière, les produits en cheveux ou en poils d'animaux (perruques, faux cils), les briquets jetables ou non, pipes et leurs parties, les recharges de gaz de moins de 300 g pour camping et briquet, la taxidermie, les articles pour la fête et le divertissement (cotillons, farces et attrapes, articles de Noël, etc.), les peignes, barrettes, bigoudis, épingles à cheveux, les bougies, chandelles, cierges, les plantes et fleurs artificielles (hors sapins artificiels), les globes et les bouteilles isolantes.

Elle ne comprend pas les stylos (classés en HC32C0D), les tableaux noirs ou blanc (classés en HC28A8), les cannes à pêches (classées en HC32C0A), les filets pour cheveux (classés en HC14Z1M), les allumettes (classées en HC20C3A), les panoplies et déguisements (classés en HC32C0B), les guirlandes électriques, chandeliers et bougeoirs (classés en HC27B3E), ni les cercueils (classés en HC32C0E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Enquête annuelle de production (EAP)

La division « Élaboration des statistiques de production industrielle » (Espri) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee fournit les facturations recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie, en valeur et par produit. Ces données, hors taxes, sont issues des enquêtes annuelles de production. Les produits sont fournis selon la Nomenclature française des enquêtes de production (nomenclature de produits Prodfrac).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif (vers octobre-novembre), pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 32.99Z est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources Douanes en valeur et EAP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. De plus, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC32C0F car il intègre aussi les articles pour écrire comme les stylos et pinceaux, ... On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 649,2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

33 - LA CONSOMMATION EN RÉPARATION ET INSTALLATION DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENTS

HC33Z1 RÉPARATION D'OUVRAGES EN MÉTAUX, DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENTS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie des sous-classes 33.11Z (Réparation d'ouvrages en métaux), 33.12Z (Réparation de machines et équipements mécaniques), 33.14Z (Réparation d'équipements électriques), 33.15Z (Réparation et maintenance navale), 33.16Z (Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux), 33.17Z (Réparation et maintenance d'autres équipements de transport) et 33.19Z (Réparation d'autres équipements), partie des codes CPF 33.11.19, 33.12.21, 33.14.19, 33.15.10, 33.16.10, 33.17.19 et 33.19.10.

La consommation des ménages correspond aux réparation et entretien de serrures et ferrures, de motoculteurs, de matériel médicochirurgical, de bateaux de plaisance, d'avions et aéronefs, de véhicules pour invalides, d'appareils de jeux électriques, d'autres articles en textile.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 33.1 (Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements) est sélectionné.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HS95Z0H (Réparation d'autres biens personnels et domestiques).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC33Z1, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui de la réparation d'autres biens personnels et domestiques (HS95Z0H).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 393 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC33Z2 INSTALLATION DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 33.20D (Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels), partie du code CPF 33.20.70.

La consommation des ménages représente l'installation d'instruments de musique.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 33.20D est sélectionné.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HH49C2 (Déménagement).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC33Z2, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui du déménagement (HH49C2).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 6 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

35 - LA CONSOMMATION EN ÉLECTRICITÉ, GAZ, VAPEUR ET AIR CONDITIONNÉ

HD35A3 DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 35.13Z (Distribution d'électricité), code CPF 35.13.10.

La consommation des ménages comprend la consommation d'électricité, même si elle n'a pas encore été relevée ou facturée, essentiellement l'électricité basse tension. Elle comprend également l'abonnement et l'entretien des compteurs.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Réseau de transport d'électricité (RTE)

Le réseau de transport d'électricité (RTE), entreprise filiale du groupe EDF, fournit les données annuelles de consommation d'électricité basse tension pour l'ensemble des clients particuliers et professionnels en France (en gigawatt-heure). Il transmet également la consommation finale annuelle d'électricité basse tension des clients particuliers seuls (en gigawatt-heure).

Les données sur les clients particuliers et professionnels sont disponibles pour la préparation du compte provisoire.

Les données de consommation des seuls clients particuliers sont disponibles pour la préparation du compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.2 Source base de données Pégase (SDES)

La base de données Pégase (Pétrole, Electricité, Gaz et autres statistiques de l'Energie) contient notamment les séries de données brutes (non CVS) relatives à la production et à la consommation d'électricité par les clients reliés au réseau de distribution (en TWh) et livrés en électricité à basse tension (puissance ≤ 36 kVA). La base de données Pégase couvre environ 95 % de l'ensemble des livraisons d'électricité en basse tension des clients particuliers et professionnels.

Les données sont disponibles sur le site internet du SDES dès le compte provisoire et sont révisées pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées pour le compte définitif.

2.3 Source enquête annuelle sur le transport et la distribution d'électricité (SDES)

L'enquête concerne le transport et la distribution d'électricité en France. Elle a pour objet de mesurer la quantité d'électricité distribuée, et donc consommée, en France et d'en connaître les usages finaux.

Les thèmes abordés sont les suivants :

Le nombre de points de livraisons des réseaux de transport et de distribution d'électricité,

La quantité d'électricité livrée à la consommation ventilée en basse, moyenne et haute tension.

L'enquête est annuelle. Les résultats sont disponibles pour la préparation du compte semi-définitif. Ils sont révisés lors du compte définitif.

2,4 Source enquête sur la transparence des prix de l'électricité (SDES)

L'enquête sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité, commune à l'ensemble des pays de l'Union européenne, a pour objectif de fournir un prix moyen effectivement facturé par les fournisseurs aux différents types de consommateurs de gaz et d'électricité (entreprises, ménages, etc.).

L'enquête semestrielle sur la « transparence des prix du gaz et de l'électricité » fournit, pour un échantillon de fournisseurs de gaz et d'électricité, des données sur les prix TTC et hors TVA pratiqués. Pour pouvoir reconstituer un prix moyen, les fournisseurs donnent le volume d'énergie livré en GWh. Les prix incluent les redevances d'utilisation du réseau et l'énergie consommée, plus les autres charges (coûts liés à la capacité, à la commercialisation et à la location du compteur), mais le coût de raccordement initial n'y figure pas.

Les données sont disponibles pour la préparation du compte semi-définitif et sont révisées pour celle du compte définitif.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source RTE provisoire

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également les consommations des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations des entreprises.

L'indice d'évolution de la consommation d'électricité des particuliers et des professionnels en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source RTE

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également les consommations des entrepreneurs individuels s'ils n'ont pas de compteurs professionnels. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations de ces entreprises individuelles. Par ailleurs, l'indicateur retenu n'intègre pas l'évolution des abonnements.

L'indice d'évolution de la consommation d'électricité des particuliers en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3,3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources enquête transparence des prix de l'électricité et RTE

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif depuis le compte semi-définitif 2015.

L'enquête sur la transparence des prix ne couvrant pas l'intégralité des fournisseurs, les montants totaux en valeur de la dépense TTC en électricité des ménages des années n et n-1 sont obtenus en appliquant un taux de couverture. Ce taux de couverture est égal au rapport entre les volumes totaux livrés aux ménages selon l'enquête transparence des prix et les volumes livrés aux ménages selon RTE.

La dépense totale TTC des ménages est calculée en divisant la facture TTC selon l'enquête sur la transparence des prix par ce taux de couverture.

L'indice de valeur est obtenu en divisant la facture TTC totale de l'année n par celle de l'année n-1.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3,4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources enquête transparence des prix de l'électricité et enquête annuelle sur le transport et la distribution d'électricité

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif depuis le compte semi-définitif 2015.

L'enquête sur la transparence des prix ne couvrant pas l'intégralité des fournisseurs, les montants totaux en valeur de la dépense TTC en électricité des ménages des années n et n-1 sont obtenus en appliquant un taux de couverture. Ce taux de couverture est égal au rapport entre les volumes totaux livrés aux ménages selon l'enquête transparence des prix et les volumes livrés aux ménages selon l'enquête sur le transport et la distribution d'électricité.

La dépense totale TTC des ménages est calculée en divisant la facture TTC selon l'enquête sur la transparence des prix par ce taux de couverture.

L'indice de valeur est obtenu en divisant la facture TTC totale de l'année n par celle de l'année n-1.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3,5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources enquête transparence des prix de l'électricité, RTE et Pégase.

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif depuis le compte semi-définitif 2015.

La dépense TTC des ménages correspondant à la consommation électrique est obtenue en valorisant les quantités d'électricité livrées aux ménages de RTE par le prix annuel moyen de l'électricité aux ménages de la base de données Pégase.

La dépense des ménages hors taxe correspondant aux abonnements à l'électricité selon l'enquête sur la transparence des prix est ensuite divisée par le taux de couverture de cette enquête pour obtenir le montant total estimé des abonnements hors taxes.. Ce taux de couverture est égal au rapport entre les volumes totaux livrés aux ménages selon l'enquête transparence des prix et les volumes livrés aux ménages selon RTE.

La dépense des ménages hors taxes correspondant aux abonnements à l'électricité est ensuite taxée par le taux réduit de TVA.

La dépense TTC totale des ménages en électricité est obtenue en sommant les dépenses de consommation TTC correspondant aux consommations et aux abonnements.

L'indice de valeur est obtenu en divisant la dépense totale TTC de l'année n par celle de l'année n-1.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3,6 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources enquête transparence des prix de l'électricité, enquête sur le transport et la distribution d'électricité et Pégase

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif depuis le compte semi-définitif 2015.

La dépense TTC des ménages correspondant à la consommation électrique est obtenue en valorisant les quantités d'électricité livrées aux ménages de l'enquête sur le transport et la distribution d'électricité par le prix annuel moyen de l'électricité aux ménages de la base de données Pégase.

La dépense des ménages hors taxe correspondant aux abonnements à l'électricité selon l'enquête sur la transparence des prix est ensuite divisée par le taux de couverture de cette enquête pour obtenir le montant total estimé des abonnements hors taxes.. Ce taux de couverture est égal au rapport entre les volumes totaux livrés aux ménages selon l'enquête transparence des prix et les volumes livrés aux ménages selon l'enquête sur le transport et la distribution d'électricité.

La dépense des ménages hors taxes correspondant aux abonnements à l'électricité est ensuite taxée par le taux réduit de TVA.

La dépense TTC totale des ménages en électricité est obtenue en sommant les dépenses de consommation TTC correspondant aux consommations et aux abonnements.

L'indice de valeur est obtenu en divisant la dépense totale TTC de l'année n par celle de l'année n-1.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.7 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 24 365 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HD35B2 DISTRIBUTION DE COMBUSTIBLES GAZEUX PAR CONDUITES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 35.22Z (Distribution de combustibles gazeux par conduites), code CPF 35.22.10.

La consommation des ménages comprend les combustibles gazeux, en particulier le gaz naturel, distribués par conduites. Elle comprend également les abonnements et l'entretien des compteurs. En revanche, elle ne comprend pas les bouteilles de gaz, de propane et de butane (classées en HC19Z2E).

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source enquête annuelle sur la statistique gazière (SDES)

Le bureau des statistiques de l'offre d'énergie du Service de l'Observation et des Statistiques (SDES) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie fournit les livraisons annuelles en gaz des logements individuels et collectifs en gigawatt-heure.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour le compte semi-définitif.

2.2 Source enquête sur la transparence des prix du gaz (SDES)

L'enquête sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité, commune à l'ensemble des pays de l'Union européenne, a pour objectif de fournir un prix moyen effectivement facturé par les fournisseurs aux différents types de consommateurs de gaz et d'électricité (entreprises, ménages, etc.).

L'enquête semestrielle sur la « transparence des prix du gaz et de l'électricité » fournit, pour un échantillon de fournisseurs de gaz et d'électricité, des données sur les prix TTC et hors TVA pratiqués. Pour pouvoir reconstituer un prix moyen, les fournisseurs donnent le volume d'énergie livré en GWh. Les prix incluent les redevances d'utilisation du réseau et l'énergie consommée, plus les autres charges (coûts liés à la capacité, à la commercialisation et à la location du compteur), mais le coût de raccordement initial n'y figure pas.

Les données sont disponibles pour la préparation du compte semi-définitif et sont révisées pour celle du compte définitif.

2.3 Source Pégase

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie fournit via sa base de données Pégase (Pétrole, Électricité, Gaz et autres statistiques de l'Énergie), les consommations mensuelles réelles de gaz naturel par les clients reliés au réseau de distribution (en térawatt-heure).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour le compte semi-définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres mensuels sont disponibles pour les douze mois de l'année avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source enquête annuelle sur la statistique gazière (SDES)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La finalité de l'enquête est de disposer d'une ventilation de la consommation de gaz naturel par secteur. Les thèmes abordés sont l'approvisionnement en gaz de la France et les quantités de gaz livrées par secteurs économiques détaillés, notamment le secteur résidentiel.

L'indice d'évolution des livraisons résidentielles en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3,2 Méthode 1 de calcul de l'indice de volume à partir de la source Pégase (SDES)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La base de données Pégase (Pétrole, Electricité, Gaz et autres statistiques de l'Energie) contient notamment les séries de données brutes (non CVS) relatives à la production et à la consommation de gaz naturel par les clients reliés au réseau de distribution (en TWh).

Un indice de quantité est calculé à partir des quantités consommées au cours des années n et n-1.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3,3 Méthode 2 de calcul de l'indice de volume à partir de la source Pégase (SDES)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les quantités de gaz livrées au réseau de distribution (en TWh) de la base de données Pégase sont valorisées par les prix moyens du gaz pour un ménage de la base de données Pégase.

L'indice de valeur est calculé en divisant la dépense totale en gaz de l'année n par celle de l'année n-1.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode 1 de calcul de l'indice de volume à partir des sources enquête sur la transparence des prix du gaz, enquête annuelle sur la statistique gazière et Pégase (SDES)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif depuis le compte semi-définitif 2015.

L'enquête sur la transparence des prix ne couvrant pas l'intégralité des fournisseurs, les montants totaux en valeur de la dépense TTC en gaz des ménages des années n et n-1 sont obtenus en appliquant un taux de couverture. Ce taux de couverture est égal au rapport entre les volumes totaux livrés aux ménages selon l'enquête transparence des prix et les volumes livrés aux ménages selon l'enquête annuelle sur la statistique gazière.

La dépense totale TTC des ménages est calculée en divisant la facture TTC selon l'enquête sur la transparence des prix par ce taux de couverture.

L'indice de valeur est obtenu en divisant la facture TTC totale de l'année n par celle de l'année n-1.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3,5 Méthode 2 de calcul de l'indice de volume à partir des sources enquête sur la transparence des prix du gaz, enquête annuelle sur la statistique gazière et Pégase (SDES)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif depuis le compte semi-définitif 2015.

La dépense TTC des ménages correspondant à la consommation gazière est obtenue en valorisant les quantités de gaz livrées aux ménages de l'enquête annuelle sur la statistique gazière par le prix annuel moyen de l'électricité aux ménages de la base de données Pégase.

La dépense des ménages hors taxe correspondant aux abonnements au gaz selon l'enquête sur la transparence des prix est ensuite divisée par le taux de couverture de cette enquête pour obtenir le montant total estimé des abonnements hors taxes.. Ce taux de couverture est égal au rapport entre les volumes totaux livrés aux ménages selon l'enquête transparence des prix et les volumes livrés aux ménages selon l'enquête annuelle sur la statistique gazière.

La dépense des ménages hors taxes correspondant aux abonnements au gaz est ensuite taxée par le taux réduit de TVA.

La dépense TTC totale des ménages en gaz est obtenue en sommant les dépenses de consommation TTC correspondant aux consommations et aux abonnements.

L'indice de valeur est obtenu en divisant la dépense totale TTC de l'année n par celle de l'année n-1.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir des sources IPC et Pégase

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La consommation de gaz n'est pas uniforme sur une année. Elle varie fortement selon les températures extérieures et les saisons. Une augmentation de prix en début, en milieu ou en fin d'année ne se traduira pas de la même façon sur l'évolution annuelle moyenne des prix.

Pour tenir compte de ce phénomène, l'indice de prix du gaz de ville mensuel est pondéré par les quantités mensuelles de gaz naturel consommées par les clients (source Pégase), afin d'obtenir un indice annuel. L'indice d'évolution des prix est calculé en rapportant l'indice annuel de l'année N à celui de l'année N-1.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 11 117 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HD35B4 DISTRIBUTION DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 35.30Z (Production et distribution de vapeur et d'air conditionné), codes CPF 35.30.11, 35.30.12, 35.30.21 et 35.30.22.

La consommation des ménages comprend la consommation de vapeur, d'eau chaude d'air et d'eau réfrigéré, servant en particulier pour le chauffage ou la climatisation, les pains de glace ou la glace en éclats. La consommation des pains de glace et glace en éclats est négligeable.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 35.30Z est sélectionné.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1895,0 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

36 - LA CONSOMMATION EN CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

HE36Z0 CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 36.00Z (Captage, traitement et distribution d'eau), codes CPF 36.00.11 et 36.00.30 et partie du code CPF 36.00.20.

La consommation des ménages comprend le captage d'eau à partir de rivières, de lacs ou de puits, la collecte d'eau de pluie, le traitement de l'eau aux fins de la distribution d'eau, la distribution de l'eau par conduites, camions ou autres moyens de transport.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de la production industrielle (IPI)

La division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de la production industrielle.

Les indices de production détaillés de l'industrie sont calculés à partir de données collectées dans les enquêtes de branches. Les indices mensuels de production industrielle mobilisés sont des indices bruts de volume, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices de production industrielle pour le code NAF 36.00Z sont sélectionnés. Ces indicateurs sont établis à partir de données de quantités produites.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 36.00Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source IPI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires), mais n'intègrent pas les produits importés. Par ailleurs, les indices n'intègrent pas l'évolution de la qualité.

L'indice annuel de l'IPI est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution est ensuite calculé entre les années N-1 et N. Il est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 444 millions d'euros toutes taxes comprises en 2010. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

En l'absence d'information complémentaire, le niveau 2010 de la base 2005 a été reconduit pour la base 2010.

Le niveau de la base 2005 n'intégrant pas Mayotte, la dépense de consommation des ménages sur ce territoire a ensuite été ajoutée (cf. chapitre Fixation des niveaux de la base 2010 du 1^{er} tome « Dépense de consommation finale des ménages et consommation effective finale des ménages - Base 2010 »).

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 4427 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

37 - LA CONSOMMATION EN COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

HE37Z0 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 37.00Z (Collecte et traitement des eaux usées), codes CPF 37.00.11 et 37.00.12.

La consommation des ménages comprend l'exploitation de réseaux d'assainissement ou d'installations de traitement des eaux usées, la collecte et le transport des eaux usées ménagères et des eaux de pluie, la vidange et le nettoyage des puisards, des fosses septiques, des puits et des fosses, l'entretien des toilettes chimiques, le traitement des eaux usées au moyen de procédés physiques, chimiques et biologiques et l'entretien et le nettoyage des égouts et des canalisations.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 37.00Z est sélectionné.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 4 578 millions d'euros toutes taxes comprises en 2010. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

En l'absence d'information complémentaire, le niveau 2010 de la base 2005 a été reconduit pour la base 2010.

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 5158 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

38 - LA CONSOMMATION EN COLLECTE, TRAITEMENT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION

HE38Z0 COLLECTE, GESTION DES DÉCHETS ; RÉCUPÉRATION

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 aux 38.11Z (Collecte des déchets non dangereux) et 38.21Z (Traitement et élimination des déchets non dangereux) et à une partie du 38.12Z (Collecte des déchets dangereux), codes CPF 38.11.11, 38.11.19, 38.11.21, 38.11.29, 38.11.31, 38.11.39, 38.11.41, 38.11.49, 38.11.51, 38.11.52, 38.11.53, 38.11.54, 38.11.55, 38.11.56, 38.11.57, 38.11.58, 38.11.59, 38.11.61, 38.11.69, 38.12.25, 38.12.27, 38.21.10, 38.21.21, 38.21.22, 38.21.23, 38.21.29, 38.21.30 et 38.21.40.

La consommation des ménages comprend la collecte des déchets solides non dangereux au niveau local (y compris matériaux récupérables), l'élimination et le traitement avant élimination de déchets non dangereux, la collecte de déchets dangereux tels que les huiles et graisses de cuisson usagées et les piles usagées, l'utilisation de décharges pour l'élimination de déchets non dangereux, l'élimination de déchets non dangereux et le traitement des déchets organiques dans le but de les éliminer.

Ce poste n'appartient pas à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de balayage (DGFIP)

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) centralise les données annuelles provenant des recettes des taxes liées aux ordures ménagères et au balayage des rues pour l'ensemble de la population et les recettes de la taxe liée aux ordures ménagères acquittées uniquement par les ménages.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont rarement révisés pour les comptes semi-définitif et définitif et de façon marginale.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 38 (Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération) est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupements spécifiques de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source DGFIP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Connaissant les recettes totales de la taxe liées à l'enlèvement des ordures ménagères et celles acquittées par les ménages, la part revenant aux ménages est déterminée. Ce pourcentage est ensuite appliqué au montant total de la taxe liée au balayage pour estimer les recettes inhérentes aux ménages uniquement. Les montants annuels des deux taxes (taxes sur les ordures ménagères et taxe de balayage des rues) acquittés par les ménages uniquement sont additionnés. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

La dépense de consommation finale des ménages s'élève à 3 393 millions d'euros toutes taxes comprises en 2010. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Le niveau de 2010 a été obtenu à partir du montant des recettes sur les taxes liées aux ordures ménagères et au balayage issu de la source Direction générale des Finances publiques (DGFIP) en appliquant la méthode décrite ci-dessus (cf. méthode 3.1).

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 3998 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

[1] Certaines drogues sont issues de plantes (cannabis, coca, ...) dont la culture est classée en NAF 01.28 ; les produits correspondant sont classés dans la CPF 01.28.30

[2] Au début de la base 2010, il a été décidé que les remises conventionnelles sur les médicaments ne minoreraient pas la dépense individualisable des administrations publiques. Ces dernières sont comptabilisées en autres recettes. En 2014, l'apparition des nouveaux traitements de lutte contre l'hépatite C font doubler le montant des remises conventionnelles. Devant l'importance des remises sur ces médicaments, il est décidé de minorer la dépense des administrations publiques du montant des remises sur les traitements contre l'hépatite C à partir du compte 2014. Le traitement des autres remises conventionnelles n'est pas affecté par cette décision jusqu'au terme de la base 2010 : elles minoreront la dépense des administrations publiques au prochain changement de base.

[3] Le régime de transit temporaire (TT) est une disposition douanière et fiscale qui permet aux résidents hors Union européenne d'acquérir un véhicule neuf exonéré des droits de douane et de TVA lors d'un séjour en France métropolitaine. Le certificat d'immatriculation a une durée de validité limitée. Ces voitures en TT ne sont pas soumises à la TVA. La valorisation de ces véhicules nécessite donc un traitement particulier.

[4] Ce traitement de la prime à la casse, comme une subvention sur les produits, est recommandé par Eurostat.